



Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents

Mémoire

Pamela Alvarez-Lizotte

Maîtrise en service social
Maître en service social (M. Serv. Soc.)

Québec, Canada

© Pamela Alvarez-Lizotte, 2018

Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents

Mémoire

Pamela Alvarez-Lizotte

Sous la direction de :

Geneviève Lessard, directrice de recherche

Résumé

Plusieurs personnes gravitent autour des enfants exposés à la violence conjugale et ces personnes ont parfois des perceptions différentes des intérêts et des besoins de ces enfants. Des auteurs soulignent d'ailleurs l'importance de mieux comprendre la complexité des besoins de ces enfants. Comme on n'en connaît peu sur l'opinion des parents à ce sujet, la recherche s'intéresse aux points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale concernant les besoins de leurs enfants. En plus de décrire les points de vue des parents à ce sujet, cette recherche qualitative, descriptive et exploratoire compare les points de vue de mères et de pères. Les données ont été recueillies par des entretiens individuels semi-dirigés auprès de cinq mères et cinq pères. L'analyse révèle que, selon les parents, les enfants exposés à la violence conjugale ont cinq principaux besoins : 1) besoin d'aide, 2) besoin d'une vie de famille, 3) besoins affectifs, 4) besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que 5) besoin de sécurité et de stabilité. Ces besoins ont été identifiés à la fois par des mères et par des pères, leurs points de vue étant particulièrement convergents lorsqu'ils parlent des besoins affectifs de leurs enfants. Des différences de points de vue en fonction du genre du parent sont toutefois identifiées concernant la manière de décrire les quatre autres besoins. Selon des parents, certaines caractéristiques des besoins des enfants exposés varient aussi en fonction de l'âge des enfants. Les résultats suggèrent que le contexte de violence conjugale entraîne des défis particuliers pour répondre aux besoins des enfants exposés. Afin d'être en mesure de mieux soutenir les enfants exposés, il est donc important de mieux comprendre leur vécu et les enjeux qu'ils rencontrent, notamment à partir du point de vue de leurs parents tel qu'effectué dans ce mémoire.

Table des matières

Résumé	iii
Table des matières	iv
Liste des figures.....	vii
Liste des abréviations	vii
Remerciements	ix
Introduction	1
Chapitre 1. Problématique	2
1.1 Démarche de recherche bibliographique	2
1.2 Définition et prévalence de la violence conjugale.....	3
1.3 Définition et prévalence de l'exposition des enfants à la violence conjugale	5
1.4 Conséquences de l'exposition des enfants à la violence conjugale.....	6
1.5 Facteurs de risque et facteurs de protection.....	9
1.5.1 Caractéristiques personnelles	10
1.5.2 Caractéristiques familiales.....	11
1.5.3 Caractéristiques environnementales	12
1.6 Forces et limites des études consultées.....	13
1.7 Objet d'étude	15
1.8 Pertinence scientifique et sociale.....	16
Chapitre 2. Cadre conceptuel.....	18
2.1 Paradigme épistémologique.....	18
2.2 Définition de la notion de besoin.....	19
2.3 Typologie des besoins des enfants.....	20
Chapitre 3. Méthodologie	23
3.1 Approche privilégiée et type de recherche	23
3.2 Échantillonnage	23
3.2.1 Recrutement des participants.....	24
3.3 Échantillon à l'étude.....	26
3.4 Modes de collecte des données.....	29
3.4.1 Outils de collecte des données.....	30
3.5 Analyse des données.....	32

Chapitre 4. Résultats : Besoins des enfants exposés à la violence conjugale.....	35
4.1 Besoin d'aide	35
4.2 Besoin d'une vie de famille	38
4.3 Besoins affectifs	43
4.4 Besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté	45
4.5 Besoin de sécurité et de stabilité.....	50
4.6 Synthèse des convergences de points de vue entre les mères et les pères.....	53
4.7 Liens entre les besoins des enfants exposés à la violence conjugale.....	56
Chapitre 5. Résultats : Variations des besoins perçus chez les enfants exposés à la violence conjugale selon le genre du parent et l'âge des enfants.....	59
5.1 Comparaison des points de vue des mères et des pères.....	59
5.1.1 Besoin d'une vie de famille	60
5.1.2 Besoins de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté.....	63
5.1.3 Besoin de sécurité et de stabilité.....	65
5.1.4 Besoins prioritaires	68
5.1.5 Synthèse des différences de points de vue entre les mères et les pères.....	68
5.2 Variations des besoins des enfants en fonction de leur âge.....	72
Chapitre 6. Discussion.....	76
6.1 Liens entre les résultats, le cadre conceptuel et les écrits scientifiques	76
6.2 Différences entre les points de vue des mères et des pères	80
6.3 Résultats novateurs et recommandations associées.....	84
6.4 Forces et limites.....	86
Conclusion.....	90
Bibliographie	93
Annexes	106
Annexe A. Contact avec les gestionnaires.....	107
Annexe B. Premier contact en personne avec les intervenants	108
Annexe C. Document d'informations à remettre aux intervenants	109
Annexe D. Document d'information à remettre aux parents.....	111
Annexe E. Document d'information à remettre aux intervenants	112
Annexe F. Courriel à l'intention des parents.....	114
Annexe G. Premier contact téléphonique avec les parents.....	115
Annexe H. Formulaire d'engagement à la confidentialité.....	116

Annexe I. Formulaire de consentement.....	117
Annexe J. Guide d’entrevue	122
Annexe K. Questionnaire autoadministré.....	124
Annexe L. Exemples d’incohérences entre les résultats obtenus aux entretiens individuels et au questionnaire autoadministré	127

Liste des tableaux

Tableau 1. Caractéristiques sociodémographiques en fonction du sexe des participants....	28
Tableau 2. Tableau d'opérationnalisation des concepts clés.....	31
Tableau 3. Synthèse des convergences identifiées entre les points de vue des mères et des pères concernant la définition des besoins de leurs enfants.....	54
Tableau 4. Nombre d'extraits d'entrevue associé au croisement entre les besoins des enfants et le sexe des parents.....	60
Tableau 5. Synthèse des différences identifiées entre les points de vue des mères et des pères concernant la définition des besoins de leurs enfants.....	70
Tableau 6. Exemples d'incohérences entre les résultats obtenus aux entretiens individuels et au questionnaire autoadministré	127

Liste des figures

Figure 1. Carte conceptuelle des liens entre les besoins des enfants exposés à la violence conjugale.....	56
---	----

Liste des abréviations

CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CRI-VIFF	Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes
CTS2-CA	Relationships Between My Parents Questionnaire
CTSPC-CA	Parent-Child Conflict Tactics Scales, children version

Ce mémoire a été réalisé pour toi Lynda-Maria.
En souvenir du passé et de l'avenir que tu souhaitais voir s'actualiser.

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier les participants à la recherche, car ce mémoire n'aurait pas pu être réalisé sans eux. Merci de m'avoir fait confiance et d'avoir pris le temps de partager votre vécu avec moi. J'ai tout mis en œuvre afin que ce mémoire soit fidèle aux idées que vous souhaitiez transmettre concernant les besoins de vos enfants. Merci aussi aux intervenants des organismes communautaires qui ont consacré du temps et des efforts dans le recrutement. Votre soutien est précieux et a été extrêmement apprécié.

Mon mémoire et mon parcours à la maîtrise n'auraient pas été le même sans le soutien de ma directrice de recherche Geneviève Lessard. Merci pour les précieux conseils que tu m'as donnés, pour les opportunités que tu m'as offertes et pour tes encouragements qui m'ont amenée à me dépasser, à apprendre et à accomplir des réalisations que je n'aurais jamais pensé réaliser. Tu m'as amenée à découvrir différentes facettes de la recherche pour laquelle j'en suis venue à développer une passion. Je suis privilégiée de t'avoir eu comme directrice de recherche et j'ai hâte de poursuivre mon parcours avec toi au doctorat!

Je tiens aussi à remercier mes amis et collègues de travail avec qui j'ai partagé mes joies, dilemmes et questionnements en lien avec les études (et la vie en général!). Vous avez toujours été à l'écoute et présents. Merci Marie-Michelle, Raphaëlle, Cécily, Audrey, Judith, Sophie, Valérie, Virginie, Vanessa, Stéphanie, Gabrielle, Johanne, Mario, Laurence, Annie, Anne-Sophie, Joannie, Catherine, Marc-Antoine, Michel et Daniel.

J'ai eu la chance de réaliser mon mémoire sous les encouragements de personnes qui m'inspirent et qui croient en moi. Je tiens chaleureusement à remercier ces personnes qui m'ont aidée à rester fidèle à moi-même tout au long de mon parcours : ma mère (Kathleen), mon conjoint (Tom), ma sœur (Stephanie), mes grands-parents (Rita et Claude) et ma famille élargie (Louis, Hugo, Natasha, Khai Tho, Carole, la famille Hurez, la famille Breton et Louka). Un merci tout spécial à ma mère et mon conjoint qui m'encouragent et me soutiennent inconditionnellement dans tous les projets que j'entreprends ainsi qu'à mes grands-parents qui m'ont aidée à entamer mes études universitaires.

Cette recherche a été réalisée avec le soutien du CRSH, du FRQSC, de l'équipe *Violence conjugale* du CRI-VIFF et du Fonds Francine-Ouellet que je remercie également.

Introduction

Au Québec, l'exposition à la violence conjugale est reconnue comme une forme de maltraitance psychologique qui peut compromettre la sécurité et le développement de l'enfant (Gouvernement du Québec, 2014). En situation de violence conjugale, la sécurité des enfants est donc une priorité d'intervention (Beeman & Edelson, 2000; Lessard et al., 2010). Dans un contexte où l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale est un champ de pratique relativement jeune (Côté & Lessard, 2009), les professionnels impliqués auprès des enfants exposés à la violence conjugale ne s'entendent pas toujours au sujet des stratégies à privilégier pour atteindre cet objectif (Beeman & Edelson, 2000; Dubé & Boisvert, 2009; Lowry & Trujillo, 2008; Went, 2010). Des mésententes peuvent aussi être rencontrées entre les intervenants et les parents, dont les perceptions des intérêts ou des besoins en matière d'aide peuvent diverger (DeVoe & Smith, 2003; Lessard, Chamberland & Damant, 2005). Pour pallier ces difficultés, des auteurs proposent de mieux comprendre la complexité des besoins des enfants exposés à la violence conjugale (Rivett & Kelly, 2006). Comme les parents ont un rôle central à jouer dans la réponse aux besoins de leurs enfants, il s'avère aussi pertinent d'analyser ces besoins selon leur perspective, tant pour connaître leurs points de vue sur le sujet que pour mieux comprendre les défis et les enjeux qu'ils rencontrent dans la réponse à ces besoins. En comprenant mieux les points de vue des parents, il sera d'ailleurs plus facile de développer des interventions visant à soutenir l'exercice de leur rôle parental en contexte de violence conjugale, comme le recommande le Gouvernement du Québec (2012). On n'en connaît toutefois peu sur la manière dont les parents perçoivent ces besoins, et ce, même si des recherches insistent sur l'importance que l'aide aux enfants ne soit pas dissociée de l'aide à leurs parents (Fortin, 2009, McAlister Groves, Van Horn & Lieberman, 2007; Stanley, Miller & Richardson, 2012). Cette recherche s'intéresse donc à la question suivante : comment les parents d'enfants exposés à la violence conjugale décrivent les besoins de leurs enfants? L'état des connaissances et la problématique qui a mené à l'identification de la question de recherche seront d'abord exposés, suivis par le cadre épistémologique et conceptuel qui est privilégié dans cette recherche. Par la suite, la méthodologie sera présentée, suivie par les résultats qui seront exposés et discutés.

Chapitre 1. Problématique

La problématique et la question de recherche s'inscrivent en continuité avec l'état actuel des connaissances dans le domaine de la violence conjugale. Afin de mieux comprendre comment elles ont été développées, le présent chapitre identifiera les informations qui ont guidé leur développement. Dans un premier temps, la démarche de recherche bibliographique sera décrite. Par la suite, la définition et la prévalence des deux concepts clés de la recherche seront présentées, soit celles de la violence conjugale et celles de l'exposition des enfants à la violence conjugale. Une recension des écrits qui porte sur les conséquences de l'exposition à la violence conjugale ainsi que sur les facteurs de risque et les facteurs de protection sera ensuite faite, suivie par une présentation des forces et des limites des études associées. Enfin, l'objet d'étude, incluant la problématique et la question de recherche, ainsi que sa pertinence scientifique et sociale seront expliqués.

1.1 Démarche de recherche bibliographique

Les mots clés qui ont été utilisés pour documenter la problématique sont : « violence conjugale », « *domestic violence* », « *intimate partner violence* », « enfant », « *child* », « parent », « perception », « conséquence », « *consequence* », « risque » « *risk* », « besoin » et « *need* ». Les bases de données documentaires et les plateformes de recherche qui ont permis d'identifier des articles pertinents pour la recherche sont *PsycInfo*, *Social services abstract*, *Érudit*, *Proquest*, *JSTOR*, *EBSCO HOST*, *ScienceDirect*, *Google scholar* et le site Internet de la bibliothèque de l'Université Laval. En plus d'avoir cherché des articles en ligne, la liste des références de différents articles liés au thème de recherche ainsi que la veille scientifique du Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) ont été consultées. Depuis janvier 2013, cette veille scientifique compile mensuellement les nouvelles publications en lien avec la violence conjugale et une section de cette veille est consacrée aux publications qui portent sur l'exposition des enfants à la violence conjugale. La stratégie de recherche utilisée pour développer cette veille a été élaborée par le CRI-VIFF et une spécialiste en recherche documentaire afin de recenser de façon exhaustive les publications pertinentes dans

plusieurs bases de données et plateformes de recherche¹. Chaque veille scientifique du CRI-VIFF compile mensuellement une soixantaine de références.

1.2 Définition et prévalence de la violence conjugale

Différentes conceptualisations de la violence conjugale existent. Dans le cadre de la présente recherche, c'est celle proposée par Johnson (2006; 2008, 2014) qui est utilisée. Ce dernier a développé une typologie qui présente quatre dynamiques de violence conjugale : 1) le terrorisme intime, 2) la résistance violente, 3) la violence situationnelle et 4) le contrôle violent mutuel (Johnson, 2008). Pour faire la distinction entre ces quatre dynamiques de violence, la notion de contrôle coercitif est centrale. En effet, c'est en identifiant si un ou les deux membres du couple utilisent la violence comme un moyen de contrôle que l'on peut déterminer quelle dynamique de violence est vécue par le couple. Le contrôle coercitif se manifeste lorsqu'une personne utilise de façon récurrente plusieurs tactiques pour contrôler son partenaire. Il ne s'agit donc pas d'un acte isolé, mais d'un « *pattern* » qui se répète dans le temps ainsi que dans une variété de situations. Le contrôle coercitif installe un régime formel de domination et est utilisé pour affirmer son pouvoir sur son partenaire (Stark, 2014). Les tactiques de contrôle coercitif qui peuvent être utilisées sont les suivantes (Johnson, 2006; 2008; 2014) :

- **Violence émotionnelle** : Mépriser, humilier, dénigrer, dévaloriser ou ne pas répondre aux besoins affectifs de l'autre.
- **Menaces** : Menacer d'user de violence physique, de violence envers les objets ou de violence envers les animaux pour contrôler l'autre.
- **Isolement** : Limiter l'accès du partenaire aux ressources sur les plans social, matériel et de l'information.
- **Utilisation des enfants** : Impliquer les enfants dans la violence commise ou utiliser l'attachement que le parent violenté a avec les enfants pour le manipuler.

¹ Les bases de données et plateformes de recherche utilisées sont : *Érudit, ProQuest (Dissertation and theses, EconLit, Francis, IBSS, NCJRS, Philosopher's Index, Sociological Abstract, Worldwide Political Science Abstracts, Social Services Abstract), Ovid (Medline, Eric, PsycInfo, Social Work Abstract, HaPI), EBSCO (CINAHL, Criminal Justice Abstract, Family Studies Abstracts, Social Science Abstract, America : History and Life, Historical Abstracts)*.

- **Privilèges et punitions** : Utiliser différents privilèges ou punitions pour manipuler l'autre, par exemple, arrêter d'avoir des relations sexuelles, menacer de quitter la relation de couple, etc.
- **Contrôle économique** : Contrôler les revenus, les dépenses et les ressources économiques de l'autre.
- **Contrôle sexuel** : Forcer l'autre à avoir des relations sexuelles ou à adopter des pratiques sexuelles non désirées.

La dynamique du terrorisme intime survient lorsqu'un des deux partenaires utilise la violence pour contrôler l'autre : le contrôle s'installe à long terme et se manifeste de différentes manières. Selon Johnson (2014), l'homme est l'auteur de ce type de violence dans 97 % des situations qui impliquent un couple hétérosexuel. La deuxième dynamique identifiée par Johnson (2014) est la résistance violente. Elle survient lorsque l'un des deux partenaires, plus souvent l'homme, utilise la violence pour contrôler l'autre. Dans cette dynamique, le conjoint qui est victime se défend ou résiste à la violence de son partenaire en étant lui-même violent, bien que non contrôlant. Dans 96 % des cas de résistance violente, la victime est une femme (Johnson, 2014). Les couples qui vivent dans une dynamique de violence situationnelle, pour leur part, voient un ou les deux membres du couple être violent(s), sans pour autant être contrôlant(s). La violence est plutôt le résultat de conflits de couple qui escaladent en gravité jusqu'à l'usage de la violence. Dans la dynamique du contrôle mutuel violent, les deux partenaires usent de violence pour contrôler. Selon Johnson (2006), cette dynamique est plutôt rare. Katz (2016) rapporte que le vécu des enfants exposés à une dynamique de violence conjugale où le contrôle coercitif est présent prend une couleur particulière et qu'il est susceptible d'entraîner des besoins différents de ceux d'enfants exposés à une dynamique de violence situationnelle. Selon elle, les recherches futures doivent tenir compte de cette réalité afin d'être en mesure d'adapter les interventions en conséquence. C'est pour répondre à cette préoccupation que la typologie de Johnson a été choisie pour définir la violence conjugale dans la présente recherche.

La violence conjugale concerne les personnes de tous les âges, qu'ils vivent une relation maritale, extramaritale ou amoureuse (Gouvernement du Québec, 1995). Cette

problématique peut affecter les personnes indépendamment de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur ethnie, de la religion à laquelle ils adhèrent ou de leur niveau socioéconomique (Fife & Schrager, 2012). Différentes formes de violence peuvent être vécues au sein d'un couple. Lorsqu'on considère uniquement la violence physique et sexuelle, la prévalence de la violence conjugale atteint 4 % au Canada entre 2009 et 2014 (Statistique Canada, 2016). Elle atteint 14 % lorsqu'on considère la violence psychologique et l'exploitation financière vécue au cours de la vie des Canadiens (Statistique Canada, 2016). Ces données sont probablement réductrices, car la violence conjugale réfère aussi à d'autres formes de violence, telles que la violence spirituelle, la violence sur les objets ou sur les animaux et le harcèlement criminel (Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, 2014). De plus, on sait que moins d'une victime de violence conjugale sur cinq (physique ou sexuelle) (19%) signale sa situation aux autorités (Statistique Canada, 2016).

1.3 Définition et prévalence de l'exposition des enfants à la violence conjugale

Selon Holden (2003), l'exposition des enfants à la violence conjugale peut être directe ou indirecte. Les enfants peuvent être exposés lors d'épisodes de violence prénatale, en entendant ou en voyant des actes violents, en vivant les conséquences de la violence et en entendant des récits d'actes subis. Les enfants peuvent aussi être impliqués directement dans la violence conjugale en étant directement violentés, en intervenant pour défendre le parent victime de violence conjugale ou en participant à la violence commise à l'égard du parent victime. Ces formes d'exposition peuvent être vécues en cooccurrence et peuvent changer ou évoluer en gravité avec le temps. Pour certains enfants, l'exposition à la violence conjugale est vécue conjointement avec d'autres formes de maltraitance (Bourassa, 2007; Chan, 2011; Estefan et al., 2013; Goddard & Bedi, 2010; Grasso et al., 2016; Institut de la statistique du Québec, 2013; Lamers-Winkelman, Willemen & Visser, 2012). Dans tous les cas, l'enfant n'est pas indépendant de la situation de violence conjugale, car la dynamique conjugale le place dans un climat constant de peur et de tension (Lessard, Damant, Brabant, Pépin-Gagné & Chamberland, 2009).

La violence conjugale serait plus fréquente chez les couples mariés ou en cohabitation avec enfants que chez les couples qui n'en ont pas (McDonald, Jouriles,

Ramisetty-Mikler, Caetano & Green, 2006). Selon l'Institut de la statistique du Québec (2013), c'est 26,6 % des enfants québécois qui sont âgés entre six mois et 17 ans qui ont été exposés à la violence conjugale au cours des 12 mois qui précèdent l'enquête. Cette statistique est valable pour l'exposition des enfants à la violence verbale, psychologique ou physique. Lorsqu'on s'intéresse aux situations de concomitance entre la violence conjugale et d'autres formes de maltraitance, les données sont aussi alarmantes. Bourassa (2007) a réalisé une étude auprès de 490 adolescents âgés entre 15 et 19 ans. Ces jeunes ont été recrutés dans trois écoles secondaires du Nouveau-Brunswick qui ont été respectivement sélectionnées dans trois aires géographiques accessibles à la chercheuse et représentatives de la province. Afin d'évaluer l'exposition à la violence conjugale, l'échelle sur les agressions psychologiques et physiques du *Relationships Between My Parents Questionnaire* (CTS2-CA) a été autoadministrée. La maltraitance des enfants a été évaluée par la version française de la sous-échelle sur les agressions physiques du *Parent-Child Conflict Tactics Scales, children version* (CTSPC-CA), qui a aussi été autoadministrée. Les résultats indiquent que 20,6 % des adolescents ayant participé à l'étude ont été exposés à la violence physique et psychologique entre leurs parents. De ce pourcentage, 24,9 % ont été à la fois exposés à la violence conjugale et victimes d'abus physiques des parents. Selon Goddard et Bedi (2010), la prévalence de la concomitance entre la violence conjugale et la violence physique commise envers l'enfant n'est pas la même d'une étude à l'autre, variant entre 40 % et 55 %, selon les choix méthodologiques des études.

1.4 Conséquences de l'exposition des enfants à la violence conjugale

L'exposition à la violence conjugale est susceptible d'affecter plusieurs sphères de la vie des enfants. Dans leur recension des écrits, Lessard et Paradis (2003) indiquent que ces conséquences peuvent entre autres être d'ordres physique, psychologique, comportemental, social, cognitif, scolaire et qu'elles peuvent aussi avoir des répercussions à long terme. Comme différents facteurs influencent l'importance et l'occurrence des difficultés vécues, les enfants ne sont pas toujours affectés sur tous ces plans (Paradis, 2012). Certains enfants peuvent même se développer normalement à la suite de l'exposition à la violence conjugale (Martinez-Torteya, Bogat, von Eye & Levendosky, 2009). L'exposition à la violence conjugale demeure tout de même un problème important qui

peut affecter le développement de l'enfant, puisqu'elle augmente de 3,7 fois les chances de rencontrer des difficultés d'adaptation (Martinez-Torteya et al., 2009).

Parmi les conséquences que peut amener l'exposition à la violence conjugale, on trouve l'apparition des problèmes de comportement au cours de l'enfance et de l'adolescence (Chan & Yeung, 2009; Doucet & Fortin, 2012; Émond, Fortin, Royer & Potvin, 2000; Evans, Davies & DiLillo, 2008; Febres et al., 2013; Kernic et al., 2003; Moylan et al., 2010; Potter, Nasserie & Tonmyr, 2015). En effet, les enfants exposés à la violence conjugale développent des troubles de comportement en plus grande proportion que les enfants qui n'y sont pas exposés (Émond et al., 2000) et les enfants à la fois exposés à la violence conjugale et victimes de maltraitance directe sont ceux qui obtiennent les scores les plus élevés de problèmes de comportement (Moylan et al., 2010). Ces derniers auraient d'ailleurs plus souvent des profils d'adaptation caractérisés à la fois par les problèmes de comportements intériorisés et extériorisés, ou uniquement par des troubles extériorisés (Doucet & Fortin, 2012). Les problèmes de comportement intériorisés augmentent le risque de victimisation, alors que les problèmes de comportements extériorisés augmentent le risque d'adopter des comportements criminels (Kernic et al., 2003). Différents problèmes de comportements intériorisés ont été étudiés. Graham-Bermann et Levendosky (1998) se sont intéressés au lien entre les symptômes d'état de stress post-traumatique et l'exposition à la violence conjugale des enfants âgés entre sept et 12 ans. Leurs résultats indiquent qu'un nombre significatif d'enfants exposés à la violence conjugale ont des symptômes d'état de stress post-traumatique. Cette association est corroborée par une étude qui se penche sur la réalité des enfants âgés d'en moyenne un an (Bogat, DeJonghe, Levendosky, Davidson & von Eye, 2006). Osofsky (2005), pour sa part, présente plusieurs comportements que les enfants peuvent manifester lorsqu'ils sont exposés à la violence conjugale. Il indique que cette problématique peut affecter le développement du sentiment de confiance, la curiosité et les comportements typiques d'exploration chez les jeunes enfants. Les problèmes de sommeil, la détresse émotionnelle, les pleurs, la peur d'être seul ou d'être séparé d'un parent et la perte d'habiletés sont d'autres conséquences vécues par les enfants exposés. Selon Osofsky (2005), les pertes d'habiletés peuvent notamment être constatées sur le plan du langage et sur le plan de la propreté aux toilettes.

La littérature fait état de conséquences que l'exposition à la violence conjugale peut avoir sur la santé physique et cognitive des enfants (Howell, 2011; Huth-Bocks, Levendosky & Semel, 2001; Jaffe, Campbell, Hamilton et Juodis, 2012; Paradis, 2012). Comme l'exposition à la violence conjugale et la maltraitance des enfants peuvent être vécues conjointement (Bourassa, 2007; Estefan et al., 2013; Goddard & Bedi, 2010; Grasso et al., 2016; Institut de la statistique du Québec, 2013; Lamers-Winkelmann et al., 2012), les enfants exposés à la violence conjugale sont plus à risque de vivre des punitions corporelles, de la maltraitance physique ou de la maltraitance physique sévère (Chan, 2011). Cette cooccurrence peut causer différentes atteintes physiques, telles que des fractures, des morsures, des brûlures, etc. (Paradis, 2012). Dans les cas où la violence conjugale se conclut par un homicide conjugal, Jaffe et al. (2012) ont remarqué que les enfants sont aussi à risque d'être tués. De son côté, Howell (2011) rapporte que les enfants exposés à la violence conjugale sont quatre fois plus à risque d'avoir de l'asthme, des allergies et des complications gastro-intestinales. Au plan cognitif, l'exposition à la violence conjugale peut affecter le fonctionnement intellectuel (Huth-Bocks et al., 2001). Plus précisément, l'étude de Huth-Bocks et al. (2001) spécifie que les enfants exposés à la violence conjugale ont de moins bonnes habiletés verbales que les enfants qui n'y sont pas exposés. Ce type d'affection cognitive est étroitement lié au développement du cerveau, une étape qui s'étend de la grossesse à l'âge de cinq ans (Paradis, 2012). Lorsque l'enfant est exposé à un stress prolongé et répété durant l'enfance, le développement du système nerveux et hormonal peut détériorer la structure cérébrale. Cet endommagement a des répercussions sur différents aspects de la vie des enfants, dont l'apprentissage. La réussite scolaire des enfants exposés à la violence conjugale peut donc aussi être affectée (Cunningham & Baker, 2007; Savard & Gaudron, 2011).

La violence conjugale peut avoir un impact sur les frontières intergénérationnelles de la famille (Fortin & Lachance, 2011). La parentification des enfants est l'une des manières dont ces frontières peuvent être atteintes. Des auteurs ont remarqué que plus la violence conjugale est sévère et fréquente, plus l'enfant est parentifié (Fortin & Lachance, 2011). Selon Fortin, Doucet et Damant (2011), cette parentification peut être néfaste et contribue à la détresse de l'enfant en jouant un rôle médiateur entre l'adaptation de l'enfant et l'exposition à la violence conjugale. Callaghan, Alexander, Sixsmith et Fellin (2015),

pour leur part, remarquent que bien que la parentification affecte négativement les enfants, elle représente aussi parfois une stratégie utilisée par ces derniers pour résister à la violence à laquelle ils sont exposés. Par exemple, adopter un rôle d'adulte en s'occupant de ses frères et sœurs plus jeunes peut amener l'enfant parentifié à ignorer ses besoins émotionnels, mais aussi l'amener à créer un espace où il peut être résilient et reprendre du pouvoir sur sa vie (Callaghan et al., 2015). Selon les auteurs, ce paradoxe reflète la complexité du vécu des enfants exposés à la violence conjugale et soulève l'importance de comprendre le vécu et les besoins des enfants si l'on souhaite être en mesure de les aider adéquatement. De son côté, Paradis (2012) cible sept rôles que les enfants exposés à la violence conjugale peuvent développer dans la dynamique familiale. Il s'agit du rôle de gardien protecteur, de confident de la mère, de confident de l'agresseur, d'allié de l'agresseur, d'enfant parfait, d'arbitre et de bouc émissaire. L'adoption de l'un ou de plusieurs de ces rôles peut avoir des impacts néfastes à long terme pour les enfants. Les enfants tendent en effet à conserver ces rôles avec les années, même après la rupture conjugale. Parmi les autres difficultés que l'exposition à la violence conjugale peut amener, Savard et Gaudron (2011) identifient les conflits de loyauté. La manière dont ces conflits influencent l'adaptation des enfants exposés à la violence conjugale n'est toutefois pas claire (Fortin, 2005; Paul & Zaouche Gaudron, 2017).

1.5 Facteurs de risque et facteurs de protection

Les facteurs de risque et les facteurs de protection peuvent moduler la relation entre l'exposition à la violence conjugale et les conséquences vécues par l'enfant. On définit les facteurs de risque comme des facteurs qui, par leur présence, et lorsqu'on considère certaines conditions, augmentent la probabilité qu'un événement futur se réalise (Frazer, Richman & Galinsky, 1999). Dans le cas des enfants exposés à la violence conjugale, les facteurs de risque peuvent augmenter la probabilité qu'un enfant développe des problèmes d'adaptation ou que ces problèmes perdurent à la suite de l'exposition à la violence conjugale (Lessard & Paradis, 2003). Dans plusieurs cas, ces facteurs ont des impacts plus importants sur le développement lorsque les enfants exposés doivent faire face à plusieurs facteurs de risque plutôt qu'à un seul (Frazer et al., 1999; Lamers-Winkelman et al., 2012; de la Vega, de la Osa, Granero & Expeleta, 2013). Pour leur part, les facteurs de protection modifient, compensent, réduisent, modèrent ou jouent le rôle de facteur médiateur des

risques auxquels une personne est exposée (Frazer et al., 1999). Ces facteurs sont ceux sur lesquels il est préférable de s'attarder en intervention afin de diminuer les conséquences que peut amener l'exposition à la violence conjugale (Paradis, 2012). Dans le domaine de la violence conjugale, ils sont toutefois moins étudiés et documentés que les facteurs de risque (Organisation mondiale de la Santé, 2010). Selon Lessard et Paradis (2003), les facteurs de risque et de protection se regroupent en trois catégories, soit les caractéristiques personnelles, familiales et environnementales.

1.5.1 Caractéristiques personnelles

L'âge des enfants exposés à la violence conjugale constitue un facteur de risque (Lessard et al., 2009). En effet, les enfants plus jeunes sont susceptibles de vivre des conséquences développementales plus prononcées à la suite de l'exposition à la violence conjugale. Cette association s'expliquerait par le fait que les jeunes enfants sont plus dépendants des parents et qu'ils passent davantage de temps avec eux. Ce faisant, ils pourraient être exposés plus fréquemment et plus longuement à des dynamiques de violence conjugale plus intenses, ce qui influencerait négativement leur adaptation (Graham-Bermann, Gruber, Howell & Girz, 2009; Lessard et al., 2009; Martinez-Torteya et al., 2009; Paradis, 2012). À d'autres égards, les enfants d'âge scolaire pourraient aussi être plus négativement affectés par la violence conjugale comparés aux jeunes enfants (Lessard et al., 2009). En comprenant mieux la dynamique de violence conjugale, les enfants d'âge scolaire peuvent ressentir davantage de colère et de culpabilité que les enfants plus jeunes. Parmi les facteurs de risque, on cible aussi le genre de l'enfant exposé (Gewirtz & Edelson, 2007; Lessard et al., 2009). Selon plusieurs études, les garçons ont plus souvent des problèmes de comportements extériorisés (Émond et al., 2000; Evans et al., 2008; Moylan et al., 2010; Paradis, 2012), alors que les filles présentent plus souvent des problèmes de comportements intériorisés (Émond et al., 2000, Moylan et al., 2010; Paradis, 2012). Si l'association entre le fait d'être une fille et les problèmes de comportements intériorisés n'a pas été corroborée par la méta-analyse d'Evans et al. (2008), cela pourrait s'expliquer par le croisement des facteurs de l'âge et du genre. En effet, selon Paradis (2012), lorsque les filles ont des problèmes de comportements intériorisés, les conséquences pourraient s'aggraver avec le temps jusqu'à l'adolescence. La perception qu'a l'enfant de la situation de violence conjugale peut aussi représenter un risque (Lessard et al., 2009). Lorsqu'il

perçoit la dynamique de violence comme menaçante et qu'il se sent responsable de la violence, l'enfant serait plus à risque de vivre des problèmes de comportements intériorisés ou extériorisés. Fortin et al. (2011) ajoute que la parentification constitue aussi un facteur de risque pour l'enfant. Concernant les facteurs de protection, des auteurs soulèvent que le sentiment de compétence d'un enfant peut favoriser son adaptation (Fortin, 2009; Lessard et al., 2009). Le tempérament facile de l'enfant, sa force de caractère, son estime de soi, sa sociabilité, son indépendance, sa persévérance, sa confiance, sa capacité à gérer le stress et sa santé physique et psychologique sont d'autres facteurs de protection liés aux caractéristiques personnelles de l'enfant (Fortin, 2009; Paradis, 2012).

1.5.2 Caractéristiques familiales

Les habiletés parentales sont l'une des caractéristiques familiales qui influencent particulièrement l'adaptation des enfants exposés à la violence conjugale (Lessard et al., 2009). Elles constituent un facteur de risque lorsque les parents adoptent des conduites non adéquates à l'égard de leurs enfants (Émond et al., 2000; Holmes, 2013; Lessard et al., 2009). Par exemple, certains pères adoptent un style parental autoritaire, montrent peu d'empathie à l'égard de leurs enfants et sont fréquemment en colère ou agressifs (Bourassa, Turcotte, Lessard & Labarre, 2013; Bromfield, Lamont, Parker & Horsfall, 2010; Lessard et al., 2009). Dans certains cas, le contexte de violence conjugale amène les mères victimes à elles aussi adopter des attitudes et des comportements inadéquats envers leurs enfants en étant moins disponibles, en ayant de la difficulté à offrir un encadrement parental, en n'adoptant pas des conduites disciplinaires positives, etc. (Bromfield et al., 2010; Fujiwara, Okuyama & Izumi, 2012; Lessard et al., 2009). Il peut aussi arriver que le père ou la mère adopte des conduites violentes envers leurs enfants, ce qui aurait un impact sur le développement des problèmes de comportement (Bourassa, 2007; Émond et al., 2000; Grasso et al., 2016; Holmes 2013). Bien que les habiletés parentales soient considérées comme des facteurs de risque, certaines études indiquent qu'elles peuvent parfois aussi être un facteur de protection. À cet effet, la littérature s'est davantage intéressée aux conduites parentales positives qu'adoptent les mères ainsi qu'à la relation mère-enfant (Lessard et al., 2009). Dans leur étude, Levendosky, Huth-Bocks, Shapiro et Semel (2003) rapportent que certaines mères vivant davantage de violence conjugale tendent à adopter des conduites parentales plus adéquates. Selon les auteurs, ces mères se montrent plus empathiques,

chaleureuses, attentives et sensibles, car elles souhaitent atténuer les effets néfastes qu'amène l'exposition à la violence conjugale. Ces bonnes habiletés parentales influencent positivement l'attachement entre l'enfant et la mère (Levendosky et al., 2003), ce qui contribue à réduire les conséquences de l'exposition à la violence conjugale (Holmes, 2013; Racicot, Fortin & Dagenais, 2010). La qualité de la relation mère-enfant influence donc l'association entre la violence conjugale et l'adaptation de l'enfant en agissant comme une variable médiatrice (Levendosky et al., 2003) ou modératrice (de la Sablonnière & Fortin, 2010).

1.5.3 Caractéristiques environnementales

Selon Lessard et Paradis (2003), l'absence de soutien social est un facteur de risque qui nuit à l'adaptation des enfants exposés à une situation d'adversité. Par ailleurs, lorsque les enfants exposés à la violence conjugale bénéficient d'un soutien social et qu'ils perçoivent que leurs pairs sont présents pour eux, l'adaptation des enfants est plus positive (Rogers & Holmbeck, 1997). Le soutien social représente donc à la fois un facteur de risque ainsi qu'un facteur de protection. Un autre facteur de protection lié aux caractéristiques environnementales concerne la présence d'un modèle significatif positif dans l'entourage de l'enfant (Lessard et al., 2009). À ce propos, Paradis (2012) indique qu'il est profitable pour les enfants exposés à la violence conjugale d'entretenir au moins une relation significative avec un adulte qui ne fait pas partie de la famille. Elle ajoute que la présence de ressources favorisant la non-violence dans la communauté ainsi que la participation des enfants à des activités extérieures à la vie familiale peuvent être bénéfiques. D'autres auteurs indiquent que c'est aussi le cas pour le sentiment d'appartenance de l'enfant à sa communauté qui constitue un facteur de protection en agissant comme un facteur modérateur (Greenfield & Marks, 2010; Paradis, 2012). À plus large échelle, l'Organisation mondiale de la Santé (2010) soutient qu'il est problématique que nous évoluions dans une société patriarcale où il subsiste plusieurs inégalités entre les femmes et les hommes désavantageant les femmes et que l'utilisation de la violence pour résoudre des conflits est trop souvent normalisée. Ces deux facteurs de risque nuisent de différentes façons, par exemple, en instaurant une organisation sociale et légale qui ne répond pas adéquatement au besoin de soutien des femmes victimes et de leurs enfants (Organisation mondiale de la Santé, 2010).

1.6 Forces et limites des études consultées

Les études recensées présentent des forces et des limites. Parmi les forces, notons que plusieurs recherches (quantitatives et qualitatives) se sont intéressées aux conséquences que l'exposition à la violence conjugale est susceptible d'entraîner chez les enfants (ex. : Bogat et al., 2009; Buckley, Holt & Whelan, 2007; Chan & Yeung, 2009; Doucet & Fortin, 2012; Holt, 2011; Paul & Zaouche Gaudron, 2017; Stanley et al., 2012). L'important corpus qui a été développé sur le sujet permet donc d'alimenter les connaissances en appuyant l'hypothèse selon laquelle l'exposition à la violence conjugale peut entraîner des conséquences sur la santé et le bien-être des enfants, comme expliqué dans la recension des écrits (Fortin & Gagnon, 2016; McTavish, MacGregor, Wathen & MacMillan, 2016). Des auteurs identifient toutefois des limites qui sont importantes à considérer lorsqu'on s'intéresse aux études sur le sujet. L'une d'entre elles réfère au questionnement suivant : est-ce que les outils utilisés dans ces recherches évaluent vraiment ce que l'on souhaite évaluer? (Fortin et al., 2011; Graham-Bermann & Levendosky, 1998). L'exposition des enfants à la violence conjugale est une problématique très complexe dont les conséquences peuvent être influencées par un ensemble de facteurs personnels, familiaux ou présents dans l'environnement de l'enfant (Wolfe, Crooks, Lee, McIntyre-Smith et Jaffe, 2003). L'étude des conséquences de l'exposition à la violence conjugale requiert donc un modèle complexe et multivarié qui examine l'interrelation entre les traumatismes et le développement.

Une seconde limite soulevée dans les recherches concerne l'étude des facteurs de risque et de protection. Graham-Bermann et al. (2009) remarquent que ces facteurs et les concepts associés sont définis et opérationnalisés différemment d'une étude à l'autre. Par exemple, on observe des variations entre les études quant à la définition et l'opérationnalisation du concept d'adaptation, de risque et de facteur de protection. Cette limite amène des défis, notamment pour la comparaison des résultats d'études (Luthar, Cicchetti & Becker, 2000).

Une troisième limite réfère au fait que les mères sont souvent les seules répondantes dans les études visant à documenter le phénomène de l'exposition des enfants à la violence conjugale (Bogat et al., 2006; Chan & Yeung, 2009; Graham-Bermann & Levendosky,

1998; Grasso et al., 2016; Huth-Bocks et al., 2001; Martinez-Torteya et al., 2009). Selon certains auteurs, les mères peuvent évaluer leurs enfants comme plus problématiques qu'ils ne le sont réellement (Bogat et al., 2006; Chan & Yeung, 2009; Graham-Bermann & Levendosky, 1998; van Rooij, van der Schuur, Steketee, Mak & Pels., 2015). En étant victimes de violence conjugale, ces dernières ne seraient pas dans une position optimale pour évaluer leurs enfants. D'autres auteurs pensent plutôt que les mères tendent à sous-évaluer les problèmes de leurs enfants (Grasso et al., 2016; Huth-Bocks et al., 2001; van Rooij et al., 2015). Huth-Bocks et al. (2001), par exemple, postulent que les mères se sentent embarrassées ou coupables de l'exposition de leurs enfants à la violence conjugale, ce qui les amène à minimiser les conséquences vécues par ces derniers. Afin de remédier à cette limite, Peris, Goeke-Morey, Cummings et Emery (2008) soulèvent la pertinence d'avoir plusieurs sources d'information pour mieux comprendre l'exposition à la violence conjugale. Certaines études appliquent cette recommandation, ce qui constitue une force, documentant ainsi la perspective de mères, d'enfants, d'intervenants et moins souvent, de pères (Buckley et al., 2007; Holt, 2011; Institut de la statistique du Québec, 2013; Stanley et al., 2012).

Enfin, une dernière limite, sur laquelle repose plus directement la pertinence de la présente recherche, concerne le défi d'identifier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Très peu d'études se sont spécifiquement intéressées à la notion de besoin des enfants exposés à la violence conjugale. Différentes recherches se sont toutefois penchées sur le vécu des jeunes. À partir des propos rapportés par les enfants, par leur mère et par les experts dans le domaine, il est possible de déceler certains besoins qu'ont les enfants exposés à la violence conjugale. Ces recherches problématissent toutefois rarement ces besoins en tant qu'objet d'étude. Cette lacune oblige donc le lecteur à déduire les besoins des enfants exposés à la violence conjugale, déductions qui pourraient comporter des erreurs d'interprétation. Par exemple, pour certains intervenants, il s'avère pertinent d'assurer la sécurité des enfants exposés à la violence conjugale en encourageant la séparation des parents. Certaines études rapportent toutefois que le risque d'exposition des enfants à la violence conjugale est plutôt accru au moment de la séparation (Holt, 2011; Lindsay, 2014; Moe, 2009; Rinfret-Raynor, Dubé, Drouin, Maillé & Harper, 2008), indiquant que la sécurité des enfants n'est pas nécessairement assurée dans ce contexte.

1.7 Objet d'étude

Étant donné que les enfants sont susceptibles de vivre des difficultés à la suite de leur exposition à la violence conjugale, l'importance de leur offrir de l'aide est largement reconnue (Edleson, 2004; Gouvernement du Québec, 2012; Gouvernement du Québec, 2014; Katz, 2016; Lessard et al., 2010; Rivett & Kelly, 2006; Stanley et al., 2012; Stover & Margos, 2013). Toutefois, les acteurs impliqués auprès des enfants exposés à la violence conjugale ne s'entendent pas toujours au sujet des interventions à privilégier pour aider ces enfants et leur famille (Beeman & Edelson, 2000; Dubé & Boisvert, 2009; Lessard, Drouin, Germain, Alvarez-Lizotte & Turcotte, 2014; Lowry & Trujillo, 2008; Went, 2010). Par exemple, des intervenantes qui œuvrent auprès des femmes violentées trouvent que certaines pratiques de la protection de la jeunesse contribuent à revictimiser les mères alors que les pères qui exercent la violence sont peu responsabilisés et mobilisés dans l'intervention (Beeman & Edelson, 2000). Les recherches auprès des pères demeurent d'ailleurs lacunaires dans ce domaine (Bourassa, Lavergne, Damant, Lessard & Turcotte, 2008a). De plus, des divergences d'opinions concernant l'intervention sont aussi soulevées entre les intervenants et les mères d'enfants exposés à la violence conjugale (Buckley, Whelan & Carr, 2011; DeVoe & Smith, 2003; Lessard et al., 2005). Par exemple, certaines mères d'enfants exposés à la violence conjugale trouvent que leur perception des interventions à privilégier pour les aider ainsi que leurs enfants ne concorde pas toujours avec les pratiques des intervenants (Buckley et al., 2011; DeVoe & Smith, 2003). Cette divergence amène parfois les mères à être réticentes ou à éviter de faire appel à des services d'aide (Buckley et al., 2011; DeVoe & Smith, 2003). Conséquemment, leurs enfants ont moins de chance d'avoir accès à des services sociaux et de recevoir du soutien. Cette diversité de points de vue amène plusieurs questionnements à propos des actions à privilégier pour répondre aux besoins des enfants ainsi que pour améliorer la cohérence d'action entre les différents acteurs impliqués auprès des enfants. Selon Rivett et Kelly (2006), il est important d'avoir une compréhension plus complexe des besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Le *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* soulève l'importance de soutenir le développement des connaissances à propos de l'intervention auprès des enfants exposés et de leurs parents en lien avec l'exercice du rôle parental (Gouvernement du Québec, 2012). Dans ce contexte,

s'intéresser aux points de vue des parents concernant les besoins de leurs enfants s'avère pertinent. On n'en connaît toutefois peu sur la manière dont les parents perçoivent ces besoins, et ce, même si des recherches indiquent qu'il est difficile de dissocier l'aide aux enfants exposés à la violence conjugale de l'aide à leurs parents (Fortin, 2009, McAlister Groves et al., 2007; Stanley et al., 2012). Considérant l'état des connaissances dans le domaine et les priorités actuelles, il s'avère essentiel de répondre à la question suivante : comment les parents d'enfants exposés à la violence conjugale décrivent les besoins de leurs enfants? Un objectif général et un objectif spécifique découlent de cette question de recherche. L'objectif général de la recherche est de décrire les points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale et l'objectif spécifique est de comparer les points de vue de mères et de pères.

1.8 Pertinence scientifique et sociale

Les résultats de la recherche auront d'intéressantes retombées sur le plan de la recherche et sur celui de l'intervention. D'abord, peu d'études se sont spécifiquement intéressées à la notion de besoin des enfants exposés à la violence conjugale. La présente recherche contribuera donc à combler ce manque en s'intéressant plus spécifiquement à la perspective des parents. Les points de vue de ces derniers sont en effet importants pour mieux comprendre les besoins qu'ils identifient pour les membres de leur famille (Lessard, Lavergne, Chamberland, Damant & Turcotte, 2006). Ils doivent aussi être mieux connus si l'on souhaite être en mesure d'adapter les services à ces besoins (Buckley et al., 2011). Même s'ils sont plus souvent sollicités que ceux des pères (Institut de la statistique du Québec, 2013; Lee, Ballamy & Guterman, 2009; Stover & Margos, 2013; Strega et al., 2008), les points de vue des mères victimes de violence conjugale restent essentiels (Mullender & Hague, 2005) surtout lorsqu'on considère le fait que la relation mère-enfant constitue un facteur de protection important pour l'adaptation des enfants (Fortin, 2009; Holmes, 2013; Racicot et al., 2010). Il importe donc de s'intéresser à la fois aux mères et aux pères pour connaître leurs points de vue en tant que parents, mais aussi pour tenir compte et comparer les points de vue des personnes qui sont victimes de violence conjugale et de celles qui l'exercent. De cette façon, il sera possible de mettre en lumière les différences et les convergences entre les points de vue des mères et des pères concernant les besoins de leurs enfants et concernant le soutien qui doit, selon eux, être mis en place pour

répondre à ces besoins. Cette analyse permettra d'alimenter la littérature existante concernant l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Ceci constitue un apport non négligeable, car selon Bourassa et al. (2008a), les connaissances en matière d'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale sont peu développées. Par ailleurs, solliciter les points de vue de mères et de pères permet d'avoir un aperçu plus complet et fidèle du vécu des enfants exposés à la violence conjugale, car comme l'indiquent Peris et al. (2008), il importe de solliciter plus d'une source d'information si l'on souhaite bien comprendre le problème de l'exposition à la violence conjugale.

Sur le plan de la pratique, on soulève des incohérences entre le point de vue des parents et celui des intervenants concernant les interventions à privilégier et la collaboration entre eux (Beeman & Edelson, 2000; Buckley et al., 2011; DeVoe & Smith, 2003; Dubé & Boisvert, 2009; Edleson, 2004; Lessard et al., 2005; Lowry & Trujillo, 2008; Strega et al., 2008; Wendt, 2010). Une meilleure connaissance de l'opinion des parents permettra d'ajuster la pratique aux besoins qu'ils identifient et d'atténuer les incohérences soulevées. La sollicitation des points de vue des mères et des pères concernant les besoins de leurs enfants permettra aussi d'explorer comment la maternité et la paternité s'exercent en contexte de violence conjugale. En ce sens, et comme le recommande le *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale* (Gouvernement du Québec, 2012), les résultats de la présente recherche soulèveront des pistes de réflexion qui soutiendront les interventions auprès des mères et des pères en lien avec l'exercice de leur rôle parental.

Chapitre 2. Cadre conceptuel

La présente recherche s'inscrit dans le courant épistémologique constructiviste. Cette position est importante à préciser, car elle explique les choix qui ont été faits dans l'élaboration du cadre conceptuel et dans la méthodologie de la recherche. Pour répondre à la question « comment les parents d'enfants exposés à la violence conjugale décrivent les besoins de leurs enfants? », il importe de définir la notion de besoin. Ce chapitre inclut donc une justification du positionnement épistémologique, une définition de la notion de besoin et une typologie des besoins des enfants. La recherche utilise un cadre conceptuel plutôt qu'un cadre théorique, car peu d'études se sont spécifiquement intéressées à la notion de besoin des enfants exposés à la violence conjugale. Selon Fortin et Auclair (1997), l'utilisation d'un cadre conceptuel plutôt que d'un cadre théorique s'avère particulièrement utile dans ce contexte. En effet, lorsqu'il existe peu de connaissances sur un sujet d'étude, il s'avère pertinent d'agencer les concepts et les sous-concepts d'intérêts entre eux afin d'établir les liens avec la problématique à l'étude (Fortin & Gagnon, 2016; Mace & Petry, 2000). Ce faisant, le cadre conceptuel peut orienter la formulation de la problématique et de la question de recherche ainsi qu'aider à interpréter les résultats.

2.1 Paradigme épistémologique

Lorsqu'un chercheur s'inscrit dans une perspective constructiviste, il s'intéresse davantage aux processus par lesquels se construisent les problèmes sociaux qu'à leurs conditions objectives (Glaserfeld, 1994; Mayer & Ouellet, 2000). Il étudie donc les problèmes sociaux à partir des connaissances et de la définition qu'en font les personnes directement impliquées dans le problème étudié. Une grande importance est accordée aux données subjectives, car le paradigme épistémologique constructiviste estime que les connaissances sont construites, inachevées, relatives, récursives, liées au vécu du sujet et qu'elles sont le fruit d'une interaction entre la personne et l'objet d'étude (Glaserfeld, 1994; Le Moigne, 2012; Mucchielli, 2005). Les connaissances sont donc considérées comme étant indissociables des sujets qui la construisent : « Le sujet ne connaît pas de « choses en soi » (hypothèse ontologique), mais il connaît l'acte par lequel il perçoit l'interaction entre les choses. » (Le Moigne, 2012, p.72). En ce sens, et si l'on souhaite être en mesure de mieux comprendre quels sont les besoins des enfants exposés à la violence conjugale, il s'avère primordial de s'intéresser aux points de vue des personnes directement

impliquées dans la problématique étudiée. Dans le cas de la recherche, il s'agit des parents d'enfants exposés à la violence conjugale : c'est leurs points de vue qui sont mis à l'avant-plan dans la définition du problème ainsi que dans l'identification des solutions associées (Le Moigne, 2012; Mayer & Ouellet, 2000).

2.2 Définition de la notion de besoin

La notion de besoin en est une qui est largement utilisée et qui fait référence à plusieurs conceptualisations (Nadeau, 1988). Dans la littérature, par exemple, on trouve différentes définitions de ce qu'est un besoin. Kettner, Moroney et Martin (1990) indiquent que Maslow et Ponsioen sont deux théoriciens qui ont proposé d'intéressantes réflexions à propos de cette notion. Maslow (1970) présente les besoins hiérarchiquement, indiquant que les humains ont des besoins de base qui doivent être répondus en premier et des besoins supérieurs qui peuvent être répondus une fois que les besoins de base sont satisfaits. Selon lui, l'ordre dans lequel les besoins doivent être répondus est le suivant : 1) besoin physiologique, 2) besoin de sécurité, 3) besoin d'amour et d'appartenance, 4) besoin d'estime et 5) besoin d'accomplissement. Ponsioen (1962), pour sa part, indique que les besoins ont plusieurs dimensions, soit biologique, psychologique, culturelle, sociale et spirituelle. L'ordre dans lequel ces dimensions doivent être répondues varie toutefois d'une société à l'autre en fonction de la perception qu'une société a à l'égard de ces dimensions et en fonction de ses priorités. Dans le cadre de la recherche, la définition retenue est celle proposée par Nadeau (1988, p. 179) qui définit un besoin « comme un écart entre une situation souhaitée, désirée, idéale et une situation actuelle, observée. ». Cette définition qui opérationnalise la notion de besoin en termes d'écart est la plus répandue (Ouellet & Mayer, 2000; Nadeau, 1988) et s'applique bien à la recherche. En effet, cette définition a orienté le développement du guide d'entrevue de façon à ce qu'au cours des entretiens, les parents identifient l'écart entre la situation actuelle et la situation souhaitée en regard des besoins de leurs enfants. Considérant que cet écart est le résultat d'une interaction déficiente entre l'individu et son environnement, l'écart peut être comblé par l'enfant et ses parents, mais aussi par les milieux de vie immédiats de l'enfant, par son environnement plus large et en rétablissant les interactions entre les différentes parties (Carignan, 2011).

Pour mieux comprendre comment la notion de besoin est conceptualisée dans la recherche, la catégorisation de McKillip (1987) s'avère utile. Ce dernier propose une catégorisation selon laquelle il existe quatre angles d'analyse des besoins. Ces angles d'analyse réfèrent à quatre sortes de besoins : les besoins sentis, les besoins normatifs, les besoins exprimés et les besoins comparés. En concordance avec le paradigme épistémologique constructiviste, ce sont les besoins sentis qui ont été explorés dans la recherche, puisque ce sont les points de vue des parents qui sont placés au centre des préoccupations. Selon McKillip (1987), les besoins sentis réfèrent à l'analyse que les personnes directement impliquées dans la problématique étudiée font de leur réalité. La justesse avec laquelle ils arriveront à identifier ces besoins dépend de leur capacité d'introspection à propos des difficultés qu'ils vivent. Les besoins sentis permettent aux décideurs d'éviter de mettre en place des services qui ne seront pas utilisés parce qu'ils ne répondent pas à un besoin identifié.

2.3 Typologie des besoins des enfants

L'enfance représente une importante période pour le développement physique, cognitif, comportemental, émotionnel et social (McCain, Mustard & Shanker, 2007; Wilmschurst, 2013). Bien qu'il y ait encore des débats sur le sujet, on reconnaît généralement que ce développement est à la fois influencé par la génétique de l'enfant et par l'environnement dans lequel il évolue (Lemelin, Provost & Tarabulsy, 2012). Selon la théorie bioécologique de Bronfenbrenner, le développement peut être affecté par une interaction déficiente entre les caractéristiques personnelles de l'enfant et son environnement, indiquant ainsi que les besoins de l'enfant « n'ont pas été comblés de façon satisfaisante » (Carignan, 2011, p.151). Pour favoriser son développement, l'enfant doit donc recevoir une réponse de la part de son environnement afin de combler ses besoins physiques, émotionnels, sociaux et intellectuels (Pringle, 1979). Dans le cadre de la recherche, une attention particulière est portée aux besoins émotionnels et sociaux, autrement appelés besoins psychosociaux (Pringle, 1979), car les conséquences de l'exposition à la violence conjugale touchent principalement ces besoins. Les besoins psychosociaux incluent les besoins d'être aimé, de vivre en sécurité, de vivre de nouvelles expériences, de recevoir des éloges et d'être estimé, d'avoir des responsabilités (Pringle 1979) et d'appartenir à une communauté stable, offrant soutien et repères culturels

(Brazelton & Greenspan, 2007). Cette typologie a été utile pour l'analyse, puisqu'elle a guidé l'interprétation des résultats. Plus spécifiquement, elle a offert des points de repère pour comprendre les points de vue des parents. La typologie des besoins des enfants n'a donc pas été utilisée comme une finalité en soi, mais comme un outil permettant de mieux comprendre la complexité des besoins des enfants. Voici une brève description des besoins psychosociaux identifiés par Pringle (1979), Brazelton et Greenspan (2007) :

- **Besoin d'amour** : Ce besoin est comblé lorsque, dès sa naissance, l'enfant peut entretenir avec ses parents une relation pleine d'amour, stable, continue et digne de confiance. Dans cette relation, l'enfant reçoit de l'amour inconditionnel. Ce besoin d'amour est d'abord répondu par les parents, mais avec le temps, il est aussi comblé par d'autres personnes.
- **Besoin de sécurité** : Pour répondre à ce besoin, l'enfant doit vivre dans un environnement prévisible et son entourage doit adopter des attitudes et des comportements qui sont logiques et dignes de confiance. Les relations que les membres de la famille entretiennent doivent aussi être stables, tant en ce qui concerne la relation mère-enfant, père-enfant, parent-parent, enfant-fratrie qu'enfant-famille proche.
- **Besoin de nouvelles expériences** : Ce besoin peut être satisfait en encourageant l'enfant à explorer son environnement et en l'encourageant à réaliser des activités qui sont adaptées à son développement. Pour que l'enfant ait envie de vivre de nouvelles expériences, il doit pouvoir réaliser des activités qui comportent un bon dosage de stimulation (activités qui ne sont ni trop stimulantes, ni trop peu stimulantes).
- **Besoin d'éloges et d'estime** : Le besoin d'éloges et d'estime soulève l'importance pour les personnes qui entourent l'enfant de valoriser et de croire au potentiel de l'enfant. Les encouragements et les louanges que fait l'entourage à la suite des réalisations de l'enfant contribuent à combler ce besoin. Pour répondre à ce besoin, les adultes qui sont significatifs pour l'enfant doivent toutefois avoir des attentes réalistes et modérées.

- **Besoin de responsabilités** : Pour répondre à ce besoin, les adultes qui entourent l'enfant doivent permettre et encourager l'enfant à faire preuve d'autonomie, d'abord dans les soins quotidiens à soi-même, puis en ce qui a trait aux choix à faire ou à ses possessions. Ce développement de l'indépendance implique qu'en fonction de l'âge de l'enfant, les adultes significatifs doivent guider et baliser les décisions ainsi que les initiatives de l'enfant.
- **Besoin d'une communauté stable, de son soutien et de sa culture** : Ce besoin implique que l'enfant évolue dans une communauté où règne la cohésion et à laquelle il développe un sentiment d'appartenance. Dans une telle communauté, les différentes cultures sont acceptées et valorisées, les parents peuvent recevoir du soutien s'ils en ont besoin et la famille, la communauté et l'environnement culturel interagissent pour répondre aux besoins des enfants.

Selon les auteurs, ces besoins sont universels et doivent être répondus de manière continue dès le début de la vie des enfants (Brazelton & Greenspan, 2007; Pringle, 1979). L'importance relative de chacun de ces besoins ainsi que les moyens choisis pour les combler varient toutefois au cours du développement des enfants ainsi qu'en fonction de situations particulières qui sont vécues par l'enfant et sa famille (Pringle, 1979). La violence conjugale est l'une de ces conditions particulières, car elle peut placer l'enfant dans une situation de vulnérabilité ou de danger. Il importe donc de s'intéresser aux points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale concernant les besoins de leurs enfants afin de mettre en évidence les besoins qu'ils identifient comme prépondérants. Pour mieux comprendre le vécu des enfants exposés à la violence conjugale, il est aussi essentiel que les parents indiquent quels moyens doivent préférablement être mis en place pour répondre aux besoins de leur enfant.

Chapitre 3. Méthodologie

La méthodologie constitue la phase opérationnelle de la recherche (Côté & Turgeon, 2002). C'est donc à cette étape que différents choix sont faits pour déterminer comment procéder pour répondre concrètement à la question de recherche. Afin de comprendre pourquoi certains de ces choix ont été faits, l'approche et le type de recherche seront d'abord présentés. Par la suite, les étapes qui ont mené à la réalisation de la collecte de données seront décrites, soit : la stratégie d'échantillonnage et de recrutement, la composition et les caractéristiques de l'échantillon à l'étude ainsi que les méthodes de collecte de données. La procédure d'analyse des données sera finalement expliquée.

3.1 Approche privilégiée et type de recherche

Pour répondre à la question de recherche, l'approche méthodologique privilégiée est qualitative. Cette approche s'intéresse à l'analyse de données difficilement quantifiables (Turcotte, 2000) et elle est orientée vers l'épistémologie constructiviste (Poupart, 1981), comme c'est le cas dans cette recherche. L'utilisation de cette approche est pertinente, car elle permet de mieux comprendre la perspective des parents d'enfants exposés à la violence conjugale en s'intéressant à leur réalité et à leurs expériences (Yegidis & Weinbach, 2006). Comme la recherche vise à mieux comprendre et à clarifier un thème peu étudié, soit celui des besoins des enfants exposés à la violence conjugale, la recherche est de type descriptif et exploratoire (Trudel, Simard & Vonarx, 2007; Yegidis & Weinbach, 2006).

3.2 Échantillonnage

La méthode d'échantillonnage utilisée est celle que Pires (1997) nomme l'échantillonnage par cas multiple de type contraste-saturation. Dans le cas de la présente recherche, c'est donc la diversification externe qui est recherchée pour former l'échantillon. Lorsque la diversification externe est recherchée, les participants sont sélectionnés à partir de variables qui, par hypothèse, permettent d'obtenir une diversité de point de vue concernant le thème d'études (Pirès, 1997). Ce type de diversification permet par la suite de comparer les points de vue de différents groupes de personnes. Dans le cadre de la recherche, c'est l'introduction de la variable « sexe des participants » qui a permis de former un échantillon par contraste, car selon l'analyse féministe de la violence conjugale, les mères et les pères vivent différemment la situation de violence conjugale (Chayer &

Smith 2013). Il se peut donc que les mères et les pères aient une perception différente du vécu de leurs enfants. En concordance avec l'objectif spécifique de la recherche, cette hypothèse a été étudiée grâce à une comparaison des points de vue des mères et des pères lors de l'analyse des données. Dans le cas d'un échantillon par contraste, la représentativité théorique et la saturation ne sont pas nécessairement recherchées (Pirès, 1997). La généralisation s'atteint plutôt en comparant les données, et donc, en identifiant les différences qui existent dans le discours des divers groupes. Enfin, l'échantillon par contraste-saturation concorde avec la recherche car, comme c'est le cas pour la présente collecte de données, cette forme d'échantillon privilégie l'utilisation d'entrevues qui sont courtes et qui explorent des aspects spécifiques de la vie des participants.

3.2.1 Recrutement des participants

Le recrutement a débuté après l'obtention du certificat d'éthique délivré par le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche de l'Université Laval (numéro d'approbation : 2014-200/11-11-2014). Il a été possible grâce à la collaboration d'intervenants travaillant dans des organismes communautaires spécialisés dans l'intervention auprès des mères victimes de violence conjugale ou auprès des pères qui ont des comportements violents. Ces milieux ont principalement été ciblés pour le recrutement, car les parents qui sollicitent leur soutien ont entamé un travail personnel sur la dynamique de violence conjugale et ont donc plus de chance d'être sensibilisés au vécu de leurs enfants qui y sont exposés. Or, cette sensibilisation leur permet de partager leurs points de vue à propos des besoins de leurs enfants (McKillip, 1987). Par ailleurs, le recrutement s'est fait par l'entremise d'intervenants, car ils entretenaient déjà un lien de confiance avec les participants potentiels. Ils ont donc été en mesure d'identifier des mères ou des pères qui répondent aux critères d'inclusion, qui ne rencontrent pas d'enjeux de sécurité associés à leur participation à la recherche et qui sont disposés à parler de l'exposition de leurs enfants à la violence conjugale.

Afin de permettre aux intervenants de référer des participants, différentes étapes ont préalablement dû être réalisées. D'abord, les gestionnaires de différents organismes ciblés ont été contactés afin de s'informer de leur intérêt à impliquer l'organisme dans le recrutement (voir l'annexe A). Lorsqu'ils étaient intéressés, l'étudiante leur proposait de se

rendre dans leurs bureaux afin de présenter la recherche aux intervenants (voir l'annexe B). Un document résumant les propos discutés et comprenant les coordonnées de l'étudiante était remis aux intervenants au cours de cette rencontre (voir l'annexe C). Si l'organisme ne disposait pas du temps nécessaire pour qu'une rencontre ait lieu, seul le document explicatif de la recherche (voir annexe C) était remis aux intervenants. Lorsqu'ils identifiaient un parent qui répondait aux critères d'inclusion et qui était intéressé à participer à la recherche, les intervenants proposaient deux options : 1) remettre les coordonnées de l'étudiante au parent afin que ce dernier la contacte lui-même pour manifester son intérêt à participer à la recherche; 2) communiquer les coordonnées du parent à l'étudiante afin que cette dernière appelle le parent pour présenter la recherche. Dans tous les cas, un document d'information (voir l'annexe D) était remis aux parents intéressés à avoir davantage d'informations sur la recherche. Comme les deux options étaient systématiquement présentées pour entrer en contact avec l'étudiante, c'est un consentement implicite qui permettait aux intervenants de transférer les coordonnées des parents à l'étudiante si ceux-ci choisissaient la seconde option. Deux variantes à cette procédure de recrutement ont toutefois été appliquées dans certains organismes communautaires. Afin d'alléger l'implication des intervenants, des gestionnaires préféraient que les parents intéressés à participer à la recherche contactent eux-mêmes l'étudiante. Une adaptation du *Document d'informations à remettre aux intervenants* a été faite pour répondre à cette variante (voir l'annexe E). La seconde variante appliquée a permis à certains organismes communautaires de faire connaître la recherche à leurs anciens clients grâce à l'envoi du courriel qui est présenté à l'annexe F. À ce courriel était joint le *Document d'information à remettre aux parents* (voir l'annexe D). Comme le courriel était envoyé par les organismes communautaires, l'étudiante n'a eu accès à aucune information à propos des clients qui ont été rejoints par ce moyen.

Lorsqu'un parent était référé, l'étudiante le contactait afin de présenter la recherche, de répondre à ses questions et, si applicable, de prévoir une rencontre (voir l'annexe G). Afin de faciliter la participation des parents monoparentaux, une personne pouvait accompagner l'étudiante durant la rencontre afin de s'occuper des enfants dans une pièce distincte de celle où l'entretien de recherche avait lieu. Dans le souci d'assurer la confidentialité du participant et de ses enfants, la tierce personne devait toutefois signer un formulaire d'engagement à la confidentialité (voir l'annexe H) avant d'accompagner

l'étudiante à la rencontre. Lorsqu'une rencontre avec les participants était prévue, l'étudiante présentait toujours le formulaire de consentement au parent avant de débiter l'entretien (voir l'annexe I). Une compensation financière de 15\$ était aussi remise au début de l'entretien afin de dédommager les frais encourus par la participation. Afin de rapporter le plus fidèlement possible les propos des participants, les entretiens ont été enregistrés avec l'autorisation des participants.

Un défi majeur a été rencontré durant cette étape de la recherche : le recrutement des pères a été difficile à réaliser. Afin de répondre à ce défi, différentes stratégies ont été mises en place. D'abord, le territoire de recrutement qui était initialement limité à la région de la Capitale-Nationale a été élargi aux régions de Chaudière-Appalaches, de la Mauricie et du Centre-de-Québec. Par ailleurs, le recrutement se réalisait initialement uniquement dans des organismes communautaires spécialisés dans l'intervention auprès des conjoints qui ont des comportements violents. Il a donc été décidé de solliciter le soutien d'autres organismes communautaires susceptibles d'intervenir auprès des pères qui ont des comportements violents, soit les organismes spécialisés dans l'intervention de crise, dans l'intervention auprès des hommes en difficultés et dans la réinsertion sociale d'hommes qui ont des démêlés avec la justice. Différentes tactiques ont aussi été utilisées afin de soutenir et d'encourager les intervenants dans le recrutement. Par exemple, l'étudiante prenait périodiquement contact avec les organismes communautaires afin de les tenir informés de l'avancement du recrutement. Les gestionnaires et les intervenants se sont aussi systématiquement fait proposer d'avoir accès aux résultats de la recherche via un résumé écrit ou par le biais d'une présentation en personne.

3.3 Échantillon à l'étude

L'échantillon à l'étude est composé de 10 parents d'enfants exposés à la violence conjugale. Pour pouvoir participer à la recherche, ils devaient répondre aux critères suivants : 1) être le parent d'au moins un enfant âgé de 12 ans ou moins, 2) avoir vécu dans une dynamique de violence conjugale au courant des cinq dernières années et 3) parler le français. Une période de cinq ans a été choisie pour circonscrire la période de violence conjugale vécue afin que le parent identifie les besoins de ses enfants qui sont associés à une période développementale restreinte car, comme l'indique Pringle (1979), l'importance

relative des besoins des enfants varie au cours du développement. Par ailleurs, il a été décidé de rencontrer uniquement des parents ayant au moins un enfant âgé de 12 ans ou moins afin de centrer les échanges sur les besoins associés à la période de l'enfance et de la préadolescence.

Le tableau 1 présente les caractéristiques sociodémographiques des participants à la recherche, soit cinq mères et cinq pères qui sont en moyenne âgés de 38 ans ($ET = 5.93$, $N = 10$)². La majorité d'entre eux étaient séparés du conjoint avec qui la violence conjugale a été vécue ($N = 7$). Pour ces derniers, la garde des enfants était partagée également entre eux ($n = 3$), accordée à la mère avec droits d'accès pour le père ($n = 2$) ou non déterminée, puisque des procédures judiciaires étaient en cours ($n = 2$). Par ailleurs, un parent rencontré était toujours en couple et n'avait plus la garde de ses enfants. Les parents avaient tous au moins un enfant de 12 ans ou moins, bien que les âges de leurs enfants s'étendent de 4 mois à 21 ans. Ces enfants sont autant des filles (54.55%) que des garçons (45.45%), et la majorité est âgée entre 4 mois et 13 ans (86.36%). Les parents rencontrés avaient en moyenne 2.2 enfants chacun ($ET = 1.03$, $N = 22$). En ce qui concerne la scolarité et le revenu, pour les parents qui ont répondu à ces questions, les mères sont plus nombreuses (80%) que les pères (25%) à avoir un diplôme d'études postsecondaires, alors que les pères sont plus nombreux à avoir un revenu familial annuel brut de 40 000\$ ou plus (60% des pères et aucune mère). Parmi les deux mères dont les données sont manquantes au questionnaire autoadministré concernant le revenu familial annuel brut, une a verbalement mentionné bénéficier de l'aide sociale. Les entretiens individuels ont aussi permis de mettre en évidence qu'une mère est immigrante au Canada. Comme cette caractéristique n'a pas été systématiquement collectée durant les entretiens ainsi que dans le questionnaire autoadministré, il n'est pas possible de savoir si d'autres parents sont immigrants.

² Le questionnaire comporte des données manquantes. Le N valide pour chaque caractéristique sociodémographique est précisé dans le tableau 1.

Tableau 1

Caractéristiques sociodémographiques en fonction du sexe des participants

	Mère		Père		Total	
	<i>N</i>	%	<i>N</i>	%	<i>N</i>	%
Situation conjugale avec le conjoint violent ou violenté (<i>N</i> = 10)						
Séparé	5	100.00	2	40.00	7	70.00
En couple	-	-	3	60.00	3	30.00
Total	5	100.00	5	100.00	10	100.00
Garde des enfants (<i>N</i> = 10)						
Partagée	1	20.00	2	40.00	3	30.00
Exclusive à la mère avec droits d'accès	2	40.00	-	-	2	20.00
Processus judiciaire en cours	2	40.00	-	-	2	20.00
Garde parentale retirée	-	-	1	20.00	1	10.00
n/a (parents en couple)	-	-	2	40.00	2	20.00
Total	5	100.00	5	100.00	10	100.00
Niveau de scolarité (<i>N</i> = 9)						
Diplôme au secondaire non obtenu	-	-	2	50.00	2	22.22
Secondaire ou l'équivalent	1	20.00	1	25.00	2	22.22
Cégep ou l'équivalent	3	60.00	1	25.00	4	44.44
Universitaire de 1 ^{er} cycle	1	20.00	-	-	1	11.11
Total	5	100.00	4	100.00	9	100.00
Revenu familial annuel brut (<i>N</i> = 8)						
Moins de 19 999\$	2	66.67	1	20.00	3	37.50
20 000\$ à 39 999\$	1	33.33	1	20.00	2	25.00
40 000\$ à 59 999\$	-	-	1	20.00	2	12.50
60 000\$ et plus	-	-	2	40.00	2	25.00
Total	3	100.00	5	100.00	8	100.00

Durant les entretiens individuels, les mères ont toutes rapporté être victimes de violence conjugale et les pères ont tous rapporté avoir exercé des actes de violence conjugale envers leur (ex-) conjointe. Cette violence s'est poursuivie après la séparation pour tous les participants qui se sont séparés du conjoint avec qui la violence conjugale a été vécue. La violence conjugale vécue avant ou après la séparation était de différentes natures, soit : psychologique (incluant l'isolement et le harcèlement), verbale, économique, physique, sexuelle, spirituelle ou exercée envers les objets. Sept parents sur 10 ont aussi rapporté que leurs enfants avaient été impliqués dans la violence conjugale. Des mères ont plus spécifiquement expliqué qu'après la séparation, leurs enfants avaient été utilisés ou manipulés par le père pour les surveiller ou continuer à exercer de la violence envers elles. Enfin, l'analyse des propos rapportés par les mères et par les pères indique qu'il y avait

présence de contrôle coercitif dans neuf situations de violence conjugale sur 10. Dans une situation, le père a mentionné avoir exercé de la violence conjugale envers sa conjointe, mais n'a pas souhaité élaborer et donner des exemples de violence conjugale vécue. Il n'a donc pas été possible de savoir si du contrôle coercitif était présent ou non dans cette situation.

3.4 Modes de collecte des données

Deux moyens ont été utilisés pour collecter les données. Premièrement, des entrevues individuelles semi-structurées durant approximativement 1h30 chacune ont été réalisées. L'entrevue individuelle semi-structurée a été retenue comme principale méthode de collecte de données pour différentes raisons. D'abord, elle constitue un moyen approprié pour répondre à l'objectif de recherche. Cette méthode est fréquemment utilisée en recherche qualitative et elle est pertinente lorsque l'on cherche à mieux comprendre un phénomène (Mayer & Saint-Jacques, 2000). Le fait que l'entrevue soit semi-dirigée représente une autre force : cette forme d'entrevue laisse au participant la liberté de s'exprimer, tout en orientant son discours sur les thèmes qui touchent spécifiquement l'objet de la recherche. Cette méthode a donc permis de recueillir un contenu riche pour les analyses, car elle oriente la discussion, mais elle incite en même temps le chercheur à être flexible et à laisser de la place au participant durant la rencontre. Les entrevues ont été réalisées au moment et dans le lieu qui convenait le mieux au participant (Lépine, Saint-Jacques, Champoux & Lessard, 2011). Considérant que le recrutement des familles est parfois difficile, cette flexibilité a sans doute favorisé la participation de certains parents. Il importe toutefois de mentionner que trois critères guidaient la sélection du lieu de rencontre : 1) un lieu qui assure la confidentialité des échanges, 2) un lieu qui assure la sécurité du parent et de l'étudiante et 3) un lieu qui convient au parent et à l'étudiante.

Deuxièmement, l'étudiante a rédigé un rapport d'entrevue à la suite de chaque entretien semi-dirigé. Ce rapport a porté sur le contexte dans lequel s'est déroulé l'entretien (lieu, durée, personnes présentes, etc.), sur l'état psychologique et émotif apparent du parent ainsi que sur la qualité de l'interaction entre l'étudiante et le parent rencontré. Toutes autres informations pertinentes pour les analyses ont aussi été consignées dans le rapport d'entrevue, par exemple, les pistes d'analyse qui ont émergé au cours de l'entretien avec le

parent. Selon Mayer et Saint-Jacques (2000), la rédaction d'un rapport d'entrevue est importante, car elle permet au chercheur de juger de la qualité des informations obtenues en évaluant les entretiens qu'il réalise avec les participants.

3.4.1 Outils de collecte des données

Un guide d'entrevue a été développé pour faciliter et encadrer le déroulement des entrevues individuelles semi-structurées (voir l'annexe J). Ce guide aborde les thèmes suivants en s'intéressant à la perspective des parents : la violence conjugale vécue par le parent rencontré, l'expérience d'exposition des enfants à la violence conjugale, les besoins des enfants exposés à la violence conjugale et l'opinion des parents à l'égard des services ou de l'aide informelle que l'enfant a reçus (ou aurait dû recevoir selon eux) en lien avec la violence conjugale. Un prétest a été réalisé avec un parent d'enfant exposé à la violence conjugale afin de s'assurer que les questions sont claires, qu'elles ne sont pas redondantes, que le temps de réalisation de l'entretien correspond aux prévisions, etc. (Yegidis & Weinbach, 2006). Comme aucun changement n'a été proposé à la suite de la passation du prétest, le parent participant au prétest a été comptabilisé dans l'échantillon. Le tableau 2 présente comment les concepts clés de la recherche ont été opérationnalisés au cours de l'entretien.

Tableau 2

Tableau d'opérationnalisation des concepts clés

Concepts clés	Indicateurs
Violence conjugale	<p>Le parent parle de l'évolution de la relation qu'il entretient avec son conjoint.</p> <p>Le parent indique dans quelle mesure lui ou son (ex-) conjoint use de violence dans le but de contrôler son partenaire. Les questions associées sont une traduction libre de la <i>Controlling behaviors scale</i> révisée qui a été développée par Graham-Kevan et Archer (2005).</p>
Exposition des enfants à la violence conjugale	<p>Le parent indique quelle est la nature de l'exposition de son enfant à la violence conjugale.</p> <p>Le parent explique comment il croit que son enfant vit la violence conjugale à laquelle il est exposé.</p> <p>Le parent parle du fonctionnement de son enfant et il explique comment il croit que l'exposition à la violence conjugale peut affecter son enfant.</p>
Besoins	<p>Le parent identifie les besoins de son enfant en lien avec l'expérience d'exposition à la violence conjugale.</p> <p>Le parent indique comment il croit que les besoins de son enfant peuvent être comblés et quelles personnes peuvent être mobilisées pour y répondre.</p> <p>Lorsque l'enfant a eu accès à des services ou à de l'aide informelle, le parent parle des services et de l'aide informelle que son enfant a reçus en spécifiant dans quelle mesure ce soutien a permis de répondre aux besoins de son enfant.</p> <p>Le parent identifie des services et l'aide informelle que son enfant aurait dû recevoir selon lui et qui auraient permis de répondre aux besoins de son enfant.</p>

Enfin, un questionnaire autoadministré a été complété à la fin de l'entretien (Annexe K). Il incluait des informations sociodémographiques sur les participants et la traduction libre de la *Controlling behaviors scale* révisée (Graham-Kevan & Archer, 2005). Ce dernier instrument a été utilisé comme un outil complémentaire aux questions semi-dirigées dans la perspective d'approfondir l'analyse des besoins des enfants en tenant compte de la dynamique de violence conjugale à laquelle ils sont exposés. En effet, la notion de contrôle coercitif est centrale pour identifier la dynamique de violence dans laquelle un couple vit (Johnson, 2008) et elle doit être considérée si l'on souhaite être en mesure de mieux comprendre les besoins des enfants exposés (Katz, 2016). La *Controlling behaviors scale* révisée propose une échelle de 24 items qui permet d'explorer les comportements de contrôle que le participant a adopté envers son conjoint ainsi que les comportements de contrôle que le conjoint a adopté envers le participant au courant des 12 derniers mois. Lorsqu'il y a eu séparation, le participant doit se référer à la dernière année où il a été en couple avec son ex-conjoint pour répondre au questionnaire. Une échelle de Likert variant entre 0 (jamais) et 4 (toujours) a permis de comptabiliser les réponses des participants. Elle a été autoadministrée à la fin de l'entretien semi-structuré et comme elle n'a pas été traduite en français, une traduction libre de l'échelle a été faite. Les analyses ont toutefois mis en évidence des limites de l'utilisation de cet outil pour aider à comprendre les besoins des enfants exposés à la violence conjugale. En effet, la triangulation des méthodes a soulevé des incohérences entre les résultats issus des entretiens individuels et les résultats obtenus à la suite de la passation de la traduction française de la *Controlling behaviors scale* révisée. Des exemples d'incohérences identifiées sont présentés à l'annexe L. Des recommandations seront émises dans le chapitre de discussion pour la réalisation des recherches futures qui s'intéressent aux différentes dynamiques de violence conjugale.

3.5 Analyse des données

L'analyse des données a été réalisée à l'aide de la méthode d'analyse de contenu. Cette méthode d'analyse scientifique permet d'explorer et de mieux connaître une gamme de problématiques à partir, entre autres, du contenu de communications (L'Écuyer, 1990). Elle va au-delà de l'analyse statistique de données, puisqu'elle vise à connaître la signification du matériel recueilli. Elle permet donc de connaître la signification qu'une personne concernée donne à la problématique étudiée, tout en s'intéressant à son système

de référence plutôt qu'à celui du chercheur. L'analyse de contenu utilise la codification (ou la classification) du matériel de recherche pour aider à mieux comprendre la problématique à l'étude. Dans le cadre de la présente recherche, cette codification a été méthodique, objectivée, exhaustive, systématique, qualitative, quantitative, inférentielle et centrée sur la recherche de la signification du matériel analysé (L'Écuyer, 1990). Pour y arriver, les étapes techniques de l'analyse de contenu proposées par Mayer et Deslauriers (2000) ont été utilisées. Ces étapes sont la préparation du matériel, la préanalyse, l'exploitation du matériel ainsi que l'analyse et l'interprétation des résultats :

- **Préparation du matériel** : Les entrevues de recherche enregistrées ont été intégralement transcrites. Ces transcriptions rapportent le plus fidèlement possible les échanges entre l'étudiante et les participants à la recherche ainsi que les éléments contextuels des entretiens. C'est durant cette étape que les informations rapportées par les participants ont été anonymisées. Toutes informations permettant d'identifier un participant à la recherche ont donc été supprimées et les noms des participants ont été remplacés par un code.
- **Préanalyse** : Une lecture flottante des entrevues transcrites a été réalisée afin que l'étudiante s'imprègne et se familiarise avec le matériel de recherche. En plus de l'aider à avoir une vue d'ensemble du matériel à analyser, la lecture flottante a permis de commencer à avoir une idée de l'arbre de codes qui allait être développé.
- **Exploitation du matériel** : C'est à cette étape que les catégories d'analyse qui composent l'arbre de codes ont été identifiées. Ces catégories ont été déterminées de manière inductive, et donc, à partir des similitudes repérées dans le matériel de recherche. Une fois l'arbre de codes développé, le contenu des entrevues a été décomposé en unités de sens qui ont été associées à une catégorie de l'arbre de codes. Cette étape de l'analyse a été réalisée à l'aide du logiciel NVivo 11 (QSR International Pty Ltd, 2016). Par ailleurs, le nombre d'extraits par catégories a été calculé à cette étape afin de favoriser une analyse approfondie des convergences et des différences de points de vue entre les mères et les pères. Selon L'Écuyer (1990), utiliser une telle stratégie lors de l'analyse de contenu est profitable, puisqu'elle contribue à mettre en évidence des propriétés du matériel qui auraient été difficilement visibles autrement.

- **Analyse et interprétation des résultats** : Durant cette étape, les principaux besoins ont été dégagés des entrevues, des liens ont été établis entre les catégories d'analyse et les thèmes les plus souvent identifiés ou les moins souvent identifiés par les participants ont été repérés. Une comparaison a ainsi pu être effectuée entre les points de vue exprimés par les mères et les pères. Les entrevues et leurs extraits ont aussi été replacés dans leur contexte, de façon à pouvoir bien comprendre le sens des termes utilisés par les participants.

Chapitre 4. Résultats : Besoins des enfants exposés à la violence conjugale

Ce chapitre présente les résultats de la recherche sur les convergences entre les points de vue des mères et des pères concernant les besoins de leurs enfants. L'analyse a fait ressortir cinq besoins des enfants exposés à la violence conjugale, soit : 1) le besoin d'aide, 2) le besoin d'une vie de famille, 3) les besoins affectifs, 4) le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que 5) le besoin de sécurité et de stabilité. Ces besoins sont décrits dans les prochaines pages en abordant les caractéristiques suivantes : les composantes du besoin, les contextes dans lesquels le besoin est considéré comme important, les acteurs pouvant combler le besoin ainsi que les stratégies qui ont été identifiées pour combler le besoin. Par ailleurs, ce portrait des besoins perçus par les parents s'applique surtout aux enfants de 12 ans et moins, puisqu'il s'agit de la tranche d'âge ciblée par la stratégie d'échantillonnage. Comme neuf participants sur dix ont rapporté avoir subi ou exercé du contrôle coercitif, les besoins décrits concernent aussi principalement ceux des enfants qui vivent dans ce contexte. Après avoir décrit les cinq besoins, une synthèse des convergences de points de vue entre les mères et les pères rencontrés sera présentée pour chaque besoin identifié, suivie d'une carte conceptuelle des besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Cette carte conceptuelle illustre les liens qui ont été identifiés par les parents concernant les besoins de leurs enfants.

4.1 Besoin d'aide

Le besoin d'aide est un besoin transversal qui a souvent été identifié par les parents rencontrés. En effet, des parents estiment que pour transcender les difficultés qui sont rencontrées en contexte de violence conjugale, leurs enfants ont besoin de soutien informel et formel. Le type de soutien requis varie toutefois selon la nature des besoins. En ce sens, les stratégies qui peuvent être utilisées pour venir en aide aux enfants et les personnes qui ont été ciblées par les parents pour offrir ce soutien seront présentées dans les sections qui suivent pour chacun des besoins.

Même si le type de soutien à offrir aux enfants varie en fonction des besoins, les parents expliquent que dans certains contextes, il est particulièrement important de venir en aide aux enfants exposés à la violence conjugale. Par exemple, selon plusieurs parents rencontrés, le vécu d'exposition à la violence conjugale est susceptible d'entraîner des

conséquences pour leurs enfants et, éventuellement, de les amener à vivre une adolescence difficile. Ces conséquences peuvent, selon eux, être d'ordre comportemental, cognitif, scolaire et affecter le rôle des enfants dans la famille. Des parents ont dit :

Je vois comment elle agit... On dirait que c'est de ma faute parce que... elle n'écoute pas et elle devient violente [en donnant des coups par exemple]. Mais c'est moi qui l'ai traumatisé et ça... ça fait chier. (Père 5)

[...] parce qu'elles ont un problème de retard d'apprentissage [mes filles]. Suite à, justement, c'est un inconvénient de la violence conjugale parce que j'étais tellement trop « focus » sur ça [la violence conjugale], que les enfants ont été négligés quelque peu [...]. (Mère 3)

Lorsque les parents perçoivent que ces conséquences sont importantes, voire envahissantes, il importe selon eux que leurs enfants obtiennent de l'aide :

Je l'ai pas obligé [à avoir de l'aide], mais presque. Parce qu'écoute, elle ne dormait plus. Elle vivait de l'anxiété c'était malade. J'ai appelé [la maison d'hébergement] [...] et j'ai demandé une intervenante tout de suite pour [nom de l'enfant]. (Mère 2)

Par ailleurs, des parents considèrent que les conséquences vécues par les enfants peuvent varier en fonction du temps d'exposition à la violence conjugale. Plus spécifiquement, ils considèrent qu'un enfant qui a été exposé à la violence conjugale durant plus longtemps aura plus de chance de vivre des conséquences associées. En ce sens, des parents estiment que les enfants plus vieux ont davantage besoin d'aide :

C'est sûr que les deux plus vieilles ont beaucoup plus de vécu [...] [et] ont comme plus besoin [d'aide]. (Mère 1)

En partageant leur vécu et celui de leurs enfants, les parents ont mis en lumière le fait que la violence conjugale est parfois concomitante à d'autres problématiques parentales ou familiales, dont la maltraitance des enfants. Plus spécifiquement, des mères et des pères ont rapporté que le père ou la figure paternelle de leurs enfants avait exercé de la maltraitance physique, de la maltraitance psychologique ou avaient été négligent envers leurs enfants :

Il y a une affaire que je ne t'ai pas dite. Moi, ma fille, je lui tenais la main et je lui donnais des claques sur les mains. Et j'en ai déjà donné des fortes sur les mains. Des claques aux fesses aussi j'en ai donné. Et c'est arrivé par moment...

donner un genre de claque... tu sais en arrière de la tête ici. Comme pour l'insulter... je ne sais pas comment dire ça. Je pense que c'est la pire affaire à avoir. (Père 2)

Dans ce contexte, il s'avère particulièrement important selon les parents que leurs enfants reçoivent du soutien :

« Ramasse ton ménage!!! » et je sacrais après... [...] Avant je criais fort et ça ne faisait pas... Puis un enfant... et une fille en plus, c'est plus sensible qu'un gars. Des fois ça ne passait pas et elle pleurait... [...] Non... C'est le bout peut-être qu'elle aurait eu besoin d'aide. Quand je criais après elle comme ça. (Père 1)

Enfin, les parents ont expliqué que différentes périodes de transitions associées à la violence conjugale ont influencé le vécu de leurs enfants. Celle dont les parents ont davantage parlé est la séparation. En effet, à elle seule, cette période est associée à plusieurs enjeux pour les familles qui vivent la violence conjugale, puisque la violence peut se poursuivre malgré la séparation des parents. De plus, cette période est associée à plusieurs changements qui peuvent être difficiles à vivre pour les enfants, faisant en sorte les enfants ont particulièrement besoin d'aide durant cette période selon des parents :

Je pense qu'elle aurait peut-être eu besoin de rencontrer quelqu'un. Je me suis posé la question quand ça n'allait pas bien justement, quand je me suis séparé. Surtout quand je me suis séparé. Elle a commencé à faire pipi au lit et il y avait des épisodes de pleurage un peu... elle avait de la peine. Je pense qu'elle aurait dû rencontrer un psychologue. (Père 1)

Bien que les parents aient parlé de l'importance que leurs enfants obtiennent du soutien en contexte de violence conjugale, certains d'entre eux ont indiqué que leurs enfants sont des agents actifs des situations qu'ils vivent. Ainsi, qu'ils obtiennent ou non le soutien souhaité pour répondre à leurs besoins, ils utiliseront diverses stratégies pour répondre par eux-mêmes à leurs besoins non comblés. Par exemple, les parents ont parlé de stratégies qu'utilisent leurs enfants pour faire face à la violence conjugale. Les stratégies nommées se regroupent en cinq catégories, soit : 1) le retrait (ex. : se cacher durant les épisodes de violence conjugale, se boucher les oreilles), 2) l'engagement (ex. : défendre sa mère qui est victime de violence conjugale), 3) la diversion (ex. : attirer l'attention des parents durant un épisode de violence conjugale), 4) le détachement (ex. : ignorer l'épisode de violence conjugale en poursuivant ses activités) ainsi que 5) la prise de responsabilité

(ex. : s'occuper de ses frères et sœurs). Voici des extraits qui illustrent la stratégie du retrait et celle de la diversion :

[...] des fois elles étaient conscientes de ce qui se passait [mes filles]. Et là [nom de l'enfant] avait un... elle se pognait les oreilles. Ça lui faisait mal aux oreilles et elle commençait à pleurer. (Père 5)

[...] elle essayait tout le temps de nous séparer et de... [...] Nous voir, nous divertir « Hey, vient jouer avec moi! » « Viens voir ça! ». [...] changer l'attention... Elle trouvait d'autres choses à faire pour nous séparer et... pour être certaine. Puis à mesure qu'elle voyait qu'il y avait un petit ton. Même si tu sais, des fois on parlait avec affirmation, des fois tu parles un peu plus fort. Elle dans sa tête c'était « C'est une chicane ». Tu la voyais arriver « Maman, maman. Viens, viens, viens! ». (Mère 3)

Selon certains parents, ces stratégies peuvent aider les enfants à s'épanouir ou, au contraire, être néfastes pour eux. Comme les parents n'ont pas associé ces stratégies à des besoins spécifiques qu'ont leurs enfants, elles ne seront pas abordées dans les sections qui suivent. L'idée selon laquelle les enfants exposés à la violence conjugale sont des agents actifs des situations vécues doit tout de même être gardée en tête, puisqu'elle montre que les enfants peuvent aussi jouer un rôle dans la réponse à leurs besoins.

4.2 Besoin d'une vie de famille

Les parents rencontrés indiquent que les enfants exposés à la violence conjugale ont besoin que leur mère et leur père soient présents dans leur vie. Pour que cette présence soit bénéfique pour l'enfant, différentes conditions doivent toutefois être actualisées. Peu importe la situation conjugale (séparés ou en couple), les mères et les pères considèrent qu'ils doivent : avoir une relation égalitaire, être en mesure de se respecter mutuellement, éviter d'impliquer les enfants dans la violence conjugale, mettre leurs enfants en priorité lorsqu'ils prennent des décisions, s'impliquer activement auprès de leurs enfants (ex. : jouer, aider à faire les devoirs), avoir des moments de qualité avec eux et être équitable entre leurs enfants concernant le temps passé avec eux (ex. : passer environ le même temps avec chaque enfant). Les enfants ont aussi besoin de voir que leurs parents sont heureux, en bonne santé mentale et qu'ils s'aiment. Les parents rapportent que pour être de bons pères, les pères doivent aussi davantage s'impliquer dans la vie familiale et être à l'écoute des enfants. Pour illustrer ces conditions, des parents ont dit :

[...] quand je suis partie, j'essayais de ne rien dire contre mon ex-conjoint, même si j'en avais plein la tête pour ne pas trop perturber mes garçons. Sauf que j'ai appris en cours de route, et dans les deux années qui ont suivi [la séparation] que lui racontait tout [aux enfants] « Votre mère c'est une ci, votre mère c'est une ça et je vais dire... » [et ça perturbait beaucoup mon plus jeune.]. (Mère 4)

L'écoute... tu sais des fois, ce sont des choses que je ne trouve pas vraiment importantes, mais que dans le fond, s'il a besoin de me dire qu'il a passé un tableau à son jeu vidéo c'est... c'est de me montrer intéressé quand il me parle et de l'écouter. (Père 2)

Selon les parents rencontrés, ces conditions, bien que nécessaires au bien-être des enfants, ne sont pas toujours faciles à mettre en place en contexte de violence conjugale. C'est particulièrement le cas lorsque le père qui a des comportements violents s'implique auprès de ses enfants. En effet, les parents affirment que pour pouvoir répondre aux conditions mentionnées plus haut, l'enfant doit vivre dans un milieu familial exempt de violence et donc, avoir un père non violent. Or, selon les parents rencontrés, il n'est pas rare que le père persiste à avoir des comportements de violence conjugale ou de maltraitance envers les enfants, et ce, malgré la séparation. Des mères ont d'ailleurs rapporté qu'en contexte de violence conjugale postséparation, leurs enfants ont parfois été utilisés ou manipulés par le père pour surveiller ou continuer à exercer de la violence envers elles :

J'avais [reçu] un message texte disant « Je le sais que tu es indigne, que tu emmènes les filles chez des gars à tour de bras et... ». Ça fait « Ok, bon... » [Mon ex-conjoint me réécrit] « [nom de l'enfant] elle me l'a dit! ». Je me suis demandé « Est-ce qu'il a attaqué les filles de questions pour leur faire dire des choses [qui ne sont pas vraies]? ». (Mère 3)

Lorsque le père persiste à avoir des comportements violents, des mères et des pères soulignent qu'il peut parfois s'avérer nécessaire de diminuer les contacts père-enfants durant un certain temps. En plus de répondre au besoin de l'enfant d'avoir une vie de famille exempte de violence, cette stratégie vise deux objectifs : assurer la sécurité et la protection des enfants et s'assurer que l'enfant garde de bons souvenirs des moments passés avec son père. Des pères rapportent même que pour éviter de nuire à leurs enfants, ils doivent eux-mêmes apprendre à poser cette limite si nécessaire et entrer en contact avec leurs enfants uniquement lorsqu'ils sont prêts à répondre aux conditions énumérées plus haut. Pour appuyer ces idées, des parents ont dit :

Quand je me suis séparé dans la première année, il y a des semaines où je ne la prenais pas [ma fille]. J'avais besoin de prendre une pause seul, parce que je me sentais... susceptible d'être un peu violent avec elle... Pas violent pour la frapper, mais violent pour lui dire des niaiseries. Et... aussitôt qu'elle aurait fait quelque chose, j'aurais perdu patience... Je n'avais pas de patience. Et la patience je l'ai gagné avec le temps. (Père 1)

Ce n'est pas parce que je veux lui enlever l'amour paternel. Ce n'est pas du tout mon but. Je comprends qu'un père c'est très important pour un enfant, et ça, je lui ai expliqué même quand j'avais l'avocate. J'ai expliqué à [nom de l'enfant] « Tu comprends [nom de l'enfant] que je ne veux pas t'enlever papa, mais je veux que papa [ait des moments] de qualité avec toi quand tu le vois. ». [...] Et ça [nom de l'enfant] elle l'a compris. Ça l'a blessé, ça lui a fait mal, mais elle l'a compris. (Mère 2)

Des mères et des pères ont rapporté que lorsque les contacts père-enfants étaient moins fréquents, leurs enfants ont manifesté le désir de passer davantage de temps avec leur père. Des mères rapportent toutefois qu'au contraire, certains de leurs enfants préféreraient plutôt diminuer les contacts avec lui, ou les cesser complètement lorsqu'il s'agit du beau-père, particulièrement dans les premiers moments qui suivent la séparation. Voici quelques extraits associés :

[...] Quand je l'assois dans l'auto de l'intervenante, il me dit « Papa, je veux aller avec toi. ». Je lui dis « Non, tu t'en vas chez mamie ». « Mais pourquoi je ne vais pas avec toi papa ». Il commence à se poser des questions « Est-ce que c'est parce que tu ne m'aimes pas papa? ». (Père 3)

La plus vieille étant donné que ce n'est pas son père... Non. Elle ne veut pas le voir et... [...] Elle ça fait son affaire [qu'on soit séparé]. (Mère 1)

Une seconde composante du besoin d'avoir une vie de famille a été identifiée par les parents rencontrés. Selon eux, il importe que les enfants exposés à la violence conjugale aient des préoccupations d'enfant, ou autrement dit, qu'ils vivent une vie d'enfant, sans avoir à se soucier des difficultés vécues par leurs parents. Cette composante est importante selon des parents, car si elle n'est pas considérée, l'enfant risque de délaissé certaines de ses passions et de perdre qui il est vraiment avec le temps. Ceci serait particulièrement susceptible d'arriver lorsque les enfants sont parentifiés, puisque le vécu associé à cette problématique ne serait pas facile à vivre selon des parents :

Il paraît que ça ne va pas bien avec sa conjointe. Il est allé manger au restaurant avec la petite et... c'est vraiment « Bon, papa il va peut-être se séparer. Je ne

sais pas où je vais aller rester, je n'ai pas d'argent, je n'ai pas ci, je n'ai pas ça » et il pleure. [...] La petite est revenue ici. Écoute, elle pleurait. [...] est comme inquiète, mais elle prend un rôle d'adulte qu'il ne faut pas qu'elle prenne. Elle dit qu'elle va réussir à changer papa. (Mère 2)

Un enfant ce n'est pas fou. Quand on se chicanait, elle allait dans la chambre, elle fermait la porte. Elle allait à côté de [nom du frère] [et] elle lui flattait la tête [...]. C'était vraiment... Elle en prenait beaucoup soin. (Père 3)

En ce sens, des parents soulignent que le besoin d'une vie de famille implique que les enfants puissent se changer les idées en jouant, en lisant, en faisant du sport, en apprenant à cuisiner ou à coudre, en discutant avec leur entourage ou en faisant diverses activités qui les intéressent. Des parents indiquent aussi que pour répondre à ce besoin, le père doit laisser une liberté aux membres de la famille et éviter de contrôler leur vie, car autrement, il peut être difficile pour les enfants de réaliser ces activités. Les extraits suivants ont été rapportés par des parents en lien avec l'importance que les enfants puissent vivre dans ce contexte :

Oui, j'essaie de les occuper. On va à la bibliothèque. Le jeudi il y a le mini-putt gratuit pour les enfants. J'essaie de leur faire voir pleins de choses. [...] C'est sûr que c'était moins possible [avant] étant donné qu'il fallait toujours l'autorisation de l'autre [mon ex-conjoint]... si ça lui tentait et s'il voulait... Maintenant j'ai le contrôle. Si ça nous tente, on part, on y va. J'essaie de faire le plus d'activités, leur faire voir pleins de choses. (Mère 3)

Peut-être qu'elle a besoin de s'épanouir [ma fille]. Peut-être qu'elle a besoin de vivre ses expériences par elle-même, sans que je sois obligé de tout contrôler. (Père 2)

Selon les parents rencontrés, les mères, les pères et les beaux-parents ont un rôle central à jouer pour répondre au besoin d'une vie de famille des enfants exposés à la violence conjugale. Afin de pouvoir répondre à ce besoin, des mères et des pères rapportent que le père ou la figure paternelle doit solliciter le soutien d'un organisme pour conjoints ayant des comportements violents afin de permettre à leurs enfants de vivre dans un contexte de vie non violent. Lorsqu'il vit des problématiques associées (ex. : problèmes de consommation ou de santé mentale), il doit aussi obtenir de l'aide en lien avec cette problématique. Par ailleurs, certains parents ont expliqué qu'ils ont dû accepter de se séparer, puisque le besoin d'une vie de famille ne pouvait pas être comblé autrement. Selon leur expérience, cette séparation ne permet pas automatiquement de combler ce besoin

(ex. : lorsque la violence conjugale se poursuit après la séparation), mais elle constitue un premier pas pour y arriver. Après s'être séparés, des mères et des pères ont dit qu'ils pouvaient rencontrer un nouveau partenaire s'ils le souhaitaient afin de fonder une nouvelle famille. C'est lors de cette recomposition familiale que les beaux-parents ont un rôle à jouer, puisqu'ils peuvent contribuer à offrir un modèle de relation parental où règnent l'amour et l'égalité, en plus de contribuer à offrir un contexte de vie qui permet aux enfants d'avoir une vie d'enfant. Les extraits suivants montrent comment certaines de ces stratégies peuvent aider à combler ce besoin :

Dans un monde idéal, je te dirais qu'on soit encore ensemble, mais non, ce n'est plus la réalité d'aujourd'hui, parce que je ne me vois plus avec elle. [...] Mais dans un monde idéal, je te dirais que pour [nom de l'enfant], je sais qu'elle a hâte à ça... c'est que je retourne en couple avec une fille qui a des enfants comme moi. (Père 1)

La baguette magique ce serait vraiment de refaire ma vie avec un homme que j'aime et qui n'est pas violent avec les autres. Ce serait ça pour mes deux enfants honnêtement. [...] pourquoi je n'ai pas rencontré [nom du nouveau conjoint] avant? Ça aurait été le père de mes deux enfants et il n'y aurait pas eu de violence et de répercussions. (Mère 2)

D'autres personnes qui offrent un soutien informel peuvent être impliquées auprès des enfants pour aider à combler le besoin d'une vie de famille. Parmi eux, les parents ont nommé les amis des enfants, la fratrie, les grands-parents ainsi que les tantes et oncles. Tout comme les parents et les beaux-parents, ces derniers peuvent encourager l'enfant à réaliser des activités qu'il aime, réaliser des activités avec lui ainsi que discuter avec lui. Une source de soutien formel peut aussi aider les enfants à avoir une vie d'enfant selon les parents rencontrés. Il s'agit des Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) (CLSC) qui offrent parfois du soutien financier aux parents ayant un revenu moins élevé afin de les aider à payer des activités parascolaires aux enfants. Les extraits suivants exposent comment les grands-parents et le CIUSSS (CLSC) peuvent aider à combler ce besoin :

Des fois elles aiment ça aller chez leur [grand-mère] [...] des fois il y en a une qui peut aller coucher là. [nom de l'enfant] est très proche de sa mamie. [...] Quand elle y va, [sa grand-mère] elle les fait bricoler, elle leur fait faire de la couture, elles font de la popote. Elles sont bien contentes. (Père 5)

[...] il y a des subventions avec le CLSC. Tu peux inscrire tes enfants et les cours sont payés. Je les avais inscrites et là, elles embarquent en piscine cet été.
(Mère 3)

4.3 Besoins affectifs

Les parents rencontrés ont parlé du fait que les enfants exposés à la violence conjugale ont besoin d'affection. Plus spécifiquement, ils ont besoin de se sentir aimés et appréciés, de se faire complimenter, féliciter et encourager ainsi que d'avoir des rétroactions positives de la part de leur entourage. Les parents ajoutent que leurs enfants ont aussi besoin d'être accompagnés, appuyés et rassurés dans les choix qu'ils font ainsi que dans leurs projets et passions. Ces besoins affectifs impliquent de respecter les particularités de chaque enfant et d'être gentil avec l'enfant. La violence est donc à proscrire si l'on souhaite être en mesure de répondre à ce besoin. En ce sens, il peut être difficile de répondre aux besoins affectifs des enfants lorsqu'ils vivent dans un contexte de violence conjugale (pré ou postséparation) et lorsqu'ils sont victimes de maltraitance. Par exemple, des parents ont rapporté être tellement accaparés par la violence conjugale que, dans ce contexte, ils ont le sentiment qu'eux ou leur (ex-) conjoint donnent moins d'amour à leurs enfants. Le contexte de séparation serait aussi particulièrement difficile à vivre, faisant en sorte que les parents se sentent moins disponibles pour répondre à ce besoin de leurs enfants. Pour expliquer ces idées, des parents ont dit :

Autrefois elle en avait moins [d'amour] de moi. Surtout quand on s'est séparé. Les premières années c'était l'enfer. J'étais tout le temps en processus de chicane, donc... je ne lui en donnais pas. Et c'est là qu'elle en aurait eu besoin.
(Père 1)

Tu vois, tu me ramènes à mon garçon et je pense que [nom de la fille] aussi. Ne pas le décevoir. Mon garçon a été toute sa vie [...] à vouloir avoir un « bravo mon garçon ». « C'est beau mon garçon ». Parce que ces hommes-là [pensent que] les autres ne font rien de correct. [Que] C'est juste eux qui font tout de correct. Donc mon garçon il a été à cette recherche-là toute sa vie et il ne l'a jamais eu malheureusement. Jamais « C'est beau mon fils » ou « C'est beau [nom du fils] » ou « C'est beau, je suis fier de toi ». Ça toujours été des critiques. Ça toujours été du chialage. (Mère 2)

Un autre contexte où il serait particulièrement difficile de répondre à ce besoin est lorsque les enfants ont des problèmes de comportements extériorisés. Dans le cadre de la recherche, des parents ont mentionné que cette difficulté s'est manifestée par de

l'agressivité ou de la violence exercée par leurs enfants ainsi que par l'opposition de leurs enfants à l'autorité parentale. Or, il serait plus difficile selon certains parents de valoriser et de donner des rétroactions positives aux enfants qui adoptent fréquemment ces comportements. À cet effet, une mère rapporte :

Je m'en rends compte moi-même quand on a eu des séances ici [en maison d'hébergement]. [...] Il fait tellement de niaiseries des bouts [nom de l'enfant], que même moi j'ai de la misère à lui trouver des qualités. Oui. Donc pour le réseau de l'école, la poly, on oublie ça tout de suite. [Ils passent leur temps à dire que c'est un mauvais garçon]. [...] Moi j'aurais aimé [qu'ils parlent de ses forces et qu'ils le valorisent] (Mère 4)

Comme l'indique l'extrait précédent, l'école constitue une source potentielle de soutien formel pour les enfants. Afin d'être en mesure de valoriser et d'appuyer les enfants, les personnes impliquées formellement ou informellement auprès d'eux doivent travailler davantage avec les forces des jeunes et leur permettre de se racheter lorsqu'ils font quelque chose de mal. Agir de la sorte pourrait en effet aider les enfants à évoluer plus positivement. Les parents rencontrés ont aussi identifié des sources de soutien informel qui peuvent aider à combler les besoins affectifs des enfants. Il s'agit de la mère, du père, des beaux-parents, des grands-parents, de la fratrie, des tantes et oncles ainsi que des amis des enfants. Les stratégies qu'ils peuvent utiliser pour combler ce besoin sont multiples. Par exemple, ils peuvent dire à l'enfant qu'il est aimé, lui faire un câlin, passer du temps avec lui, prendre soin de lui, le soutenir affectivement ainsi qu'être patients et tolérants avec lui. Dans certains cas, répondre aux besoins affectifs des enfants peut aussi se faire par l'entremise de récompenses ou d'un soutien financier, par exemple, pour appuyer les enfants dans leurs projets scolaires. Pour montrer comment ce besoin peut être comblé, des parents ont dit :

[Mon enfant a besoin] De plus de tolérance [et] d'un petit peu plus de patience, parce qu'il est sensible. C'est quelqu'un de sensible, il est comme moi. Donc dans des zones d'inconfort, il a un petit peu plus besoin d'être accompagné. Qu'on lui dise « Je suis là ». (Père 2)

Mais [ma fille] elle va être portée à manquer de confiance en elle et il faut souvent la motiver, dire « N'aies pas peur, vas-y, fonce ». [...] je commence à voir de l'amélioration à force de tout le temps l'encourager à avoir confiance en elle. (Mère 3)

4.4 Besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté

Selon les parents rencontrés, les enfants exposés à la violence conjugale ont besoin de comprendre le contexte dans lequel ils vivent, puisque leur vie et celle de leur entourage en sont affectées de différentes façons. Pour pouvoir mieux comprendre la situation, les parents indiquent que les enfants doivent recevoir des explications qui sont adaptées à leur âge concernant ce qu'est la violence conjugale et la maltraitance des enfants, et qu'ils doivent comprendre que la violence « c'est mal ». Ces explications peuvent être transmises lors de discussions ou en faisant des jeux ludiques et éducatifs avec les enfants. Des parents ont aussi rapporté que leurs enfants ont vécu plusieurs transitions en contexte de violence conjugale, dont la séparation, les changements de garde, la recomposition familiale, les déménagements et les changements d'école, et que les enfants doivent aussi recevoir des explications adaptées à leur âge en lien avec ces transitions. Par exemple, des parents qui ont vécu la séparation ont rapporté que cette transition était souvent empreinte d'un climat de violence et de tension, faisant en sorte que cette transition se déroulait dans la peur, la hâte et la précipitation. Elle pouvait être suivie de déménagements soudains et précipités pour les enfants qui, n'y étant pas préparés, pouvaient avoir de la difficulté à comprendre les changements vécus. Des mères ont décrit le contexte dans lequel leur séparation a eu lieu et ont expliqué comment leurs enfants pouvaient y réagir :

Je lui ai dit [à mon ex-conjoint] « Oui, là c'est officiel. Je m'en vais, je suis tannée, je ne suis plus capable, je te quitte ». [Quand je lui ai dit ça] il s'est mis à paniquer et il est parti dans la cave jouer dans ses armes à feu, et [il disait] « Sont où mes balles! » [...] Donc au moment où je me battais avec lui avec les armes à feu je me suis dit « Appelle la police ». [...] Là, je prends le téléphone, je vais m'enfermer dans une chambre où il y avait les enfants [et] j'appelle la police... [En même temps] il me tirait [et] il poussait en arrière de la porte. Il s'est rendu compte que j'appelais la police et il poussait, il poussait. J'ai crié l'adresse à la police et j'ai raccroché le téléphone. (Mère 3)

[...] quand je suis partie [en cachette] dans le fond, c'était... « Est-ce qu'on va amener telle affaire? » « Est-ce qu'on va amener telle faire? ». Elles m'ont vue faire des boîtes et [mes filles me disaient] « Oui, mais mes affaires » et « Où sont mes affaires » parce qu'elles se demandaient ou étaient [leurs affaires]. Parce que mes affaires sont dans un entrepôt pour l'instant. [...] Mais j'essaie de les rassurer en leur disant que leurs affaires sont dans un entrepôt justement ou [...] chez ma mère aussi. (Mère 1)

Comme le contexte de violence conjugale est susceptible d'entraîner des conséquences, les parents trouvent aussi important que leurs enfants puissent comprendre les impacts que la violence conjugale a eus sur eux et sur leurs parents ainsi que les conséquences qu'ils peuvent potentiellement vivre dans leur futur. Les enfants doivent donc être informés sur les difficultés qu'ils vivent, celles qui peuvent survenir dans leur parcours futur et apprendre comment y faire face. Une des stratégies qui a été identifiée par les parents pour aider les enfants à faire face aux conséquences vécues réfère à l'idée d'encadrer les enfants afin de les aider à poser des limites lorsque leurs comportements sont inadéquats. Selon les parents rencontrés, une meilleure compréhension de ces conséquences aidera les enfants à apprendre à conjuguer avec les impacts que la violence conjugale a entraînés sur eux et à prévenir les conséquences potentielles que la violence conjugale peut avoir sur eux. Ils estiment d'ailleurs que ces apprentissages peuvent être bénéfiques à long terme, puisqu'ils permettront aux enfants d'avoir les outils en main pour devenir des adultes épanouis. Dans certaines situations familiales, les problèmes de consommation du père ou de la figure paternelle étaient vécus en concomitance avec la violence conjugale. Les mères et les pères qui ont vécu dans ce contexte ont indiqué qu'il était aussi important de faire de la prévention en lien avec cette problématique pour éviter que leurs enfants développent eux aussi un problème de consommation. Des parents ont rapporté les propos suivants afin de montrer l'importance que leurs enfants fassent ces apprentissages :

En apprenant les émotions, ça leur apprend à avoir peut-être plus confiance en elles [et] [...] à mieux s'exprimer avec les autres. [...] Pour qu'elles soient le mieux là-dedans plus tard et qu'elles accumulent le moins de souvenirs de tout ça [la violence conjugale]... dire que c'est du passé et ne pas rester traumatisées suite à ça. (Mère 3)

Je vais leur dire [à mes enfants] que le but dans la vie c'est d'avoir de l'équilibre et qu'il y a d'autres moyens de s'évader que... [consommer comme j'ai fait]. Donc c'est un peu pour ça qu'on parle avec eux. (Père 2)

Pour être en mesure de comprendre ces différents contextes, des parents considèrent qu'il importe de respecter les choix des enfants afin qu'ils développent leur propre analyse de la situation, et ce, même si leurs choix vont à l'encontre de ce que les adultes (ex. : parents ou intervenants) souhaiteraient :

Jamais, jamais, jamais, jamais et je ne le ferai jamais [dire à mon enfant que son père est un « trou de cul »], parce que quelque part, je me dis que c'est à elle de le découvrir... [ce n'est] pas à moi de lui faire découvrir. Ce n'est pas mieux si je le descends dans le fond. [...] Donc je la laisse le découvrir. Je n'ai pas le choix, même si [son père] il lui fait du mal, je n'ai pas le choix quelque part. Oui je la protège, mais je n'ai pas le choix de la laisser comme un peu... (Mère 2)

[Mon fils] Il dit « J'aimerais ça qu'on se voit plus souvent ». Il me le dit, mais j'ai beau le dire à la protection de la jeunesse, il n'y a rien qui est entendu. Eux ils se disent « On essaye d'aller pour le mieux de l'enfant ». Oui, mais c'est parce que si tu veux aller pour le mieux de l'enfant, moi je te rapporte des choses que lui-même me dit. (Père 3)

Pour être en mesure de comprendre ces contextes, les parents considèrent aussi que, même si ce n'est pas toujours facile, leurs enfants doivent pouvoir s'exprimer, ventiler et extérioriser ce qu'ils ressentent en lien avec la violence conjugale. Pour ce faire, les parents trouvent qu'il est important que leurs enfants parlent de cette problématique, surtout lorsqu'ils manifestent des signes de tristesse ou qu'ils ont des comportements intériorisés ou extériorisés. Selon leur expérience, les enfants ne souhaitent toutefois pas toujours parler de leur vécu, et ce, même si l'opportunité de le faire leur est offerte à plusieurs reprises :

[Mon fils n'a jamais voulu rencontrer quelqu'un] Pour en jaser. Jamais. [...] J'ai tellement voulu, mais je suis tannée de vouloir [plus que mon fils] [...]. Ça fait que [nom de l'enfant] il va faire son propre chemin de vie. Je lui avais donné toutes les portes, toutes les ouvertures, des fenêtres, mais il n'en veut pas. (Mère 4)

Dans ce contexte, certains parents considèrent qu'il faut respecter le refus de son enfant et ne pas insister. Pour d'autres, ce refus de parler ne signifie pas pour autant que l'enfant n'a pas besoin de s'exprimer. Dans ce cas, ils considèrent qu'il s'avère pertinent de respecter le rythme de l'enfant et lui offrir différentes options : lui permettre de parler à un professionnel plutôt qu'au parent (ou vice versa), ou utiliser d'autres moyens que la communication verbale pour lui permettre de s'exprimer (ex. : dessin, sport). Les parents estiment que les enfants en bas âge ont aussi besoin de s'exprimer, même s'ils ont parfois de la difficulté à mettre des mots sur ce qu'ils ressentent et vivent. Les extraits suivants appuient ces idées :

Ma plus jeune ça l'a marquée que ce soit six policiers qui aient sorti mon ex de la maison. Ça m'a pris cinq mois avant qu'elle en parle. [...] [Avoir un suivi psychologique aurait pu l'aider] Parce qu'elle ne parle pas toujours avec maman. (Mère 3)

Les dessins, moi je pense qu'elle s'est exprimée là-dedans. Elle a parlé dans les dessins, mais la peine qu'elle a eue... Je pense qu'elle aurait peut-être dû voir quelqu'un. (Père 1)

Des parents ont expliqué que lorsque leurs enfants souhaitent s'exprimer, il importe que quelqu'un soit à l'écoute. En effet, les enfants doivent recevoir l'attention de la personne à qui ils se confient et sentir que cette dernière se préoccupe et s'intéresse à eux. Certains ajoutent qu'il est souhaitable que plus d'une personne soit à l'écoute de l'enfant, car il pourra ainsi recevoir différents types d'écoute et trouver le(s) type(s) de soutien qui lui convien(nen)t :

C'est sûr que la première, ça va être moi parce qu'elle vit ici. Quand elle arrive et qu'elle a besoin de ventiler, c'est moi qui est là. C'est sûr que ma compréhension n'est pas comme celle de [nom du nouveau conjoint]. Moi je suis une maman et j'ai vécu aussi des choses, tu sais un peu... qui font que je la comprends. Mais vraiment la famille, je pense qu'on est tous là pour elle. On est capable, parce que moi je vais être la douce. [Nom du frère plus âgé] va être le plus « rough » un peu [...] (Mère 2)

Comme mentionné dans l'extrait précédent, la mère et la fratrie plus âgée peuvent offrir un soutien informel aux enfants. Les parents ont toutefois aussi nommé d'autres personnes qui peuvent selon eux offrir un soutien informel et formel. En ce qui concerne le soutien informel, les parents ont aussi nommé le père, les beaux-parents, les grands-parents, les tantes et oncles, les adultes qui sont des amis proches de la famille ainsi que l'entraîneur sportif. Certains parents indiquent que les amis des enfants peuvent aussi être d'un bon soutien, alors qu'un parent indique le contraire. Selon ce dernier, les amis des enfants ne sont pas de bonnes personnes pour être à l'écoute et échanger avec leurs enfants, car ils ne comprendraient pas le contexte familial et les défis associés à la violence conjugale. Le soutien formel, pour sa part, peut être offert par des intervenants psychosociaux ou de la santé (ex. : travailleur social, psychologue, orthophoniste) de différents organismes comme les maisons d'hébergement, l'école et les CIUSSS (CLSC) :

Je pense que ça l'a aidé [nom de l'enfant] [de rencontrer une intervenante en maison d'hébergement] parce que quand tu es jeune, « qu'est-ce que c'est ? » « Comment je me sens ? », il n'y a pas de mots. « Est-ce que ça me fait mal que papa soit... ? », il n'y a pas de mots. « Ma mère elle ne va pas bien... », il n'y a pas de mots. Donc je pense que [nom de l'intervenante] elle a mis un canevas. Un genre de cadre pour au moins détecter [et] pour ne pas « péter au frette » quelques fois. (Mère 4)

[...] [Mon garçon] il en parle dans le fond là-bas [à l'école]. Ouf. Pour le moment en tout cas, c'est toujours ça qu'on essaie de saisir. Je pense qu'avec l'intervenante qu'il voit à l'école ça devrait l'aider. Et je pense que s'il y a quelque chose plus tard ... on lui en fera voir un psychologue ou... (Père 2)

Les parents ont nommé des défis qui peuvent être rencontrés lorsque vient le temps de combler le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté de leurs enfants. Plus spécifiquement, des parents ont expliqué que leur (ex-) conjoint ou eux-mêmes avait refusé ou hésitait à solliciter du soutien formel pour leurs enfants. Les préjugés à propos des services formels, la peur que son enfant soit étiqueté en ayant accès à certains services scolaires ainsi que le manque d'informations concernant les services disponibles pouvaient entraîner ce refus ou cette hésitation :

[Mon fils] Il aurait pu avoir accès [à des services]. Mon ex elle disait « Oui un psychologue ». Moi je n'étais pas d'accord... [...] Comme je disais dans le temps en arrière-pensée, pour moi les « psys » c'était pour les fous. (Père 4)

Ils ont peut-être déjà des programmes [à l'école] [...]. Il faudrait que j'aille passer la journée [là-bas] pour voir comment ça fonctionne [et pour savoir] qu'est-ce qu'ils offrent aux jeunes. Mais si tu t'inscris là, tes autres amis vont dire « Hein, il s'est inscrit là ». C'est plate, tu as beaucoup le regard de... [des autres]. (Mère 4)

Enfin, des mères et des pères rapportent qu'ils n'ont pas été suffisamment impliqués dans les suivis d'intervention auxquels leurs enfants ont eu accès. En ayant peu d'information sur l'évolution de leurs enfants en intervention, les parents ont parfois eu de la difficulté à identifier quelles stratégies utiliser pour soutenir adéquatement leurs enfants en lien avec ce besoin :

[...] le CLSC qui fait une évaluation quelconque sur ton enfant [...] il peut dire « elle aurait peut-être un petit trouble ». Et même si c'était juste un ou deux suivis [...] [il serait utile qu'ils te donnent] des trucs des fois, dire « si tu fais ça, peut-être que ça pourrait l'aider ». Tu sais, un moment donné on ne sait plus où se diriger dans tout ça. (Mère 3)

4.5 Besoin de sécurité et de stabilité

Selon les parents rencontrés, les enfants exposés à la violence conjugale ont besoin de se sentir physiquement et psychologiquement en sécurité. Pour ce faire, ils doivent pouvoir faire confiance à leurs parents et à leur entourage (ex. : grands-parents, personnel scolaire) et ne pas avoir peur d'eux. Les enfants doivent donc pouvoir vivre dans un milieu de vie sécuritaire et exempt de violence envers eux ou envers leur mère. Des parents ont rapporté que la confiance pouvait être plus difficile à développer envers le père ou la figure paternelle qui a des comportements violents, car ce sont ces derniers qui ont privé les enfants ou une partie de la famille de cette sécurité. Cela serait particulièrement le cas lorsque le père ou la figure paternelle exerce de la violence économique, contrôle les biens matériels ou est négligent envers l'enfant. En effet, ces formes de violence affectent particulièrement l'accès des enfants à cette sécurité :

[Les enfants ont besoin] de pouvoir faire confiance [et de savoir] qu'on a un toit et qu'on ne le perdra pas à la moindre chicane ou au moindre quelque chose... qu'on ne perdra pas la place où on habite. (Mère 1)

Une seconde composante du besoin de sécurité et de stabilité réfère à l'importance que les enfants et leurs parents soient stables physiquement et émotivement. Pour les parents, cette stabilité concerne notamment la stabilité au niveau du logement et de leurs relations amoureuses. Des parents indiquent que lorsque les parents n'ont pas cette stabilité, les enfants peuvent être confus, anxieux et être préoccupés par le vécu de leurs parents :

Non, ça [nom de l'enfant] elle le sentait, parce qu'elle le voyait qu'on se voyait [sa mère et moi durant la séparation]. [...] Elle nous a vus des fois. [Ma fille demandait] « Est-ce que maman est à la maison? » [et je lui répondais] « Oui, elle repart. Elle repart demain matin de bonne heure ». [...] C'était pas mal mêlant [pour elle]! C'était même dangereux. (Père 1)

Je lui souhaite quasiment pour lui [son père] [...] c'est qu'il ait une stabilité et qu'il ait une famille normale dans le fond. Pour qu'il puisse montrer de belles choses à sa fille justement. Pour que [nom de l'enfant] arrête d'avoir de l'anxiété et qu'elle arrête d'être toujours préoccupée par ces problèmes à lui. (Mère 2)

Selon les parents rencontrés, quelques contextes peuvent affecter la réponse à ce besoin, par exemple, lorsque les épisodes de violence conjugale mettent en péril la stabilité de la famille ainsi que durant les périodes de transitions associées à la violence conjugale.

Mis à part la séparation, les parents considèrent que les transitions qui sont particulièrement susceptibles d'affecter ce besoin sont les déménagements et les changements d'école. Dans certains cas, ces transitions peuvent être vécues à plus d'une reprise par les enfants :

On était à [ville] elles avaient leur école. Elles ont fait ça la moitié de l'année. Quand on est arrivé ici [maison d'hébergement][...] La plus vieille elle comprenait qu'elle allait changer d'école. L'autre elle comprenait moins. Elles ont changé d'école et l'année prochaine elles vont encore changer parce que je ne reste pas dans le coin d'ici. (Mère 1)

Parmi les transitions qui peuvent être vécues, les parents estiment que les changements dans la garde des enfants ainsi que la recomposition familiale sont aussi susceptibles d'affecter le besoin de sécurité et de stabilité des enfants. Ces transitions peuvent être difficiles à vivre étant donné les changements associés (ex. : diminution temporaire ou permanente des contacts père-enfants, voyage entre la résidence de la mère et celle du père lorsque la garde est partagée, présence d'un nouveau beau-parent). De plus, les enfants peuvent continuer à être exposés à la violence à travers ces transitions. Pour montrer comment ces transitions peuvent être vécues, des parents ont dit :

Oui, parce qu'elle s'en venait chez maman et après elle revenait chez papa. Maman n'était plus là et de l'autre bord c'était pareil. [C'est] Ce qui a été compliqué aussi pour elle [nom de l'enfant], j'ai trouvé ça pathétique. (Père 1)

[Ma fille] Elle nous a conté un peu dans ses pleurs [...] [qu'] Ils étaient chez des amis et la chicane a pogné entre lui [père] et elle [nouvelle conjointe]. [...] parce que quelqu'un qui boit... en tout cas, lui dans son cas, c'est toujours ça quand [il boit]...il y a toujours une chicane à la fin d'une soirée. [...] Il a obligé ma fille à embarquer avec [lui et] quand ils sont arrivés dans le « truck », il a frappé sur le « dash ». [nom de l'enfant] elle « shakait » quand elle m'a conté ça. (Mère 3)

Afin d'être en mesure de répondre au besoin de sécurité et de stabilité de l'enfant, des parents indiquent que leurs enfants ont parfois besoin d'être protégés. Les mères et le père qui se sont exprimés plus longuement sur le sujet indiquent que lorsqu'ils ont besoin de protection, les enfants doivent être protégés du père qui a des comportements violents. C'est principalement dans les situations suivantes que les enfants ont besoin de cette protection : lorsque les enfants sont victimes d'autres formes de maltraitance de la part du père (ou lorsque la mère a des soupçons à cet effet), lorsque le père a des comportements

imprévisibles à cause de ses difficultés liées à la santé mentale ou à ses problèmes de consommation, lorsque le père implique les enfants dans la violence conjugale postséparation et lorsque les enfants sont négativement affectés par les contacts père-enfants. Lorsque ces situations se produisent, ou autrement dit, durant les situations de crise, les parents estiment que les enfants ne devraient pas être en contact avec leur père. Ils indiquent toutefois qu'une fois l'événement passé, il n'est pas souhaitable d'empêcher l'enfant d'entrer en contact avec son père. Il est plutôt préférable d'identifier une stratégie de contact qui est adaptée à l'évolution de la situation vécue et qui est cohérente avec le point de vue de l'enfant. En lien avec ces idées, des parents ont dit :

Est-ce que c'est bien que mes enfants voient leur père? Oui. C'est correct. Mais si j'avais le moindre doute... Si j'avais des [doutes qu'il fait du mal à mes enfants]... (Mère 4)

[La protection de la jeunesse] est arrivée au bon moment parce que... oui, il a eu des fractures [nom de l'enfant]. J'étais en état de crise aussi. Est-ce que ça aurait été plus loin que la fracture [si la protection de la jeunesse ne l'avait pas amené]? Peut-être. (Père 3)

Des parents estiment que c'est eux ainsi que les membres de la famille nucléaire (ex. : fratrie d'âge adulte) qui doivent jouer un rôle de premier plan pour répondre au besoin de sécurité et de stabilité de leurs enfants. Pour ce faire, les parents considèrent qu'ils doivent avoir des revenus suffisants ainsi qu'avoir accès à un moyen de transport. Ils doivent aussi s'assurer, autant que possible, de vivre dans un endroit stable afin de limiter les déménagements et les changements d'école de leurs enfants. Lorsque les enfants sont confrontés à ces transitions, les parents doivent toutefois rassurer leurs enfants. Les parents rapportent même que, lorsque possible, il peut être aidant d'impliquer les enfants dans les préparatifs qui ramènera la famille à l'état de stabilité pour les tenir informés :

Elles savent où on s'en va. Elles savent qu'on a un appartement, qu'on s'en va là. [...] Et je suis allée leur montrer leur école. Elles savent qu'elles vont être à côté de leur grand-mère. [Ça les rassure]. (Mère 1)

Lorsque d'autres personnes offrent un soutien informel (ex. : grands-parents, amis des parents) ou formel (ex. : maison d'hébergement, protection de la jeunesse, police, médecins, école), les parents estiment que ce soutien devrait les aider à remplir leur rôle parental afin qu'ils répondent eux-mêmes au besoin de sécurité et de stabilité de leurs

enfants. Par exemple, les personnes qui offrent ce soutien peuvent aider les parents à mettre en place les conditions qui sont favorables à la sécurité et au bon développement des enfants en s'assurant qu'ils ne manquent de rien ainsi qu'en offrant un hébergement sécuritaire et stable à la mère et à ses enfants. Parmi les mères et les pères rencontrés, certains ont nommé cette réalité comme un souhait puisqu'ils n'ont pas reçu ce type de soutien :

J'ai de la misère à comprendre parce que la protection de la jeunesse n'arrête pas de dire « On est là pour vous aider. On est là pour aider les familles » mais... Ce n'est pas ça du tout. C'est... en tout cas, pas de mon point [de vue] à moi, [ils ne sont pas là pour les parents.]. (Père 3)

4.6 Synthèse des convergences de points de vue entre les mères et les pères

Différentes informations ont été mentionnées dans les sections 4.1 à 4.5 afin de décrire les convergences entre les points de vue des mères et des pères rencontrés. Ces informations ont été rassemblées dans le tableau 3 pour synthétiser les principales caractéristiques des besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Les caractéristiques qui y sont présentées sont les suivantes : les composantes des besoins, les contextes dans lesquels les besoins sont considérés comme importants, les acteurs pouvant combler les besoins ainsi que les stratégies qui ont été identifiées pour combler les besoins. Comme il est indiqué au tableau 3, les cinq besoins des enfants exposés à la violence conjugale ont été identifiés à la fois par des mères et par des pères, soit 1) le besoin d'aide, 2) le besoin d'une famille unie, 3) les besoins affectifs, 4) le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que 5) le besoin de sécurité et de stabilité. De plus, des convergences de points de vue entre les mères et les pères sont relevées concernant la manière de décrire chacun de ces besoins.

Tableau 3

Synthèse des convergences identifiées entre les points de vue des mères et des pères concernant la définition des besoins de leurs enfants

Besoins	Composantes du besoin	Contextes dans lesquels ce besoin est important	Acteurs pouvant combler le besoin	Stratégies pour combler le besoin
Besoin d'aide	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir du soutien informel - Avoir du soutien formel 	<ul style="list-style-type: none"> - Maltraitance des enfants - Exposition à la violence conjugale durant une longue période de temps - Conséquences importantes ou envahissantes chez les enfants. - Durant et après la séparation des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Varie en fonction des besoins (voir les autres besoins identifiés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Varie en fonction des besoins (voir les autres besoins identifiés)
Besoin d'une vie de famille	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir ses deux parents dans sa vie, sous certaines conditions : <ul style="list-style-type: none"> - Absence de violence - Relation égalitaire entre les parents - Parents heureux, qui s'aiment et qui sont en bonne santé mentale - Enfants placés en priorité par les deux parents - Implication active des deux parents dans la vie des enfants - Avoir une vie d'enfant - Ne pas être préoccupé par les problèmes parentaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Maltraitance des enfants - Parentification des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rôle central</i> : mère, père et beaux-parents - <i>Autre soutien informel</i> : fratrie, grands-parents, tantes et oncles, amis des enfants - <i>Soutien formel</i> : CIUSSS (CLSC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer les contacts père-enfants si nécessaire - Rompre avec le conjoint - Former une nouvelle famille par la recomposition familiale - Encourager les enfants à faire des activités (ex. : jouer, lire, faire du sport, etc.) et en réaliser avec eux - Le père doit davantage s'impliquer dans la vie familiale et être à l'écoute de ses enfants - Le père doit solliciter du soutien en lien avec les problématiques vécues (ex. : violence conjugale, problèmes de consommation)
Besoins affectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Se sentir aimés, valorisés et appuyés 	<ul style="list-style-type: none"> - Maltraitance des enfants - Durant et après la séparation des parents - Problèmes de comportements extériorisés chez les enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutien informel</i> : mère, père, beaux-parents, grands-parents, fratrie, tantes et oncles, amis des enfants - <i>Soutien formel</i> : école 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter les particularités de chaque enfant - Être patient et tolérant envers l'enfant - Être affectueux, encourager, complimenter et féliciter les enfants (gestes et paroles) - Récompenser et soutenir financièrement les projets des enfants - Refléter les forces des enfants plutôt qu'uniquement leurs faiblesses

Besoins	Composantes du besoin	Contextes dans lesquels ce besoin est important	Acteurs pouvant combler le besoin	Stratégies pour combler le besoin
Besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le contexte vécu, soit : <ul style="list-style-type: none"> - la violence conjugale - la maltraitance des enfants - les impacts de la violence conjugale sur les enfants et sur les parents - les transitions associées à la violence conjugale - les problèmes de consommation des parents - Comprendre que la violence « c'est mal » - S'exprimer en lien avec le vécu d'exposition - Être écouté 	<ul style="list-style-type: none"> - Maltraitance des enfants - Transitions associées à la violence conjugale - Conséquences importantes ou envahissantes chez les enfants - Concomitance d'autres problématiques parentales (ex. : problèmes de consommation) 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutien informel</i> : mère, père, beaux-parents, fratrie plus âgée, grands-parents, tantes et oncles, amis des enfants, adultes qui sont des amis proches de la famille, entraîneur sportif - <i>Soutien formel</i> : intervenants psychosociaux ou de la santé des maisons d'hébergement, de l'école et des CIUSSS (CLSC) 	<ul style="list-style-type: none"> - Donner des explications aux enfants (ex. : discussions, jeux ludiques et éducatifs) - Respecter les choix des enfants - Encadrer les enfants - Offrir différents types de soutien informel et formel aux enfants afin qu'il ait accès à différents types d'écoute
Besoin de sécurité et de stabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Se sentir en sécurité physique et psychologique : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir confiance en son entourage - Ne pas avoir peur de ses parents - Être stable physiquement et émotionnellement - Avoir des parents stables physiquement et émotionnellement 	<ul style="list-style-type: none"> - Violence économique ou contrôle des biens matériels - Maltraitance des enfants - Transitions associées à la violence conjugale - Enfants impliqués dans la violence conjugale - Comportements imprévisibles du père - Conséquences chez les enfants à la suite des contacts père-enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Rôle central</i> : mère, père, famille nucléaire (ex. : fratrie plus âgée) - <i>Autre soutien informel</i> : grands-parents, amis des parents - <i>Soutien formel</i> : maison d'hébergement, protection de la jeunesse, police, médecins, école 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les enfants du père qui a des comportements violents si nécessaire - Soutenir les parents afin de les aider à répondre à ce besoin (ex. : offrir un soutien financier, un moyen de transport, un logement)

4.7 Liens entre les besoins des enfants exposés à la violence conjugale

L'analyse des discours des parents révèle qu'il existe des liens entre les différents besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Ces liens sont présentés à la figure 1 où l'on peut voir que les parents identifient des liens entre presque tous les besoins. Seuls les besoins affectifs et le besoin de sécurité et de stabilité ne peuvent être associés directement à travers le discours des parents rencontrés. Cela ne veut pas dire que les parents considèrent une absence de lien entre ces deux besoins, car la question des liens entre les besoins n'a pas été posée directement, mais émerge de l'analyse du discours des parents. De plus, les liens présentés à la figure 1 varient d'une situation familiale à l'autre en fonction des spécificités du vécu. Il se pourrait donc que d'autres parents qui ont vécu la violence conjugale et qui n'ont pas participé à la recherche identifient plus spontanément des liens entre ces deux besoins.

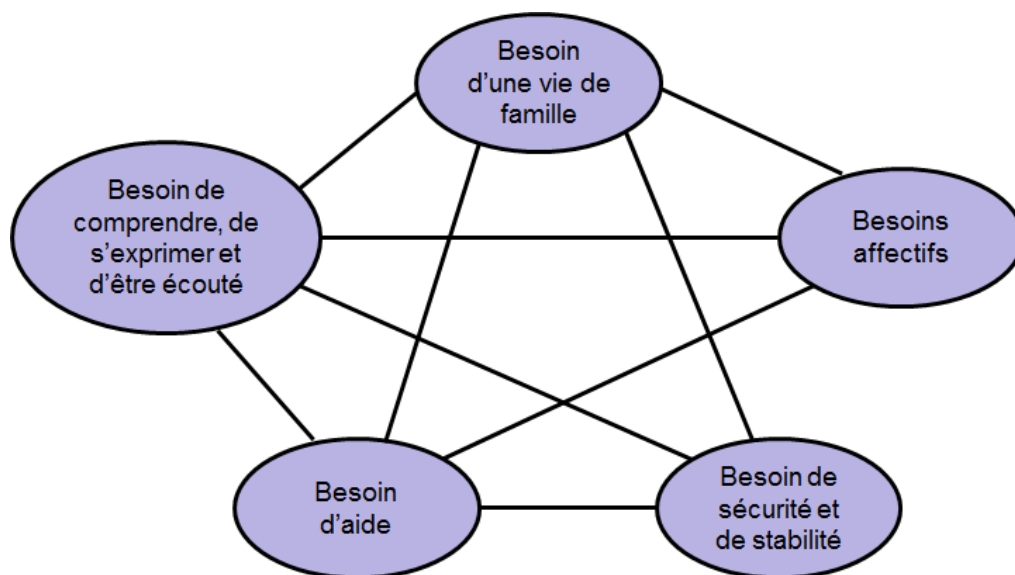


Figure 1. Carte conceptuelle des liens entre les besoins des enfants exposés à la violence conjugale

Selon l'analyse du discours des parents rencontrés, il existe trois types de liens entre les besoins présentés à la figure 1 : 1) des liens de prépondérance, 2) des liens séquentiels et 3) des liens d'opposition entre différents besoins. En ce qui concerne les liens de prépondérance, des parents ont rapporté que dans certains cas, répondre à un besoin permet

presque automatiquement de répondre en même temps à un autre besoin non comblé. Ces besoins peuvent alors être perçus par les parents comme étant plus importants, puisqu'y répondre permet de répondre aussi à d'autres besoins. Cela peut être le cas, par exemple, du besoin d'une vie de famille et des besoins affectifs. Selon un père, faire en sorte que l'enfant vive avec deux parents qui s'aiment et dans une famille où il n'y a aucune violence permettra à l'enfant de voir ses besoins affectifs comblés :

[...] ça serait de garder la famille unie dans le fond. C'est juste ça. Parce que comme je te disais, les besoins il a tout ce qu'il faut [mon enfant], à part affectif. En étant unis, pas de chicanes, tout le temps ensemble... Je pense que ça comblerait... le gros besoin qu'il aurait c'est ça je pense. (Père 4)

Dans d'autres situations, il arrive que pour pouvoir répondre à un besoin, il soit nécessaire de préalablement répondre à un autre besoin. Ce type de lien séquentiel peut exister, par exemple, entre le besoin de sécurité et de stabilité et le besoin d'une vie de famille. À cet effet, une mère rapporte que la séparation et la diminution de la violence conjugale lui ont permis de développer une relation positive avec ses filles, leur permettant ainsi de vivre une vie de famille :

[...] [La relation avec ma plus jeune fille] s'est grandement améliorée depuis qu'on s'est séparé. [...] ma plus jeune était la petite fille à son papa. J'avais zéro autorité, elle ne m'écoutait pas. [...] Parce que si je voulais la coller c'était « Non!!! » et elle ne voulait rien savoir. Donc ça m'a permis de créer un lien avec la plus jeune et [...] de plus connaître mes enfants, parce que tu passes plus de temps avec eux, à t'asseoir avec eux ... (Mère 3)

Enfin, il a été expliqué que dans certains cas, tenter de répondre à un besoin peut affecter négativement la réponse à un autre besoin. C'est le cas lorsqu'il y a des liens d'opposition entre différents besoins. Dans ces situations, il peut parfois être difficile de répondre à tous les besoins à la fois et les parents peuvent percevoir, du moins pour un temps, des contradictions dans les efforts visant à répondre aux différents besoins des enfants. Un exemple a été nommé par un père concernant le lien entre le besoin de sécurité et de stabilité et le besoin d'une vie de famille des enfants. Plus spécifiquement, ce père a expliqué que pour combler le besoin de stabilité de l'enfant, la protection de la jeunesse a parfois pris des décisions qui ont par le fait même contrevenu à tort à d'autres besoins de l'enfant, par exemple, le besoin d'une vie de famille. À cet effet, il dit :

Dans le fond, eux [la protection de la jeunesse] [...] ils ne veulent pas augmenter les visites [avec moi]. Ils veulent les stabiliser. [...] Ils nous ont dit qu'ils ne veulent pas que l'enfant se dise « Est-ce que je suis vraiment chez mamie ou est-ce que je suis vraiment avec maman ou papa ? ». (Père 3)

Chapitre 5. Résultats : Variations des besoins perçus chez les enfants exposés à la violence conjugale selon le genre du parent et l'âge des enfants

L'objectif spécifique de cette recherche consistait à comparer les points de vue des mères et des pères quant aux besoins perçus de leurs enfants exposés à la violence conjugale. Outre le genre du parent, les analyses ont aussi mis en lumière des variations selon l'âge des enfants. Ce nouvel axe de comparaison, émergent du corpus de données, est inclus dans ce chapitre.

5.1 Comparaison des points de vue des mères et des pères

La comparaison entre les points de vue des mères et des pères concernant les besoins de leurs enfants a mis en évidence que les cinq besoins ont été identifiés à la fois par des mères et par des pères. Cette convergence de points de vue est d'ailleurs particulièrement importante pour les besoins affectifs, puisque des mères et des pères ont décrit de façon similaire ce besoin. Comme l'indique le tableau 4, les mères et les pères qui se sont exprimés sur le sujet ont aussi accordé une importance similaire à ce besoin dans leurs discours. Des variantes sont toutefois observées entre les mères et les pères concernant les autres besoins, notamment en ce qui concerne la manière de décrire ces besoins, les contextes dans lesquels ils considèrent que ces besoins sont importants ou concernant les stratégies identifiées pour y répondre. De plus, lorsqu'on se réfère au nombre total d'extraits rapportés durant les entretiens individuels (voir le tableau 4), on remarque que les mères et les pères n'ont pas accordé la même importance à ces besoins : les mères ont davantage parlé du besoin d'aide, du besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que du besoin de sécurité et de stabilité des enfants, alors que les pères ont davantage parlé du besoin d'une vie de famille de leurs enfants. Les sections qui suivent présenteront les différences entre les points de vue des mères et des pères concernant chacun de ces besoins, en intégrant les propositions des parents concernant le besoin d'aide dans les sections qui concernent les autres besoins. Une synthèse de ces différences de points de vue entre les mères et les pères sera aussi présentée à la fin du chapitre.

Tableau 4

Nombre d'extraits d'entrevue associé au croisement entre les besoins des enfants et le sexe des parents

	Nombre d'extraits d'entrevue	
	Mères	Pères
Besoin d'aide		
Description du besoin	3	6
Comment combler le besoin ³	164	104
Total	167	110
Besoins affectifs		
Description du besoin	10	11
Comment combler le besoin	19	14
Total	29	25
Besoin d'une vie de famille		
Description du besoin	22	29
Comment combler le besoin	19	34
Total	41	63
Besoins de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté		
Description du besoin	51	23
Comment combler le besoin	76	47
Total	127	70
Besoin de sécurité et de stabilité		
Description du besoin	21	2
Comment combler le besoin	50	9
Total	71	11

5.1.1 Besoin d'une vie de famille

En ce qui concerne le besoin d'une vie de famille, les mères et les pères ont tous les deux rapporté que la présence du père auprès des enfants était importante lorsque certaines conditions sont respectées. Reconnaisant qu'ils ne respectaient pas toutes les conditions qu'ils identifiaient eux-mêmes, des pères se sont davantage exprimés sur les stratégies qu'ils pouvaient mettre en place pour tenter de mieux répondre à ce besoin de leurs enfants. Parmi les stratégies nommées, les pères ont dit qu'ils doivent davantage s'impliquer dans la vie familiale en faisant les repas, en soutenant les enfants dans les difficultés qu'ils rencontrent et en étant plus présents aux rendez-vous des enfants :

[Nom de l'enfant] il disait que je n'étais pas assez présent. Je me suis [donc] mis à faire les repas, parce qu'il ne mangeait plus un moment donné. En faisant

³ Les chiffres associés au besoin d'aide pour la variable « comment combler le besoin » incluent le nombre d'extraits d'entrevue mentionnés par les mères ou par les pères concernant les quatre autres besoins.

les repas, il mangeait tout. Et en faisant les devoirs avec eux, on dirait que ça avait remonté les résultats scolaires. (Père 2)

Lorsqu'ils souhaitent être présents dans la vie de leurs enfants, des pères ont aussi mentionné rencontrer des défis qui n'ont pas été nommés par les mères. Ces défis sont associés à la perte de la garde des enfants, aux conditions de visites imposées par la protection de la jeunesse, aux passages en prison et au coût élevé qu'implique l'emploi d'un avocat pour défendre leurs droits en cour. En ce qui concerne la perte de la garde des enfants, par exemple, le participant qui a vécu cette transition rapporte que les contacts parent-enfant ont drastiquement diminué après la mise en application de cette décision judiciaire. Le rôle de parent et la relation avec l'enfant se sont aussi transformés, puisque les parents ont moins de liberté dans l'exercice de leur rôle parental. Comme le montre l'extrait suivant, le père tente tout de même d'utiliser des stratégies pour maintenir sa relation avec son fils ainsi que pour lui permettre d'avoir une vie d'enfant :

Le monde alentour de moi me dit « Ne lui achète pas ça [à ton enfant], ce n'est pas à toi. ». Je me dis en dedans de moi « Mêlé-toi de tes affaires, je ne l'ai pas mon enfant ». La seule chose pour laquelle je peux me désaligner c'est en lui achetant des affaires. Et je les garde, donc quand je le revois, on joue ensemble. (Père 3)

Étant donné qu'ils rencontrent des difficultés pour répondre au besoin d'une vie de famille de leurs enfants, des pères ont rapporté qu'il peut être utile de les soutenir pour les aider à répondre à ce besoin. D'abord, il a été proposé que la personne qui supervise les droits d'accès évalue les contacts père-enfants durant les visites et que son jugement professionnel soit considéré dans les décisions prises. Le souhait que la protection de la jeunesse donne davantage de temps aux visites père-enfants a aussi été mentionné :

[Nom de l'enfant] c'est sûr que la manière dont je le vois, il aurait peut-être besoin de plus de visites avec moi. Parce qu'on voit qu'il en a à rattraper avec papa. (Père 3)

Les points de vue des pères et des mères concernant le besoin d'une vie de famille comportent une autre variante importante. En fait, l'image d'une famille traditionnelle où l'enfant est entouré par ses deux parents biologiques ou par un parent et un beau-parent est présente dans les discours des pères. Pour plusieurs pères, l'une ou l'autre de ces configurations familiales semble d'ailleurs nécessaire si l'on souhaite être en mesure de

répondre au besoin d'une vie de famille de l'enfant. Lorsque leur enfant n'a pas de frères ou de sœurs, des pères rapportent aussi cette situation comme un manque à combler. Les mères, elles, disent qu'elles trouvent important que l'enfant ait accès à une figure paternelle positive si les contacts père-enfants en viennent à diminuer ou à cesser, mais elles semblent accorder moins d'importance à cette configuration familiale. En fait, les femmes qui ont été rencontrées et qui ne sont plus en couple avec le conjoint ayant des comportements violents souhaitent rencontrer un nouveau conjoint pour former une nouvelle famille, mais pas à tout prix. Contrairement aux pères, leurs discours laissent d'ailleurs penser qu'une famille monoparentale permet aussi de répondre au besoin d'une vie de famille de leurs enfants. Les deux extraits suivants illustrent les différences de points de vue identifiées :

Lui [mon fils] il va chez ses amis et les parents : ensemble, ensemble, ensemble. Je ne sais pas, c'est moi qui vois ça de même. Tu vas chez un ami, le père [et] la mère sont là. C'est le « fun », [ils ont aussi des] frères et sœurs. (Père 4)

J'ai commencé à fréquenter un garçon depuis un mois, mais on ne se voit pas beaucoup. On se voit à peu près une fois par semaine. Je tiens à mon indépendance. (Mère 3)

D'autres différences ont été identifiées entre les discours des mères et des pères en regard de l'importance pour les enfants d'avoir une vie d'enfant. En fait, les mères rencontrées ont plus souvent associé ce besoin aux conséquences que la violence conjugale a eues ou peut avoir sur les enfants, comparativement aux pères qui ont identifié ce besoin sans faire référence au vécu de violence conjugale :

À force de me faire descendre. À force de me faire dire plein d'insultes et que je n'étais bonne à rien [...] j'ai comme... tout perdu ce que j'étais. [...] Et ma fille elle aime beaucoup beaucoup le bricolage, les dessins. Je travaille beaucoup avec elle, parce que je ne voudrais tellement pas qu'elle perde ça. [...] Je ne voudrais tellement pas que [nom de l'enfant] elle perde... ce qu'il y a de beau en elle [et] ce qu'elle aime faire. Je ne veux pas qu'[e son père] il joue avec elle à ce point-là [lorsqu'il essaie de m'atteindre à travers elle]. (Mère 3)

Ce qui est le « fun » maintenant, c'est que ses amis... soit [nom de l'enfant] va chez ses amis ou les amis vont chez elle, de plus en plus. [nom de l'ex-conjointe] est très ouverte à ça et je lui ai dit « N'empêche pas [nom de l'enfant] de voir ses amis, parce que ça n'a pas de bon sens... Je veux bien croire que tu restes à la maison... mais ne la prive pas de ça. ». (Père 1)

Lorsque vient de temps de mettre en place les conditions qui permettent à l'enfant d'avoir une vie d'enfant, des mères ont rapporté vivre des difficultés qui n'ont pas été nommées par les pères. Certaines ont parlé de l'importance d'avoir accès à un lieu familial qui permet aux enfants d'avoir une vie d'enfant, par exemple, une maison avec un terrain extérieur pour jouer. Des mères ont toutefois expliqué qu'il peut être difficile d'offrir ce contexte de vie à leurs enfants, soit à cause des déménagements qui peuvent survenir en contexte de violence conjugale ou à cause du manque de ressources financières :

[Lorsque j'ai décidé de quitter mon ex-conjoint à cause de tout ce que je vivais] Je suis allée habiter chez un cousin [...]. Je suis restée là-bas deux mois [avec mon fils]. Après ça n'allait pas bien avec le petit parce qu'on dormait dans un petit salon. [Mon cousin] Il a un trois et demi. (Mère 5)

5.1.2 Besoins de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté

En ce qui concerne le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté, les différences entre les points de vue des mères et des pères concernent entre autres les thèmes qui doivent selon eux être compris par les enfants. Les pères considèrent que le besoin de comprendre est surtout lié au besoin de comprendre les transitions qui découlent de la violence conjugale, soit la séparation des parents ainsi que la perte de la garde des enfants. Ces vécus sont aussi importants à comprendre selon les mères, mais elles insistent davantage que les pères sur le fait que les enfants doivent mieux comprendre la violence conjugale et la maltraitance vécue :

Je pense qu'elle aurait dû voir quelqu'un [ma fille]. Une travailleuse sociale à l'école ou quelque chose du genre pour l'aider à comprendre ce qui se passait, parce que je pense qu'au début elle ne comprenait peut-être pas. Elle a fini par le réaliser [...] qu'on était séparé, parce qu'au début elle disait « Maman va revenir ». Je lui disais « Non, maman ne reviendra pas » [...]. [Elle répondait] « Oui, mais ça va se replacer ». [Je lui répondais] « Non, non, ça ne se replacera pas. ». Parce qu'elle pensait qu'on reviendrait ensemble. (Père 1)

[Mes enfants ont besoin] de comprendre pourquoi je n'y retourne pas. De comprendre aussi que ce n'est pas correct [la violence conjugale] et que... c'est beaucoup ça. (Mère 1)

Lorsque vient le temps de soutenir les enfants en lien avec ce besoin, des mères rapportent que bien qu'elles ont un rôle important à jouer pour y répondre, il peut être utile qu'elles soient soutenues par d'autres personnes afin d'être en mesure d'offrir un soutien à

l'enfant. Ceci serait particulièrement important lorsque les mères doivent conjuguer avec les répercussions de la violence conjugale sur elles, puisque les conséquences vécues peuvent faire en sorte qu'elles ont moins d'énergie pour répondre à ce besoin des enfants. À cet effet, une mère rapporte :

[...] un moment donné tu essaies d'expliquer, tu essaies de conter des histoires... Encore là il faut que tu aies l'énergie pour ça et encore, tu sens beaucoup sur toi... Donc avoir eu de l'aide de quelqu'un [...] aurait pu aider dans cette situation. (Mère 2)

Des mères ont aussi identifié des moments qui sont selon elles critiques pour répondre à ce besoin, moments qui n'ont pas été identifiés par les pères. Selon certaines mères, leurs enfants ont particulièrement besoin de s'exprimer et d'être écoutés au retour d'un séjour de chez leur père. Cela, car les enfants peuvent continuer à être exposés à la violence conjugale ou à vivre de la maltraitance durant ces visites, situations qui peuvent grandement les bouleverser. Le besoin de comprendre ce qu'est la violence conjugale serait aussi particulièrement important à combler lorsque la mère est victime de formes de violences qui sont subtiles ou difficilement identifiables, telles que le contrôle, la violence psychologique, etc. En effet, dans ces situations, les enfants pourraient avoir de la difficulté à comprendre la dynamique conjugale et les changements qui surviennent dans leur vie en lien avec cette violence, ce qui, dans certains cas, peut nuire à la relation mère-enfant :

Si j'avais [eu] une claque sur la gueule et que j'avais souffert, que j'avais pleuré, qu'il avait vu son père... ça aurait été complètement différent. [...] [Nom du plus vieux] n'a pas dû comprendre non plus pourquoi [je me suis séparée étant donné que la violence était surtout de nature psychologique]. (Mère 4)

Des mères ont mentionné avoir rencontré des défis lorsqu'elles tentent d'aider leurs enfants à combler ce besoin. L'un de ces défis a été rapporté par la mère qui a immigré au Canada. Cette dernière explique que le soutien informel des membres de la famille est plus difficile à obtenir. D'abord, les membres de la famille n'habitent pas toujours au Canada, ce qui rend plus difficiles leurs communications avec les enfants. Par ailleurs, le vécu de violence conjugale est interprété différemment dans d'autres cultures, faisant en sorte que les conseils et les explications fournies ne sont pas toujours appropriés selon la mère :

Non, il n'y a pas de membres de la famille ici [à qui mes enfants] peuvent parler [de la situation familiale], parce que les membres de la famille, bon... [...] Ils nous donnaient des conseils [en me disant de rester en couple étant donné que ce que je vis est normal selon eux]. (Mère 5)

En ce qui concerne le soutien formel, une mère a mentionné avoir rencontré des défis lorsqu'elle a tenté d'y avoir accès. Plus spécifiquement, elle a mentionné que les coûts trop élevés, les critères d'inclusion restrictifs ainsi que les délais d'accès ont limité l'accès aux services pour ses enfants :

J'ai réussi à aller chercher les ressources. C'est sûr que ce qui est plate avec [nom de l'organisme pour enfant], c'est que c'est quand même 60\$ par jour [...]. C'est quelque chose qu'il a fallu que j'arrête parce qu'un moment donné tu fais « iii! Le budget commence à me manquer! » (Mère 3)

Parce que [nom de l'enfant 1], au début [les professionnels] ils me disaient tous « Elle a un retard d'apprentissage ». Donc je suis allée voir le médecin, j'ai eu ma petite feuille rose et je suis allée l'inscrire. La DPJ m'a dit avec [nom de l'enfant 2] « Va à la clinique de développement au CLSC et après elle va te référer où [ta fille] elle a besoin ». [...] si tu regardes, les deux je les ai inscrites en même temps et [nom de l'enfant 2] elle commencé l'orthophonie, mais pas [nom de l'enfant 1]. Parce que la différence à propos de l'endroit où passer [pour avoir accès aux services], l'un va être plus rapide que l'autre. (Mère 3)

5.1.3 Besoin de sécurité et de stabilité

Le besoin de sécurité et de stabilité des enfants a été principalement décrit par les mères. En effet, ces dernières ont plus souvent rapporté que ce besoin était difficile à combler en contexte de violence conjugale. Les pères, pour leur part, ont identifié ce besoin comme important pour leurs enfants, mais la majorité d'entre eux considéraient qu'il était déjà comblé. Cette différence explique donc peut-être pourquoi ils ont moins discuté de ces besoins comparés aux mères. Voici des extraits qui appuient ces propos :

Comme le père crie plus fort que moi, ce qu'on m'avait expliqué c'est que pour se mettre à l'abri, souvent les enfants vont se mettre du côté de celui qui crie le plus fort... pour se protéger [et] pour ne pas avoir une crise sur lui. Donc mon plus vieux... ça prit du temps et ça prend encore... ce n'est pas encore réglé. (Mère 4)

Besoins matériels il a tout ce qu'il faut. (Père 4)

Une autre différence de points de vue réfère au contexte qui est identifié par les mères et par les pères pour expliquer pourquoi leurs enfants ont besoin de stabilité. Pour les

mères rencontrées, cette composante du besoin de sécurité et de stabilité est associée au vécu de violence conjugale. Ce sont d'ailleurs ces dernières qui rapportent des exemples de situation où la violence conjugale a eu un impact sur la stabilité des enfants. Pour leur part, les pères qui se sont exprimés sur le sujet font davantage de liens entre la stabilité des enfants et la garde des enfants ou les déménagements qui résultent de la séparation des parents. Les pères se sont donc davantage exprimés sur les transitions qui résultent de la violence conjugale et sur leurs impacts sur la stabilité de l'enfant :

Elles ont besoin d'avoir... [...] un endroit stable. Un endroit où il n'y a plus de... justement, c'est pour ça que je suis ici [en maison d'hébergement] : où il n'y a plus de violence. (Mère 1)

Aujourd'hui j'avais la révision de dossier du placement à « majo » [majoritaire]. C'est là qu'ils nous ont annoncé qu'ils appellent ça majoritaire... Il n'y aurait plus moyen de ravoir nos enfants avec nous. Ils voulaient les placer stables. C'était pour la stabilité des enfants. (Père 3)

Lorsqu'on s'intéresse aux stratégies identifiées pour combler ce besoin, d'autres différences peuvent être identifiées entre les discours des mères et des pères. Comme indiqué précédemment, des mères et des pères ont rapporté que le père peut être une source de soutien informel pour combler le besoin de sécurité et de stabilité des enfants. Les pères se sont toutefois plus souvent identifiés comme tels comparés aux mères. Lorsqu'elles l'ont fait, les mères ont expliqué que le père peut contribuer à combler ce besoin en cessant d'avoir des comportements violents, dont la violence économique. Selon certaines d'entre elles, les pères qui persistent à avoir des comportements violents ne peuvent pas jouer un rôle de protecteur auprès de leurs enfants, car ce sont eux qui entravent le besoin de sécurité et de stabilité de ces derniers. Afin d'assurer la sécurité, la stabilité et la protection de leurs enfants, des mères ont d'ailleurs dû utiliser diverses stratégies. Par exemple, des mères ont expliqué qu'elles ont dû déménager dans une maison d'hébergement ou chez un membre de leur famille, et ce, parfois à plus d'une reprise. Lorsqu'elles étaient victimes de violence économique, elles ont aussi rapporté avoir fait preuve de créativité afin de concocter des repas nutritifs aux enfants malgré le manque de ressources alimentaires et financières, fait appel au soutien d'amis, cherché un emploi, demandé l'aide sociale et sollicité le soutien financier de leur (ex-) conjoint. Les extraits suivants illustrent certaines de ces stratégies :

C'est ma deuxième expérience dans une maison d'hébergement. En 2010 je m'étais séparée du même conjoint, parce que ça fait trois fois, et je m'étais ramassée à [ville]. Mais là je trouvais que c'était trop proche, donc il fallait que je me trouve une autre maison d'hébergement qui était plus loin [...]. (Mère 1)

J'ai utilisé tous mes moyens possibles. Il arrive parfois que j'aille au dollarama. Je vais chercher des pâtes. Je vais chercher des canettes de sauce. Pour vraiment essayer... Je vais aller chercher peut-être du fromage. Pour faire quelque chose que mes enfants vont manger. Pour que ça puisse être nutritif pour eux. (Mère 5)

En ce qui concerne le soutien formel qui peut être offert aux enfants, les mères sont les seules à avoir nommé l'aide que peuvent offrir les avocats. Selon elles, ces derniers peuvent en effet jouer un rôle en s'assurant qu'une pension alimentaire suffisante soit offerte à la mère qui s'occupe des enfants :

Oui, l'avocate. Comme je t'avais dit, elle va y aller mercredi le 3 pour aller constater son [ex-conjoint] absence au jugement et après ça, je pense que ce sera le jugement en son absence [pour la pension alimentaire entre autres]. (Mère 5)

Parmi les autres sources de soutien formel identifiées, des mères et des pères ont nommé l'école. Le soutien qu'ils ont dit souhaiter recevoir de cette instance n'est toutefois pas le même. Lorsque les enfants changent d'école au courant de l'année scolaire, une mère explique qu'elle aurait aimé que les professeurs fassent systématiquement un suivi pour parler de l'adaptation de ses enfants à leur nouvel environnement scolaire, car cette transition est susceptible d'affecter leur besoin de sécurité et de stabilité. Du côté des pères, on indique que l'école est un lieu où il serait intéressant de faire du dépistage. Lorsqu'ils ont un doute raisonnable de croire qu'un parent a des comportements violents, le personnel scolaire serait bien placé pour identifier la situation. Les extraits suivants illustrent ces points de vue :

À l'école, peut-être que j'aurais aimé mieux parce que... [Mes filles] Elles sont parties d'une école [durant l'année scolaire], [elles] sont allées à l'autre [école] et c'est moi qui ai été obligée de poser la question [à l'école], d'écrire un mot « Est-ce que ça va bien à l'école? ». [...] [L'école] elle n'a pas vraiment été portée à m'écrire « Ben oui, ça va bien ». Parce que c'était quand même un gros changement pour elles [mes filles]. [...] J'aurais aimé ça avoir un compte-rendu. Savoir comment ça allait. (Mère 1)

Parce qu'un moment donné, quand je suis allé chercher [nom de l'enfant] à l'école il y a quelques années, elle n'écoutait pas. J'ai dit « Hey! Tu t'en viens ici. » J'ai levé le ton et je me suis fait regarder de travers par certaines personnes du service de garde. J'ai levé le ton assez fort. Ils ont peut-être dit « Criss, il est malin quand il veut lui! ». Donc [nom de l'enfant] aurait pu dire « Regarde mon père est comme ça, vous le voyez là ». [...]. Oui, il y a peut-être eu des épisodes comme ça où ça aurait pu lever le « flag » à l'école. (Père 1)

5.1.4 Besoins prioritaires

Bien que l'importance relative des besoins des enfants exposés à la violence conjugale varie en fonction des situations familiales ainsi qu'en fonction du point de vue du parent rencontré, l'analyse a mis en évidence que selon la majorité des mères rencontrées, le besoin de sécurité et de stabilité ainsi que le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté sont prioritaires pour leurs enfants. La majorité des pères a plutôt identifié le besoin d'une vie de famille comme un besoin prioritaire pour leurs enfants, et ce, particulièrement en ce qui concerne l'importance pour les enfants d'avoir un père non violent. Lorsqu'ils ont répondu à la question « Si vous aviez une baguette magique, que souhaiteriez-vous pour que les besoins de votre enfant soient comblés? », des parents ont répondu :

Avoir une maison ferait que... ça serait MA maison. Et la sécurité, la stabilité seraient là. La maison c'est vraiment... [...] Une maison, une auto. Une auto pour se déplacer [et] pour faire nos commissions. (Mère 1)

La baguette magique c'est qu'[e mes filles] elles soient capables de gérer leurs émotions et de comprendre leurs émotions surtout. Comprendre, capable « Ting » tu comprends tes émotions, tu es capable de les exprimer. [...] être capable d'exprimer clairement « J'ai de la peine à cause de ça » « Je suis heureuse à cause de ça » « Je suis déçue à cause de ça ». Ne pas tout mélanger peine, colère et déçu ensemble. (Mère 3)

Je pense que tout est correct. La seule chose que je changerais serait mon comportement... ma réactivité. (Père 2)

Je reviendrais 10 ans en arrière. Je recommencerais à 0. [...] J'essaierais de garder la famille unie dans le fond. Juste ça. (Père 4)

5.1.5 Synthèse des différences de points de vue entre les mères et les pères

Comme il a été expliqué, diverses différences entre les points de vue des mères et des pères ont été identifiées concernant la manière de décrire les besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Ces variations en fonction du genre des parents ont été

synthétisées dans le tableau 5 et sont présentées pour chaque caractéristique des besoins, c'est-à-dire les composantes des besoins, les contextes dans lesquels les besoins sont considérés comme importants, les acteurs pouvant combler les besoins ainsi que les stratégies qui ont été identifiées pour combler les besoins. Le tableau 5 montre que des différences de points de vue sont identifiées pour quatre besoins, soit 1) le besoin d'aide, 2) le besoin d'une vie de famille, 3) le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que 4) le besoin de sécurité et de stabilité. De plus, on y observe que les différences de points de vue sont plus nombreuses concernant les contextes dans lesquels ces besoins sont considérés comme importants ainsi que concernant les stratégies qui sont identifiées pour les combler.

Tableau 5

Synthèse des différences identifiées entre les points de vue des mères et des pères concernant la définition des besoins de leurs enfants

Besoins		Composantes du besoin	Contextes dans lesquels ce besoin est important	Acteurs pouvant combler le besoin	Stratégies pour combler le besoin
Besoin d'aide	Mères	- Besoin davantage discuté par les mères		- Varie en fonction des besoins (voir les autres besoins identifiés)	- Varie en fonction des besoins (voir les autres besoins identifiés)
	Pères				
Besoin d'une vie de famille	Mères		- Conséquences chez les enfants - Déménagements - Manque de ressources financières pour offrir un lieu familial permettant aux enfants d'avoir une vie d'enfant		- Former une nouvelle famille en étant parent monoparental - Avoir un lieu familial permettant aux enfants d'avoir une vie d'enfant
	Pères	- Besoin davantage discuté par les pères - Besoin plus souvent identifié comme prioritaire par les pères	- Perte de la garde des enfants - Conditions de visites imposées par la protection de la jeunesse - Passages en prison - Manque de ressources financières pour engager un avocat lors de la séparation		- Préserver la famille nucléaire - S'impliquer davantage dans la vie des enfants en tant que père - Soutenir les pères afin de les aider à combler ce besoin
Besoins affectifs	Mères				
	Pères				

Besoins	Composantes du besoin		Contextes dans lesquels ce besoin est important	Acteurs pouvant combler le besoin	Stratégies pour combler le besoin
Besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté	Mères	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le contexte vécu, plus spécialement : <ul style="list-style-type: none"> - la violence conjugale - la maltraitance des enfants - Besoin davantage discuté par les mères - Besoin identifié comme prioritaire par des mères 	<ul style="list-style-type: none"> - Violence conjugale subtile ou difficilement identifiable - Immigration - Après une visite chez le père - Défis structurels qui rendent difficile l'accès au soutien formel (ex. : coûts trop élevés, critères d'inclusion restrictifs, longs délais d'accès) 		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les mères afin de les aider à combler ce besoin
	Pères	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre le contexte vécu, plus spécialement : <ul style="list-style-type: none"> - les transitions associées à la violence conjugale 			
Besoin de sécurité et de stabilité	Mères	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin davantage discuté par les mères qui expliquent que ce besoin est difficile à combler - Besoin identifié comme prioritaire par des mères 	<ul style="list-style-type: none"> - Violence conjugale : identifiée comme la condition qui affecte particulièrement la stabilité des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutien informel</i> : le père est identifié comme tel sous condition qu'il cesse d'avoir des comportements violents - <i>Soutien formel</i> : avocats 	<ul style="list-style-type: none"> - Déménager avec les enfants - Faire preuve de créativité en tant que mère pour préparer les repas - Faire appel au soutien d'amis des parents - Chercher un emploi (mère) - Demander l'aide sociale (mère) - Solliciter le soutien financier du (ex-) conjoint - Assurer un suivi scolaire auprès des mères lorsqu'il y a un changement d'école durant l'année scolaire
	Pères	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin moins discuté par les pères qui expliquent que ce besoin est déjà comblé 	<ul style="list-style-type: none"> - Transitions associées à la violence conjugale : identifiée comme la condition qui affecte particulièrement la stabilité des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Soutien informel</i> : les pères se sont plus souvent identifiés comme tel 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépister à l'école les situations d'exposition à la violence conjugale

5.2 Variations des besoins des enfants en fonction de leur âge

Les parents rencontrés dans le cadre de la recherche avaient des enfants de différents âges. Une attention a donc été portée afin d'identifier les variations dans les besoins en fonction de l'âge des enfants. Les principales variations identifiées concernent les très jeunes enfants (trois ans et moins) ainsi que les jeunes en transition vers l'âge adulte (entre 17 et 21 ans). Peu de parents ont parlé des besoins des adolescents, car le critère de sélection indiquant que les parents devaient avoir au moins un enfant âgé de 12 ans ou moins a favorisé la formation d'un échantillon de parents ayant surtout de jeunes enfants, dont quelques-uns avaient aussi des enfants en transition vers l'âge adulte. De plus, comme ce sont principalement les mères qui avaient de très jeunes enfants et qu'elles sont les seules à avoir des enfants en transition vers l'âge adulte, c'est principalement leur point de vue qui sera présenté dans les paragraphes qui suivent.

D'abord, l'analyse a mis en lumière le fait que les cinq besoins identifiés par les parents s'appliquent à tous les enfants de 12 ans et moins. Une analyse plus fine des résultats indique toutefois que, même si les enfants de 12 ans et moins ont les mêmes besoins, il n'est pas toujours approprié de les soutenir de la même manière. Cette variation a été identifiée pour les très jeunes enfants (trois ans et moins) en lien avec le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté. En ce qui concerne le besoin de comprendre la situation de violence conjugale et de maltraitance, des parents estiment que les enfants de trois ans et moins sont trop jeunes pour se faire explicitement expliquer ces problématiques:

Elles [intervenantes en maison d'hébergement] veulent leur expliquer c'est quoi la violence justement.... mes deux plus vieilles, parce que les deux autres sont trop petites. (Mère 1)

[Mon fils] il commence à se poser des questions : « Est-ce que c'est parce que tu ne m'aimes pas papa [que je ne vis pas avec toi]? ». [...] Je ne peux pas arriver et lui dire « C'est parce que papa t'a... [blessé physiquement] ». Même si je lui disais ça il ne comprendrait pas [nom de l'enfant]. Mais, je travaille beaucoup pour être prêt quand [nom de son fils] va me poser la question. Parce qu'un jour il va me la poser. Je m'y attends. (Père 3)

Les propos rapportés par une mère indiquent qu'amener les très jeunes enfants à parler au sujet de la violence conjugale serait aussi délicat et qu'il est préférable d'être plus vieux pour aborder le sujet. L'extrait suivant exprime cette idée :

C'est d'aller verbaliser sur le sujet de... [la violence conjugale] [...]. Oui, les deux plus vieilles, mais de toute façon, ici [maison d'hébergement] elles m'ont dit que [nom de l'enfant de trois ans] était trop petite. (Mère 1)

En ce qui concerne les jeunes en transition vers l'âge adulte (entre 17 et 21 ans), l'analyse a mis en évidence des variations entre leurs besoins et ceux des autres enfants. D'abord, les propos rapportés par les parents indiquent que les enfants en transition vers l'âge adulte sont principalement concernés par trois besoins, soit les besoins affectifs, le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que le besoin de sécurité et de stabilité, ou plus spécifiquement l'accès en toute liberté à de la nourriture, à un logement, à des vêtements et à un moyen de transport. En ce qui concerne les besoins affectifs, on rapporte que les situations durant lesquelles les enfants ont besoin d'être valorisés et appuyés peuvent être différentes de celles identifiées pour les enfants plus jeunes. En effet, les jeunes de 17 ans et plus en sont parfois à d'autres étapes de leur vie, comme le rapporte la mère suivante :

[...] quand [mon fils] il m'a parlé qu'il voulait avoir un bébé je n'étais pas d'accord. [...] Mais ça fait quand même un petit bout de temps qu'il est avec elle [sa conjointe] et un moment donné il m'en parlait tout le temps. Un moment donné on s'est assis, on a vraiment parlé moi et lui, et je lui ai dit « Ok [nom de l'enfant], je te sens vraiment prêt à avoir un enfant. ». [...] j'ai dit « Ok [nom de l'enfant], je suis en arrière de toi ». Il m'a pris la main et il m'a dit « Ce que tu ne savais pas c'est que j'avais besoin de ton approbation. ». (Mère 2)

Le besoin de comprendre les conséquences de la violence conjugale est toujours présent selon les parents rencontrés, surtout pour les jeunes en transition vers l'âge adulte dont les répercussions de l'exposition à la violence conjugale se poursuivent dans le temps (ex. : comportements violents et d'opposition). Les stratégies qui peuvent être utilisées pour aider l'enfant à faire face à ces conséquences sont toutefois parfois différentes. Par exemple, une mère estime que l'encadrement auprès des jeunes en transition vers l'âge adulte se fait différemment lorsqu'ils n'écoutent pas les règles de vie en famille. Plutôt que d'imposer des règles strictes, il serait plus réaliste de laisser une certaine liberté à l'enfant, tout en le surveillant et en s'informant à propos de ses allées et venues lorsqu'il quitte le domicile familial. Comme la relation parent-enfant se transforme dans le temps, une mère a aussi émis l'hypothèse qu'il serait utile que les discussions et conseils aidant les enfants à

changer leurs comportements problématiques soient donnés par une autre personne que les parents. Les extraits suivants présentent ces idées :

[...] c'est pire là. Il sort de la maison, il s'en va. « Je vais aller dormir chez des amis ». Parti tout le weekend, il arrive le dimanche pour aller à l'école, mais je ne trouve vraiment pas que c'est responsable, parce qu'à l'âge qu'il est rendu, il ne devrait pas encore faire ça. [...] Parce que les deux autres [plus jeunes], quand je leur dis non, non c'est non et ils acceptent. Mais lui je lui dis non [et il répond] « De toute façon je vais partir! ». C'est ce qu'il me répond. Jusqu'à ce que je me dise « Ça ne sert à rien de lui dire non », donc « Dis-moi où tu t'en vas, je veux connaître l'endroit ». (Mère 5)

[...] il n'écoute pas. Peut-être [qu'il se dit] « C'est maman, les mamans elles font toujours ça ». Peut-être [que ça aiderait s'il] rencontrait une autre personne qui lui expliquerait réellement comment on vit et à cet âge, comment il doit faire. (Mère 5)

Tout comme les enfants plus jeunes, les enfants âgés entre 17 ans et 21 ans ont besoin de comprendre la situation de violence conjugale. Une mère indique toutefois que lorsque les enfants sont plus vieux, ils comprennent plus facilement ce contexte familial. Il serait aussi plus facile comme parent de discuter des faits associés à la violence conjugale avec les enfants plus vieux qu'avec les enfants plus jeunes. Enfin, il arrive que lorsque les enfants plus vieux comprennent mieux la situation familiale, ils soient davantage en mesure de soutenir activement leur mère victime de violence conjugale afin de l'aider à combler les besoins de tous les membres de la famille. Une mère a rapporté :

C'est ça qu'il pose comme question [mon fils]. J'ai dit « Mais, pourquoi tu poses cette question, on n'est plus ensemble. Ça fait longtemps qu'on n'est plus ensemble. ». Il n'a rien dit. Finalement, je me suis dit que lui, au moins, il faut qu'il sache c'est quoi. Je l'avais appelé et je lui avais expliqué, regarde, regarde, regarde, c'est comme ça. [Mais j'ai fait ça uniquement avec le plus vieux, pas avec les plus jeunes]. (Mère 5)

[C'est uniquement le plus vieux qui a remarqué la réalité familiale et qui prend l'initiative] Pour les besoins de tout le monde dans la famille. C'est le plus vieux qui appelle son père et puis... oui. « Tu dois envoyer de l'argent, parce que nous on n'a pas à manger ». (Mère 5)

Une mère rapporte que selon son fils qui est en transition vers l'âge adulte, le besoin de sécurité et de stabilité n'est plus présent pour lui. L'entretien a d'ailleurs mis en lumière le fait qu'en vieillissant, la fratrie plus âgée peut devenir une figure de sécurité et de

protection pour la fratrie plus jeune. Dans certaines situations, la maturation des enfants peut donc les amener à vivre un déplacement de leur rôle dans la relation aidé-aidant : lorsqu'ils sont jeunes, ils doivent être soutenus afin de voir leur besoin de sécurité et de stabilité comblé. En vieillissant, ils peuvent toutefois devenir l'aidant en contribuant à protéger et à assurer la sécurité de leur fratrie plus jeune. Durant les entretiens, une mère a dit :

Ce n'est pas tout à fait la même chose, parce que [nom de l'enfant plus vieux] il ne sent pas le besoin d'être protégé lui. Il a pour son dire que c'est un homme et bon... (Mère 2)

Elle a vraiment besoin aussi côté protection, mais ce n'est pas de son père qu'elle va chercher la protection comme je te disais tantôt. C'est plus de son [grand] frère. [...] Elle, elle l'a vu comme ça. C'est son frère qui a fait front à son père, « Hey, même s'il est épouvantable mon père, [nom du frère] a été capable ». (Mère 2)

Chapitre 6. Discussion

La recherche avait pour but de mieux connaître les points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale concernant les besoins de leurs enfants. Les objectifs qui ont guidé sa réalisation étaient de 1) décrire les points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale concernant les besoins de leurs enfants (objectif général) et de 2) comparer les points de vue des mères et des pères à ce sujet (objectif spécifique). Ce chapitre vise dans un premier temps à discuter des résultats obtenus à la lumière du cadre conceptuel retenu dans cette recherche ainsi que des écrits scientifiques du domaine. Dans un deuxième temps, les résultats novateurs de la recherche ainsi que des recommandations pour le développement des connaissances et des pratiques seront présentés, suivis des forces et des limites de la recherche.

6.1 Liens entre les résultats, le cadre conceptuel et les écrits scientifiques

L'analyse des discours des parents a permis d'identifier cinq besoins perçus par les parents chez leurs enfants exposés à la violence conjugale, soit : 1) le besoin d'aide, 2) le besoin d'une vie de famille, 3) les besoins affectifs, 4) le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que 5) le besoin de sécurité et de stabilité. Ces cinq besoins ont été décrits à la fois par des mères et par des pères, indiquant une convergence de points de vue chez les répondants concernant plusieurs besoins. Cette convergence de points de vue est particulièrement importante en ce qui concerne la description des besoins affectifs, car des mères et des pères ont identifié les mêmes composantes du besoin, les mêmes contextes dans lesquels ce besoin est considéré comme important, les mêmes acteurs qui peuvent combler ce besoin et les mêmes stratégies qui devraient selon eux être utilisées pour combler ce besoin. Lorsqu'on compare ces besoins à la typologie des besoins des enfants qui a été présentée dans le cadre conceptuel de la recherche, on s'aperçoit que les résultats de la recherche appuient l'idée de Pringle (1979) selon laquelle les besoins des enfants exposés à la violence conjugale varient en fonction de l'âge des enfants. On constate aussi que certains des besoins identifiés par les parents d'enfants exposés à la violence conjugale sont communs aux besoins de tous les enfants, alors que d'autres semblent plus spécifiques au vécu des enfants exposés à la violence conjugale. En fait, quatre besoins qui ont émergé des discours des parents rencontrés se rattachent à la

typologie des besoins des enfants identifiés par Pringle (1979), Brazelton et Greenspan (2007) et seraient communs aux besoins qu'ont tous les enfants :

- **Besoin d'aide** : Ce besoin se rattache au besoin d'une communauté stable, de son soutien et de sa culture (Brazelton & Greenspan, 2007) qui est identifié dans le cadre conceptuel, principalement en ce qui a trait à l'importance que la famille, la communauté et l'environnement culturel travaillent ensemble pour répondre aux besoins des enfants. Tout comme les parents rencontrés dans le cadre de la recherche, Brazelton et Greenspan (2007) énoncent l'importance que les parents reçoivent aussi du soutien s'ils en ont besoin.
- **Besoin d'une vie de famille** : Certains aspects de ce besoin s'apparentent au besoin de vivre de nouvelles expériences (Pringle, 1979) qui est documenté dans le cadre conceptuel. Plus spécifiquement, l'importance que les enfants aient une vie d'enfant en faisant diverses activités (une composante du besoin d'une vie de famille) fait écho au besoin de nouvelles expériences.
- **Besoins affectifs** : Ce besoin est associé à deux besoins de la typologie des besoins des enfants, soit au besoin d'amour et au besoin d'éloges et d'estime (Pringle 1979), principalement en ce qui concerne l'importance que les enfants développent une relation pleine d'amour avec leurs parents et leur entourage ainsi que concernant l'importance que les enfants se fassent valoriser, encourager et louer.
- **Besoin de sécurité et de stabilité** : Ce besoin est lié au besoin de sécurité (Pringle, 1979) du cadre conceptuel, soit à l'importance pour les enfants de pouvoir faire confiance à leur entourage, de pouvoir vivre dans un environnement prévisible et de pouvoir entretenir des relations stables avec les membres de leur famille.

Bien que ces besoins soient communs aux enfants qui sont exposés à la violence conjugale et à ceux qui n'y sont pas exposés, la présente recherche a mis en évidence que différents contextes de vie des enfants exposés à la violence conjugale font en sorte que ces besoins sont plus difficiles à combler. En effet, la violence conjugale est susceptible d'entraîner des conséquences chez les enfants (Callaghan et al., 2015; Febres et al., 2013; Paradis, 2012; Savard & Gaudron, 2011) et chez leurs parents (Bromfield et al., 2010; Devries et al., 2013; Rinfret-Raynor et al., 2008; Statistique Canada, 2016). Différentes

transitions peuvent aussi être vécues en contexte de violence conjugale. Celles que la recherche a mises en évidence sont la séparation, les déménagements, la recomposition familiale, les changements dans la garde des enfants et le passage en prison de pères (Bourassa et al., 2013; Brownridge, 2006; Rinfret-Raynor et al., 2008; Stanley et al., 2012). La violence conjugale peut aussi être vécue en concomitance avec d'autres problématiques, telles que la maltraitance des enfants, le manque de ressources financières ou matérielles et les problèmes de consommation ou de santé mentale des parents (Bromfield et al., 2010; Cleaver, Unell & Aldgate, 2011; Goddard & Bedi, 2010). Enfin, certaines familles qui vivent la violence conjugale sont aussi confrontées aux défis que pose l'immigration, puisqu'elles ont déménagé au Canada pour y vivre (Benhadjoudja, 2011; Castro Zavala, 2013). Ces situations qui font partie intégrante du vécu des enfants exposés à la violence conjugale entraînent des défis particuliers (Bromfield et al., 2010; Castro Zavala, 2013; Cleaver et al., 2011; Fortin, 2009; Gibson-Davis, 2008; Lamers-Winkelman et al., 2012; Lansford, 2009; Mullender et al., 2002; Rinfret-Raynor et al., 2008; Swanson, Lee, Sansone & Tatum, 2013) qui risquent d'affecter la réponse aux besoins des enfants concernés, et ce, particulièrement lorsque les enfants sont exposés à de multiples et complexes problématiques (Bromfield et al., 2010; Cleaver et al., 2011). Par exemple, afin de prévenir les épisodes de violence conjugale, les mères victimes de violence conjugale peuvent en venir à prioriser les besoins de leur conjoint plutôt que ceux de leurs enfants (Mullender et al., 2002). La violence conjugale peut aussi les amener à développer des problèmes de santé mentale, ce qui risque d'affecter leur relation avec leurs enfants et de les rendre moins disponibles pour ces derniers (Fortin, 2009; Bromfield et al., 2010). L'addition de ces difficultés peut donc poser davantage d'obstacles lorsque vient le temps de répondre aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale (Bromfield et al., 2010; Cleaver et al., 2011).

Les résultats de la recherche illustrent aussi de manière indirecte un autre aspect du cadre conceptuel. Alors que les parents, plus particulièrement les pères, ont verbalisé qu'il est selon eux important que les deux parents soient présents dans la vie des enfants, ce besoin est énoncé implicitement dans le cadre conceptuel de la recherche. Encore une fois, la violence conjugale entraîne un contexte de vie particulier qui fait en sorte que ce besoin risque de ne pas être comblé. En effet, les comportements violents du père peuvent

compromettre la relation avec leurs enfants (Bourassa et al., 2008b; Sadlier, 2015), ce qui explique que les parents rencontrés ont beaucoup insisté sur la nécessité que certaines conditions soient présentes si l'on souhaite être en mesure de combler cette composante du besoin d'une vie de famille. Ces conditions peuvent être résumées comme suit : ne pas être violent, avoir une relation positive et égalitaire avec l'autre parent, être heureux et en bonne santé mentale, placer ses enfants en priorité et s'impliquer activement dans la vie des enfants. Comme plusieurs de ces conditions ne sont pas respectées en contexte de violence conjugale, il s'avère particulièrement important de les considérer si l'on souhaite que les besoins des enfants exposés à la violence conjugale soient comblés.

Enfin, deux différences sont identifiées entre les résultats de la recherche et le cadre conceptuel. D'abord, les parents qui ont participé à la recherche ont beaucoup parlé du besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté de leurs enfants, un besoin qui n'est pas identifié dans la typologie des besoins des enfants de Pringle (1979), Brezelton et Greenspan (2007). Ce besoin pourrait donc être plus spécifique au vécu d'enfants qui vivent des difficultés, dont la violence conjugale comme il est rapporté dans la présente recherche. L'idée selon laquelle il importe que les enfants exposés à la violence conjugale soient écoutés lorsqu'ils souhaitent s'exprimer a été nommée dans d'autres études (Bagshaw & Chung, 2001; Buckley et al., 2007; Clarke & Wydall, 2013; Stanley et al., 2012). D'ailleurs, la plupart des programmes d'intervention destinés aux enfants exposés à la violence conjugale incluent des activités visant l'expression des émotions vécues (Delisle, Côté & Le May, 2004; Dumont et al., 2012; Ouimette, 2011). Offrir ce type de soutien aux enfants exposés est très important car, selon l'étude de Buckley et al. (2007) cela permet aux enfants de diminuer leur sentiment d'isolement et de les rassurer sur le fait qu'ils ne sont pas différents des autres enfants même s'ils vivent dans un contexte de violence conjugale. Des auteurs rapportent aussi que si l'on souhaite s'assurer que les enfants continuent à faire appel à du soutien formel pour combler ce besoin, il importe que les professionnels soient compétents, disponibles et fiables, qu'ils respectent la confidentialité des échanges et qu'ils s'assurent d'informer et de valider les enfants en lien avec leur vécu, tout en les prenant au sérieux lorsqu'ils s'adressent à eux (Bagshaw & Chung, 2001; Buckley et al., 2007; Clarke & Wydall, 2013; Stanley et al., 2012). Tout comme les parents qui ont participé à la recherche, des écrits soulignent que ce type de

soutien peut aussi être offert par des amis des enfants, un membre de la famille ou un adulte de confiance (Bagshaw & Chung, 2001; Buckely et al., 2007).

L'un des besoins identifié par Pringle (1979) dans le cadre conceptuel, mais n'ayant pas été rapporté par les parents rencontrés est le besoin de responsabilité des enfants. Dans la présente étude, les parents ont plutôt insisté sur l'importance que leurs enfants vivent une vie d'enfants en n'étant pas submergés par de multiples responsabilités. Lorsque ce souhait était énoncé, les parents faisaient souvent référence au fait qu'en contexte de violence conjugale, leurs enfants prenaient des responsabilités d'adultes et qu'ils étaient parentifiés (ex. : s'occuper de la fratrie plus jeune, se préoccuper des difficultés des parents). Comme cette problématique est susceptible d'affecter négativement les enfants en les amenant à vivre de la détresse (Callaghan et al., 2015; Fortin et al., 2011; Fortin & Lachance, 2011), on peut penser que les parents rencontrés ont estimé que leurs enfants avaient suffisamment de responsabilités et que pour répondre à leurs besoins, il est préférable de rétablir un équilibre en leur permettant de délaissier ces responsabilités d'adulte.

6.2 Différences entre les points de vue des mères et des pères

L'analyse des résultats de la recherche a mis en évidence que les mères et les pères ont des points de vue qui diffèrent concernant la définition de quatre besoins de leurs enfants, soit 1) le besoin d'aide, 2) le besoin d'une vie de famille, 3) le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que concernant 4) le besoin de sécurité et de stabilité. Ces différences de points de vue portent sur différents aspects de la définition des besoins des enfants, mais plus particulièrement sur les contextes dans lesquels ces besoins sont considérés comme importants ainsi que concernant les stratégies qui ont été identifiées pour les combler. Différentes explications peuvent être soulevées pour expliquer ces différences dans les discours des mères et des pères. D'abord, et à l'instar d'autres recherches (Bourassa et al., 2008b; Sadlier, 2015), les mères et les pères rencontrés ont rapporté vivre différemment la problématique de la violence conjugale en lien avec l'exercice de leur rôle parental. C'est le cas, notamment, des enjeux et des défis qu'ils ont rencontré en tentant de combler les besoins de leurs enfants. Par exemple, les mères ont beaucoup plus parlé que les pères du besoin de sécurité et de stabilité de leurs enfants et ont identifié plusieurs stratégies qui peuvent, selon elles, être utilisées pour combler ce besoin.

Elles ont aussi davantage parlé du rôle qu'elles ont à jouer comme parent pour combler ce besoin, et ce, malgré les multiples défis qu'elles pouvaient rencontrer en tentant de répondre à ce besoin considérant qu'elles sont elles-mêmes victimes de violence conjugale et que le père est à l'origine de la compromission de ce besoin. Cette différence dans le vécu est rapportée par d'autres études qui indiquent que la responsabilité de protéger les enfants repose trop souvent uniquement sur les mères victimes de violence conjugale et qu'il importe d'impliquer davantage les pères afin de les responsabiliser et de leur faire réaliser que ce sont leurs comportements violents qui compromettent la sécurité et la stabilité des enfants (Lapierre & Côté, 2011; Sadlier, 2015). Des programmes d'intervention novateurs auprès des pères qui ont des comportements violents ont été développés afin de répondre à ces difficultés. Notons, par exemple, le groupe Papa qui a été développé par le GAPI à Québec et le programme *Caring Dads* qui est implanté en Ontario et qui est en cours d'implantation au Québec et au Nouveau-Brunswick (à cœur d'homme, 2017; Scott, 2010).

Dans le cadre de la recherche, une seconde différence entre le vécu des mères et des pères a pu influencer la perception des besoins des enfants exposés. Il s'agit de l'important écart entre les caractéristiques sociodémographiques, en particulier le revenu, des mères et des pères ayant participé à la recherche, puisque les mères ont rapporté être davantage confrontées à des conditions de vie difficiles sur le plan socioéconomique. À cette inégalité s'ajoute le fait que les mères rencontrées ont été victimes de violence économique et de contrôle des biens matériels exercé par leur (ex-) conjoint, ce qui a davantage fragilisé leur situation socioéconomique. Or, comme l'indiquent les résultats de la présente recherche, ce vécu peut aussi affecter de différentes façons la possibilité pour les mères de répondre aux besoins de leurs enfants (Gurr, Pajot, Nobbs, Mailloux & Archambault, 2008). Par exemple, des auteurs rapportent que cette précarité peut placer les mères victimes de violence conjugale en situation de dépendance par rapport à leur conjoint (Haeleser, 2013; Kabile, 2012; Slabbert, 2017). Comme l'accès à des ressources financières ou matérielles peut être limité dans ce contexte pour répondre aux besoins de leurs enfants, des mères peuvent décider de demeurer en couple malgré la violence conjugale afin de ne pas précariser davantage la situation de leurs enfants (Slabbert, 2017). Cette décision n'est toutefois pas toujours comprise par les intervenants qui peuvent considérer que la

séparation est gage de sécurité pour les enfants (Stanley, Miller, Foster & Thompson, 2011). Les résultats de la recherche montrent toutefois que, dans ce type de situation, il importe de mieux comprendre le point de vue de la mère concernant les besoins de ses enfants. En effet, ce type de décision peut être prise afin de privilégier un besoin qui est considéré comme prioritaire, et ce, même si la réponse à ce besoin fait en sorte que d'autres besoins des enfants sont moins bien répondus. Une mère victime de violence conjugale qui vit beaucoup d'isolement social, qui ne travaille pas et qui vit de la violence économique, mais dont les enfants sont exposés à la violence conjugale et victimes de maltraitance exercée par le père pourrait décider de ne pas quitter son conjoint pour s'assurer que ses enfants aient accès à de la nourriture et à un toit. Cet exemple fait écho aux liens d'opposition entre différents besoins qui ont été discutés par les parents ayant participé à la recherche. Une telle décision peut en effet nuire au besoin d'une vie de famille, aux besoins affectifs et à différentes composantes du besoin de sécurité et de stabilité des enfants, mais en prenant cette décision, la mère s'assure que les besoins primaires qui sont essentiels à la survie de ses enfants soient comblés. Cette préoccupation qu'ont des mères est légitime, car des auteurs rapportent que quitter son conjoint en situation de violence conjugale peut amener la mère et ses enfants à vivre dans une plus grande précarité socioéconomique, à avoir peu de ressources pour s'alimenter ainsi qu'à vivre l'instabilité de logement, dont l'itinérance (Baker, Billhardt, Warren, Rollins & Glass, 2010; Kirkman, Keys, Bodzak, & Turner, 2015; Slabbert, 2017). En comprenant mieux les enjeux et les particularités du vécu des parents et de leurs enfants, les intervenants risquent d'être mieux en mesure de soutenir les parents afin de les aider à répondre aux besoins de leurs enfants. Par exemple, ils pourront leur faire connaître les ressources existantes ainsi que les aider à identifier les stratégies qui, dans la mesure du possible, permettront de combler de façon optimale tous les besoins des enfants. Ce type de situation soulève aussi l'importance d'agir à plus large échelle afin de mettre fin aux inégalités sociales et des sexes qui rendent les femmes plus vulnérables à vivre différents types de difficultés et de violences (Gurr et al., 2008). Selon Gurr et al. (2008, p. 5), « nous avons une responsabilité collective de mettre fin à la pauvreté et à la violence faite aux femmes », puisqu'en aucun cas les difficultés socioéconomiques ne devraient représenter un frein à l'autonomie des femmes et à la réponse des parents aux besoins de leurs enfants.

Un autre contexte a pu influencer les différences de point de vue entre les mères et les pères qui ont participé à la recherche. Il s'agit de la socialisation masculine traditionnelle qui amène possiblement les pères à prôner une vision plus stéréotypée de la composition et de la structure des familles ainsi que des rapports qu'ils entretiennent avec les membres de la famille. Par exemple, dans le cadre de la recherche, les pères étaient plus nombreux à considérer que pour répondre au besoin d'une vie de famille, l'enfant devait idéalement être entouré par ses deux parents biologiques ou par un parent et un beau-parent qui sont en couple. L'idée d'une famille unie à tout prix et où les rôles des membres de la famille sont stéréotypés a aussi été présentée par certains pères. Cette représentation de la famille a aussi été rapportée comme importante à actualiser par des pères de la population générale qui ont participé à d'autres recherches (Quéniart, 2002). Par ailleurs, les pères rencontrés ont beaucoup parlé de leur désir et de l'importance pour eux de s'impliquer davantage en tant que père auprès de leurs enfants, et ce, pas uniquement pour jouer et réaliser des activités, mais aussi pour développer une relation affective avec eux. Comme les membres de la société québécoise valorisent de plus en plus l'engagement des pères auprès de leurs enfants (Labarre & Roy, 2015) et que cette transformation de la représentation de la paternité est perceptible dans les discours des pères rencontrés, il importe de situer le discours des pères à l'intérieur de ce paradoxe : les pères interrogés valorisent à la fois des valeurs traditionnelles et des valeurs plus modernes en lien avec la paternité. Bourassa et al. (2013), qui ont rencontré des pères qui exercent la violence conjugale, ainsi que Quéniart (2002), qui a réalisé des recherches auprès de pères de la population générale, ont aussi identifié ce paradoxe. Selon ces auteurs, les pères concernés par ce paradoxe ont plus souvent tendance à appliquer les valeurs traditionnelles dans leur quotidien plutôt que les valeurs modernes de la paternité, même s'ils aspirent à appliquer les valeurs modernes de façon concrète ou constante. On observe donc un décalage entre leurs idéaux et la pratique. Du point de vue de l'intervention, ce paradoxe peut représenter un intéressant levier de changement. En effet, selon la perspective transthéorique, les pères qui vivent cette situation peuvent être au stade de la contemplation (lorsqu'ils remarquent le décalage, mais qu'ils sont trop ambivalents pour se mettre en action afin d'actualiser leurs idéaux) ou de la préparation (lorsqu'ils ont commencé à poser de petits gestes pour réduire l'écart entre leurs idéaux et la pratique, sans toutefois appliquer de façon constante les

gestes) (Prochaska, Norcross & Diclemente, 2013). Afin d'aider les pères à mieux répondre au besoin d'une vie de famille de leurs enfants, il peut être profitable d'accompagner les pères dans leur projet de changement afin qu'ils arrivent à se mettre en action pour actualiser et maintenir les idéaux identifiés.

6.3 Résultats novateurs et recommandations associées

Les parents qui ont participé à la recherche ont soulevé d'intéressantes réflexions et partagé différents vécus qui peuvent aider à enrichir la pratique et les connaissances en recherche. L'un des vécus qui a été partagé par les parents et qui soulève des pistes intéressantes pour la pratique réfère au fait qu'il est plus difficile pour l'entourage des enfants exposés de valoriser et de donner des rétroactions positives aux enfants qui ont des problèmes de comportements extériorisés. Ceci est particulièrement préoccupant, considérant que la valorisation des enfants exposés constitue une composante importante des besoins affectifs identifiés par les parents rencontrés. Aider les enfants à réaliser qu'ils ont des forces et des qualités serait donc bénéfique pour eux – et encore plus s'ils ont des problèmes de comportement – car, selon certains parents, leurs enfants se font parfois plus souvent refléter le contraire, ce qui ne les aiderait pas à évoluer positivement. Des auteurs rapportent d'ailleurs que le sentiment de compétence ainsi qu'une bonne estime de soi sont des facteurs de protection importants pour les enfants exposés à la violence conjugale (Fortin, 2009; Lessard et al., 2009). Si l'on souhaite être en mesure de combler les besoins affectifs des enfants qui ont des problèmes de comportements extériorisés, il peut donc être judicieux de miser sur ces facteurs de protection. Les programmes d'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale, par exemple, prévoient souvent comme objectif d'intervention de travailler sur l'estime de soi des enfants (Delisle, Côté & Le May, 2004; Dumont et al., 2012; Ouimette, 2011). Comme l'ont rapporté les participants de la recherche, la valorisation des enfants ne doit toutefois pas se limiter au domaine de l'intervention en violence conjugale, mais plutôt s'étendre aux différentes sphères de vie des enfants.

Les parents ont aussi beaucoup parlé du rôle que le soutien informel et le réseau scolaire peuvent avoir dans la réponse aux besoins de leurs enfants. En ce qui concerne le soutien informel, les parents ont nommé les membres de la famille (nucléaire, élargie ou

recomposée), les amis des enfants, les amis des parents et les entraîneurs sportifs. Les personnes qui travaillent en milieu scolaire ont aussi été identifiées, puisque les parents considèrent qu'elles peuvent valoriser les enfants, écouter les enfants lorsqu'ils souhaitent s'exprimer et comprendre leur vécu, dépister l'exposition à la violence conjugale ainsi que soutenir les parents afin qu'ils soient mieux en mesure de combler les besoins de leurs enfants. Afin d'aider le réseau de soutien informel et les acteurs du milieu scolaire à offrir le soutien souhaité, il serait intéressant de les sensibiliser au vécu des familles qui vivent la violence conjugale et de les amener à connaître les services d'aide spécialisés en violence conjugale. Par exemple, Evans & Feder (2014) se sont intéressées à la trajectoire de soutien formel et informel de femmes victimes de violence conjugale. Les résultats de leur étude indiquent que les personnes qui offrent un soutien informel peuvent mettre les victimes en relation avec les services formels, mais uniquement lorsqu'elles sont familières avec la problématique de la violence conjugale ainsi qu'avec l'offre de services associés. Ce résultat souligne l'importance d'outiller les personnes qui offrent un soutien informel ainsi que le personnel scolaire afin qu'ils soient en mesure de référer les enfants aux bonnes ressources s'ils ne sont pas en mesure de les soutenir adéquatement. La prévention à plus large échelle est une autre stratégie qui peut être utilisée pour sensibiliser au vécu des enfants exposés ainsi que pour mieux faire connaître les ressources existantes. Cette sensibilisation peut avoir lieu dans les écoles par exemple, rejoignant ainsi un grand nombre de personnes à moindre coût ainsi que dans un lieu sécuritaire et non stigmatisant pour les enfants (Dumont et al., 2012). Comme des participantes à la recherche ont rapporté que la violence psychologique et le contrôle sont des formes de violence qui sont moins bien comprises par leurs enfants, il serait pertinent de démystifier ces problématiques durant les activités de prévention et de sensibilisation.

Enfin, les parents qui ont participé à la recherche ont indiqué à plusieurs reprises que la séparation représente un contexte critique pour combler les besoins des enfants exposés à la violence conjugale. Parmi les enjeux qu'ils ont nommés en lien avec cette transition, les parents ont parlé du fait que la violence conjugale peut se poursuivre pendant et après la séparation et que les enfants peuvent être utilisés ou manipulés par le père pour continuer à exercer la violence envers la mère malgré la séparation (Alvarez-Lizotte, Lessard & Rossi, 2016; Brownridge, 2006; Rinfret-Raynor et al., 2008). Les parents ont

aussi expliqué que la séparation peut les rendre moins disponibles pour répondre aux besoins affectifs de leurs enfants et qu'elle peut entraîner d'autres transitions additionnelles pour les enfants, tels que les déménagements, les changements de garde ainsi que les changements d'école. Ces résultats sont intéressants pour l'avancement des connaissances, car peu d'études portent sur le vécu des enfants exposés à la violence conjugale postséparation (Alvarez-Lizotte et al., 2016; Brownridge, 2006; Lessard & Alvarez-Lizotte, 2015). En ce sens, il serait intéressant de faire davantage d'études tant qualitatives que quantitatives afin de développer les connaissances dans ce domaine ainsi que pour mieux comprendre le vécu des enfants exposés à la violence conjugale postséparation. À l'instar d'autres auteurs, la présente recherche a aussi mis en évidence que les enfants exposés à la violence conjugale sont des agents actifs des situations vécues (Buckley et al., 2007; Fortin, 2009; Lessard et al., 2009). Comme ce résultat a émergé du discours des participants et qu'il n'a pas été exploré en profondeur dans le cadre de la recherche, les études futures gagneraient à adopter cette perspective en s'intéressant davantage aux stratégies qu'utilisent les enfants pour répondre à leurs besoins ainsi que pour faire face aux difficultés vécues en contexte de violence conjugale.

6.4 Forces et limites

Une force majeure de la recherche réfère à l'objet même de l'étude qui est très novateur. En effet, peu de recherches se sont intéressées à la notion de besoins des enfants exposés à la violence conjugale comme objet d'étude, faisant en sorte que les besoins des enfants ont plus souvent été décelés indirectement à travers d'autres objets d'étude. Cette situation n'est pas souhaitable, car elle oblige les lecteurs à déduire les besoins des enfants, ce qui peut mener à des erreurs d'interprétation. Par ailleurs, cette recherche s'est à la fois intéressée au point de vue de mères et de pères. Ceci constitue aussi une force, car l'opinion des pères est moins souvent explorée dans les recherches qui portent sur la violence conjugale (Institut de la statistique du Québec, 2013; Lee, Ballamy & Guterman, 2009; Stover & Margos, 2013; Strega et al., 2008). L'inclusion de mères et de pères a aussi permis de procéder à une comparaison de points de vue en fonction du genre du parent concernant les besoins des enfants exposés, ce qui est un apport non négligeable.

Quelques limites de la recherche peuvent aussi être identifiées. Comme la recherche adopte une approche qualitative, que l'échantillon est petit ($N = 10$) et qu'elle est de nature descriptive et exploratoire, les résultats ne sont pas transférables à tous les contextes associés à l'objet de la recherche. Les résultats pourraient toutefois être transférables à des populations similaires (Erickson, 1986; Fortin & Gagnon, 2016). Dans cette perspective, différentes stratégies proposées par Miles, Huberman et Saldaña (2014) ont été appliquées. D'abord, une description exhaustive du cadre conceptuel et du processus de recherche a été faite. Les caractéristiques de l'échantillon ont aussi été identifiées avec le plus de précision possible, les limites rencontrées au cours du recrutement des participants ont été soulignées, des citations en guise d'appui aux résultats soulevés ont été présentées et des liens entre les résultats de la recherche et la littérature existante ont été faits. En outre, la diversité des points de vue a été recherchée et présentée dans les résultats de l'étude. Cette diversité des points de vue apporte un appui à la crédibilité et à l'authenticité de la recherche (Miles et al., 2014).

La transférabilité des résultats de la recherche peut aussi être atteinte à cause du choix d'inclure des parents d'enfants de différents âges (enfants naissants, jeunes enfants et préadolescents) qui ont tous eu accès à un suivi psychosocial en violence conjugale. En effet, les parents rencontrés devaient avoir au moins un enfant âgé de 12 ans ou moins. Ce choix méthodologique a facilité le recrutement puisqu'il a permis de rejoindre l'échantillon souhaité. Il constitue toutefois aussi une limite, car comme l'indique Pringle (1979), l'importance relative des besoins de l'enfant varie au cours du développement. Ainsi, les besoins qui sont centraux pour les enfants âgés d'un an ne le seront pas nécessairement pour un enfant âgé de 11 ans. Afin de combler cette limite, les variations des besoins en fonction de l'âge des enfants ont été répertoriées durant les analyses et sont présentées dans le chapitre 5. De plus, comme mentionné au chapitre 5, il n'a pas été possible d'approfondir les besoins perçus par les parents pour les adolescents puisque les parents rencontrés avaient surtout des jeunes enfants (critère de sélection) et quelques-uns des jeunes en transition vers l'âge adulte.

Par ailleurs, les parents rencontrés ont tous été référés par l'entremise d'organismes communautaires spécialisés en violence conjugale. Ce choix méthodologique a augmenté

les chances de rencontrer des parents qui sont sensibilisés au vécu des enfants exposés à la violence conjugale car, comme l'indique McKillip (1987), cette sensibilisation est nécessaire pour partager son point de vue sur le sujet. Les données obtenues à la suite des entretiens individuels ont d'ailleurs pu être riches en informations, ce qui constitue une force. Cette réalité constitue toutefois aussi une limite, puisqu'elle affecte la transférabilité des résultats. Cela, car dans la population générale, ce ne sont pas tous les parents d'enfants exposés à la violence conjugale qui sont en contact avec un organisme spécialisé en violence conjugale. Il se peut donc que ces parents ne soient pas sensibilisés au vécu de leurs enfants, ce qui peut, par le fait même, influencer leur perception des besoins de leurs enfants. Par exemple, un père qui n'est pas sensibilisé au fait que l'exposition à la violence conjugale est susceptible d'entraîner des conséquences pour ses enfants peut considérer que ses comportements violents ne sont pas nuisibles pour ses enfants, et donc, parler différemment des besoins de ses enfants parce qu'il croit qu'ils ne sont pas affectés par la violence conjugale. Afin de pallier cette limite, il pourrait être intéressant de reproduire la présente recherche auprès d'un plus grand échantillon de parents, dont certains n'auraient pas été en contact avec des organismes spécialisés en violence conjugale. Cette piste de recherche permettrait de développer une compréhension plus complète et complexe des points de vue des parents concernant les besoins de leurs enfants.

Comme expliqué au chapitre 3, une traduction libre de la *Controlling behavior scale* révisée a été utilisée comme outil complémentaire aux questions semi-dirigées. Cet outil visait à mieux cerner les caractéristiques des répondants en ce qui a trait au type de violence conjugale vécu dans le but de tenir compte des dynamiques de violence conjugale dans l'analyse des besoins des enfants exposés tels que perçus par les parents. Cet outil n'a toutefois pas été utilisé pour enrichir l'analyse, car la triangulation des méthodes a soulevé des incohérences entre les résultats issus du questionnaire et les résultats issus des entretiens individuels. L'annexe L fournit quelques exemples de ces incohérences, le contrôle coercitif étant mieux documenté dans les entrevues que par le questionnaire. Ce constat vient aussi renforcer la pertinence du choix de réaliser une étude qualitative dans ce domaine où les besoins des enfants exposés ont été encore très peu examinés comme objet d'étude. Des recommandations sont donc émises pour orienter de futures recherches qui souhaiteraient différencier les dynamiques de violence conjugale identifiées par Johnson

(2006; 2008; 2014). Dans le cadre de la présente recherche, une seule rencontre a été réalisée avec les participants. Cette rencontre permettait de discuter de la violence conjugale vécue, de la perspective du parent concernant le vécu d'exposition de ses enfants à la violence conjugale ainsi que de son point de vue concernant les besoins de ses enfants. Afin d'être en mesure d'avoir une meilleure analyse de la dynamique de violence conjugale, il pourrait être intéressant de consacrer davantage de temps en entretien individuel pour discuter de la violence conjugale. Il pourrait ainsi être pertinent de réaliser une deuxième entrevue pour consacrer plus de temps à parler de la violence conjugale vécue. Une seconde stratégie pourrait consister à adapter la *Controlling behavior scale* révisée afin qu'elle tienne davantage compte de certaines manifestations de violence conjugale, dont la violence conjugale spirituelle ainsi que la violence utilisée dans le but de se défendre ou de résister à la violence subie. La période à laquelle l'outil réfère pour évaluer la violence conjugale pourrait aussi être plus souple de manière à mieux tenir compte de la violence conjugale postséparation. Plutôt que de référer systématiquement aux 12 derniers mois, l'outil pourrait aussi se référer à la période qui, selon le participant, est la plus représentative de son vécu de violence conjugale. Enfin, afin d'éviter que des incohérences soient identifiées entre les résultats obtenus au questionnaire et ceux issus de l'entretien individuel, le questionnaire pourrait être complété au début de l'entretien en y référant durant l'entretien individuel de manière à pouvoir mieux interpréter les réponses à chaque item et, ainsi, explorer plus en profondeur le vécu de violence conjugale.

Conclusion

La problématique de la recherche a mis en évidence qu'il importe de mieux comprendre la complexité des besoins des enfants exposés à la violence conjugale (Rivett & Kelly, 2006), mais que peu d'études se sont intéressées à ce thème comme objet de recherche. On en connaît d'ailleurs peu à propos des points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale sur le sujet, et ce, même si des recherches insistent sur l'importance que l'aide aux enfants ne soit pas dissociée de l'aide à leurs parents (Fortin, 2009; McAlister Groves et al., 2007; Stanley et al., 2012). Afin de répondre à ces limites, la présente recherche, de nature qualitative, descriptive et exploratoire, s'est intéressée aux points de vue des parents d'enfants exposés à la violence conjugale concernant les besoins de leurs enfants. En plus de décrire les points de vue des parents à ce sujet, une comparaison des points de vue des mères et des pères a été faite. Par ailleurs, le cadre conceptuel de la recherche s'est intéressé à la notion de besoin, en présentant notamment une typologie des besoins des enfants.

Dix parents d'enfants exposés à la violence conjugale, soit cinq mères et cinq pères, ont été rencontrés en entretien individuel semi-dirigé. Durant ces entretiens, neuf des dix parents ont révélé avoir subi ou exercé du contrôle coercitif, indiquant que les besoins identifiés dans la recherche concernent principalement ceux des enfants qui vivent dans ce contexte. L'analyse des discours des parents a mis en évidence que, selon eux, leurs enfants exposés à la violence conjugale ont cinq principaux besoins : 1) le besoin d'aide, 2) le besoin d'une vie de famille, 3) les besoins affectifs, 4) le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que 5) le besoin de sécurité et de stabilité. Ces besoins sont décrits au chapitre 4, qui met l'accent sur les convergences entre les points de vue des mères et des pères. Une comparaison de ces résultats avec le cadre conceptuel de la recherche soulève l'hypothèse que la majorité des besoins identifiés par les parents rencontrés sont communs aux besoins qu'ont tous les enfants. Le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté est le seul besoin identifié par les participants qui ne fait pas partie du cadre conceptuel. Il se peut donc que ce besoin soit spécifique au vécu d'enfants qui vivent des difficultés, comme la violence conjugale. En outre, et tel que présenté dans le cadre conceptuel (Pringle, 1979), les résultats de la recherche appuient l'idée selon laquelle

les besoins des enfants exposés à la violence conjugale varient en fonction de l'âge des enfants.

Des différences de points de vue entre les mères et les pères rencontrés ont aussi été identifiées et sont présentées au chapitre 5. Cette analyse a mis en évidence que les mères et les pères décrivent différemment quatre besoins des enfants exposés à la violence conjugale, soit : 1) le besoin d'aide, 2) le besoin d'une vie de famille, 3) le besoin de comprendre, de s'exprimer et d'être écouté ainsi que 4) le besoin de sécurité et de stabilité. Les différences de points de vue portent principalement sur les contextes dans lesquels ces besoins sont considérés comme importants à combler ainsi que concernant les stratégies que les parents suggèrent d'utiliser pour combler ces besoins. On peut soulever l'hypothèse que ces perceptions distinctes sont influencées par le vécu différent de violence conjugale des mères et des pères. En effet, durant les entretiens, ces derniers ont parlé d'enjeux et de défis différents auxquels ils se butent dans leurs efforts pour combler les besoins de leurs enfants ou pour aller chercher l'aide requise pour ce faire. Cette situation soulève l'importance que les professionnels impliqués auprès des enfants exposés à la violence conjugale s'assurent de bien comprendre les enjeux du vécu des enfants, mais aussi de leur mère et de leur père, s'ils souhaitent répondre positivement aux besoins des enfants.

Des pistes de recherche méritent aussi d'être explorées afin d'approfondir les résultats de la recherche. D'abord, les parents rencontrés ont tous été en contact avec un organisme spécialisé en violence conjugale, ce qui a probablement favorisé chez eux une plus grande sensibilisation au vécu de leurs enfants exposés à la violence conjugale. Comme ce ne sont pas tous les parents d'enfants exposés à la violence conjugale qui sont en contact avec ces organismes susceptibles de les aider à mieux comprendre les besoins de leurs enfants, il s'avère pertinent de reproduire la recherche en élargissant l'échantillon et le bassin de recrutement. Rencontrer des parents qui n'ont pas été en contact avec des organismes spécialisés en violence conjugale permettrait en effet de développer une compréhension plus complète et complexe des besoins des enfants exposés. Par ailleurs, les parents rencontrés ont beaucoup parlé des impacts que la séparation peut avoir sur la réponse aux besoins des enfants. Toutefois, peu de recherches s'intéressent au vécu des enfants exposés à la violence conjugale pendant et après la séparation des parents (Alvarez-

Lizotte et al., 2016; Brownridge, 2006; Lessard & Alvarez-Lizotte, 2015). Il serait donc intéressant de faire des études qualitatives et quantitatives qui aident à mieux comprendre le vécu des enfants exposés à la violence conjugale postséparation.

Bibliographie

- à cœur d'homme (2017). *Initiative du Gapi : Groupe Papa : une intervention spécifique auprès des pères*. Récupéré le 15 juin 2017 de <http://www.aceurdhomme.com/initiative-du-gapi-groupe-papa-une-intention-specifique-aupres-des-peres>
- Alvarez-Lizotte, P., Lessard, G., & Rossi, C. (2016). L'exposition des enfants à la violence conjugale postséparation. Enjeux de l'intervention psychosociale et des suivis judiciaires. Dans M.-C. Saint-Jacques, C. Robitaille, A. St-Armand, & S. Lévesque, *Séparation parentale, recomposition familiale. Enjeux contemporains* (pp. 241-259). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Bagshaw, D., & Chung, D. (2001). The Needs of Children Who Witness Domestic Violence. A South Australian Study. *Children Australia*, 26(3), 9-17.
- Baker, C. K., Billhardt, K. A., Warren, J., Rollins, C., & Glass, N. E. (2010). Domestic Violence, Housing Instability, and Homelessness : a Review of Housing Policies and Program Practices for Meeting the Needs of Survivors. *Aggression and Violent Behavior*, 15, 430-439.
- Beeman, S. K., & Edleson, J. L. (2000). Collaborating on Family Safety. *Journal of Aggression, Maltreatment and Trauma*, 3(1), 345-358.
- Benhadjoudja, L. (2011). *Les besoins des femmes immigrantes de Montréal qui ne parlent ni le français ni l'anglais concernant l'accessibilité des services d'aide en violence conjugale. Rapport de recherche*. Montréal, Canada : Table de concertation en violence conjugale de Montréal.
- Bogat, G. A., DeJonghe, E., Levendosky, A. A., Davidson, W. S., & von Eye, A. (2006). Trauma Symptoms Among Infants Exposed to Intimate Partner Violence. *Child Abuse and Neglect*, 30, 109-125.
- Bourassa, C. (2007). Co-Occurrence of Interparental Violence and Child Physical Abuse and it's Effect on the Adolescents' Behavior. *Journal of Family Violence*, 22, 691-701.
- Bourassa, C., Lavergne, C., Damant, D., Lessard, G., & Turcotte, P. (2008a). Child Welfare Workers' Practice in Cases Involving Domestic Violence. *Child Abuse Review*, 17, 174-190.
- Bourassa, C., Robinson, J., Lessard, G., Turcotte, P., Lavergne, C., Damant, D., & Flynn, C. (2008b). La maternité et la paternité en contexte de violence conjugale. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau, & E. Pouliot (dir.), *Visages multiples de la parentalité* (pp. 321-361). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Bourassa, C., Turcotte, P., Lessard, G., & Labarre, M. (2013). La paternité en contexte de violence conjugale. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 33, 149-167.

- Brazelton, T. B., & Greenspan, S. I. (2007). Le besoin d'une communauté stable et de son soutien, de sa culture. Dans T. B. Brazelton, & S. I. Greenspan (dir.), *Ce dont chaque enfant a besoin* (pp.245-270). Paris, France : Marabout.
- Bromfield, L., Lamont, A., Parker, R., & Horsfall, B. (2010). Issues for the Safety and Wellbeing of Children in Families with Multiple and Complex Problems. The Co-Occurrence of Domestic Violence, Parental Substance Misuse, and Mental Health Problems. *National Child Protection Clearinghouse Issues*, 33, 1-24.
- Brownridge, A. D. (2006). Violence Against Women Post-Separation. *Aggression and Violence Behavior*, 11, 514-530.
- Buckley, H., Holt, S., & Whelan, S. (2007). Listen to Me! Children's Experiences of Domestic Violence. *Child Abuse Review*, 16, 296-310.
- Buckley, H., Whelan, S., & Carr, N. (2011). « Like Waking Up in a Franz Kafka Novel » : Service Users' Experiences of the Child Protection System when Domestic Violence and Acrimonious Separations are Involved. *Children and Youth Services Review*, 33, 126-133.
- Callaghan, J.E.M, Alexander, J. H., Sixsmith, J., & Fellin, L.C. (2015). Children's Experiences of Domestic Violence and Abuse : Siblings' accounts of Relational Coping. *Clinical Child Psychology and Psychiatry*, 21(4), 649-668.
- Carignan, L. (2011). Principales approches en service social. Dans D. Turcotte & J.-P. Deslauriers (dir.), *Méthodologie de l'intervention sociale personnelle* (pp.141-164). Québec, Canada : Les presses de l'Université Laval.
- Castro Zavala, S. (2013). Politiques d'immigration : femmes et violence conjugale dans le contexte québécois. *Alterstice*, 3(2), 97-109.
- Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (2014). *Formes et manifestations*. Récupéré le 15 juin 2017 de <https://www.enfants-exposes.criviff.qc.ca/formes-et-manifestations>
- Chan, K. L. (2011). Children Exposed to Child Maltreatment and Intimate Partner Violence : a Study of Co-Occurrence Among Hong Kong Chinese Families. *Child Abuse and Neglect*, 35, 532-542.
- Chan, Y.-C., & Yeung, J. W.-K. (2009). Children Living with Violence Within the Family and its Sequel : a Meta-Analysis From 1995–2006. *Aggression and Violent Behavior*, 14(5), 313-322.
- Chayer, D., & Smith, K. (2013). Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale. Un lieu pour l'exercice de l'empowerment. Dans S. Gauthier, & L. Montminy (dir.), *Expérience d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale* (pp.9-27). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.

- Clarke, A., & Wydall, S. (2013). From « Rights to Action » : Practionners' Perceptions of the Needs of Children Experiencing Domestic Violence. *Child and Family Social Work, 20*, 181-190.
- Cleaver, H., Unell, I., & Aldgate, J. (2011). *Children's Needs - Parenting Capacity. Child Abuse: Parental Mental Illness, Learning Disability, Substance Misuse and Domestic Violence*. Londres, Angleterre : TSO.
- Côté, I., & Lessard, G. (2009). De l'invisible au visible: les enfants exposés à la violence conjugale. *Intervention, 131*, 118-127.
- Côté, L., & Turgeon, J. (2002). Comment lire de façon critique les articles de recherche qualitative en médecine. *Pédagogie médicale, 3*, 81-90.
- Cunningham, A., & Baker, L. (2007). *Petits yeux, petites oreilles : comment la violence envers une mère façonne les enfants lorsqu'ils grandissent*. Ontario, Canada : Agence de santé publique du Canada.
- de la Sablonnière, É., & Fortin, A. (2010). Violence conjugale et qualité de la relation mère-enfant : effet médiateur ou modérateur de la santé des mères? *Canadian Journal of Behavioural Science, 42*(4), 212-221.
- de la Vega, A., de la Osa, N., Granero, R., & Ezpeleta, L. (2013). Severity of Psychological Maltreatment and Accumulative Risk for Psychopathology in Children of Mothers Exposed to Intimate Partner Violence. *Journal of Family Violence, 28*, 427-434.
- Delisle, R., Côté, I., & Le May, F. (2004). *Guide d'intervention de groupe Ensemble... On découvre auprès des enfants exposés à la violence conjugale et de leur mère*. Québec, Canada : CLSC Sainte-Foy-Sillery Laurentien.
- DeVoe, E. R., & Smith, E. L. (2003). Don't Take My Kids. *Journal of Emotional Abuse, 3*, 277-294.
- Devries, K. M., Mak, J. Y., Bacchus, L. J., Child, J. C., Falder, G., Petzold, M., Astbury, J., & Watts, C. H. (2013). Intimate Partner Violence and Incident Depressive Symptoms and Suicide Attempts : a Systematic Review of Longitudinal Studies. *Plos Medicine, 10*(5), 1-11.
- Doucet, M., & Fortin, A. (2012). Examen des profils d'adaptation chez les enfants exposés à la violence conjugale. *Revue canadienne des sciences du comportement, 1*-14.
- Dubé, M., & Boisvert, R. (2009). Venir en aide aux enfants exposés à la violence conjugale : évaluation d'un projet pilote de collaboration intersectorielle. *Revue de l'IPC, 3*, 179-200.
- Dumont, A., Delisle, R., Mathieu, K., Lessard, G., St-Hilaire, P., Paradis, F., & Ménard, J. (2012). *L'exposition à la violence conjugale : les défis d'en parler de façon*

sécuritaire aux enfants. Québec, Canada : Table Carrefour Violence conjugale Québec Métro.

- Edelson, J. L. (2004). Should Childhood Exposure to Adult Domestic Violence be Defined as Child Maltreatment Under the Law? Dans P. G. Jaffe, L. L. Baker & A. J. Cunningham (dir.), *Protecting Children From Domestic Violence. Strategies for Community Intervention* (pp. 8-29). New York, États-Unis : The Guilford Press.
- Émond, I., Fortin, L., Royer, É., & Potvin P. (2000). Les troubles extériorisés et intériorisés des enfants témoins de violence conjugale et leurs variables associées : une recension des écrits. *Santé mentale au Québec*, 25(1), 258-287.
- Erickson, F. (1986). Qualitative Methods in Research on Teaching. Dans M. C. Wittrock (dir.), *Handbook of Research on Teaching* (3e édition). (pp. 119-161). New York, États-Unis : Macmillan.
- Estefan, L. F., Coulter, M. L., Vande Weerd, C. L., Armstrong, M., & Gorski, P. (2013). Relationships Between Stressors and Parenting Attitudes in a Child Welfare Parenting Program. *Journal of Child and Family Studies*, 22, 199-208.
- Evans, S. E., Davies, C., & DiLillo, D. (2008). Exposure to Domestic Violence : a Meta-Analysis of Child and Adolescent Outcomes. *Agression and Violent Behavior*, 13, 131-140.
- Evans, M. A., & Feder, G. S. (2014). Help-Seeking Amongst Women Survivors of Domestic Violence : a Qualitative Study of Pathways Towards Formal and Informal Support. *Health Expectations*, 19, 62-73.
- Febres, J., Shorey, R. C., Zucosky, H. C., Brasfield, H., Vitulano, M., Elmquist, J., Ninnemann, A., Labrecque, L., & Stuart, G. L. (2013). The Relationship Between Male-Perpetrated Interparental Aggression, Paternal Characteristics, and Child Psychosocial Functioning. *Journal of Child and Family Study*, 23(5), 907-916.
- Fife, R. S., & Schrage, S. (2012). *Family Violence. What Health Care Providers Need to Know*. Massachusetts, États-Unis : Jones & Bartlett Learning.
- Fortin, A. (2005). *Le point de vue de l'enfant sur la violence conjugale à laquelle il est exposé*. Montréal, Canada : Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Fortin, A. (2009). L'enfant exposé à la violence conjugale : quelles difficultés et quels besoins d'aide. *Empan*, 1(73), 119-127.
- Fortin, A., Doucet, M., & Damant, D. (2011). Children's Appraisals as Mediators of the Relationship Between Domestic Violence and Child Adjustment. *Violence and Victims*, 26(3), 377-392.

- Fortin, A., & Lachance, L. (2011). La parentification chez l'enfant exposé à la violence conjugale. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(29), 63-86.
- Fortin, M.-F., & Auclair, R. (1997). *Guide d'apprentissage du processus de la recherche*. Montréal, Canada : Décarie éditeur.
- Fortin, M.-F., & Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche. Méthodes quantitatives et qualitatives*. Montréal, Canada : Chenelière éducation.
- Frazer, M. W., Richman, J. M., & Galinsky, M. J. (1999). Risk, Protection, and Resilience : Toward a Conceptual Framework for Social Work Practice. *Social Work Research*, 23(3), 131-143.
- Fujiwara, T., Okuyama, M., & Izumi, M. (2012). Factors That Contribute to the Improvement in Maternal Parenting After Separation From a Violent Husband or Partner. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(2), 380-395.
- Gewirtz, A. H., & Edelson, J. L. (2007). Young Children's Exposure to Intimate Partner Violence : Towards a Developmental Risk and Resilience Framework for Research and Intervention. *Journal of Family Violence*, 22, 151-163.
- Gibson-Davis, C. M. (2008). Family Structure Effects on Maternal and Paternal Parenting in Low-Income Families. *Journal of Marriage and Family*, 70(2), 452-465.
- Glaserfeld, E. V. (1994). Pourquoi le constructivisme doit-il être radical? *Revue des sciences de l'éducation*, 20(1), 21-27.
- Goddard, C. & Bedi, G. (2010). Intimate Partner Violence and Child Abuse : a Child-Centred Perspective. *Child Abuse Review*, 19(1), 5-20.
- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. Québec, Canada : Les Publications du Québec.
- Gouvernement du Québec (2012). *Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale*. Québec, Canada : ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministère de la Justice.
- Gouvernement du Québec (2014). *Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec, Canada : Éditeur officiel du Québec.
- Graham-Bermann, S. A., Gruber, G., Howell, K. H., & Girz, L. (2009). Factors Discriminating Among Profiles of Resilience and Psychopathology in Children Exposed to Intimate Partner Violence (IPV). *Child Abuse and Neglect*, 33, 648-660.
- Graham-Bermann, S. A., & Levendosky, A. A. (1998). Traumatic Stress Symptoms in Children of Battered Women. *Journal of Interpersonal Violence*, 13(1), 111-128.

- Graham-Kevan, N., & Archer, J. (2005). Investigating Three Explanations of Women's Relationship Aggression. *Psychology of Women Quarterly*, 29, 270-277.
- Grasso, D., Petitclerc, A., Henry, D. B., McCarthy, K. J., Wakschlag, L. S., & Briggs-Gowan, M. J. (2016). Examining Patterns of Exposure to Family Violence in Preschool Children : a Latent Class Approach. *Journal of Traumatic Stress*, 29, 491-499.
- Greenfield, E. A., & Marks, N. F. (2010). Sense of Community as a Protective Factor Against Long-Term Psychological Effects of Childhood Violence. *Social Service Review*, 84(1), 129-147.
- Gurr, J., Pajot, M., Nobbs, D., Mailloux, L., & Archambault, D. (2008). *Défaire les liens entre la pauvreté et la violence faite aux femmes*. Ottawa, Canada : Agence de la santé publique du Canada.
- Haeseler, L. A. (2013). Themes of Coping in the Spectrum of Domestic Violence Abuse : a Review of the Literature. *Journal of Evidence-Based Social Work*, 10(1), 25-32.
- Holden, G. W. (2003). Children Exposed to Domestic Violence and Child Abuse : Terminology and Taxonomy. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 16(3), 151-160.
- Holt, S. (2011). Domestic Abuse and Child Contact : Positioning Children in the Decision-Making Process. *Child Care in Practice*, 17(4), 327-346.
- Holmes, M. R. (2013). Aggressive Behavior of Children Exposed to Intimate Partner Violence : an Examination of Maternal Mental Health, Maternal Warmth and Child Maltreatment. *Child Abuse and Neglect*, 37, 520-530.
- Howell, K. H. (2011). Resilience and Psychopathology in Children Exposed to Family Violence. *Aggression and Violent Behavior*, 16, 562-569.
- Huth-Bocks, A. C., Levendosky, A. A., & Semel, M. A. (2001). The Direct and Indirect Effects of Domestic Violence on Young Children's Intellectual Functioning. *Journal of Family Violence*, 16(3), 269-290.
- Institut de la statistique du Québec (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants*. Québec, Canada : Gouvernement du Québec et Institut de la statistique du Québec.
- Jaffe, P. G., Campbell, M., Hamilton, L. H. A., & Juodis, M. (2012). Children in Danger of Domestic Homicide. *Child Abuse and Neglect*, 36, 71-74.
- Johnson, M. P. (2006). Conflict and Control : Gender Symmetry and Asymmetry in Domestic Violence. *Violence Against Women*, 12(11), 1003-1018.

- Johnson, M. P. (2008). *Typology of Domestic Violence : Intimate Terrorism, Violent Resistance and Situational Couple Violence*. Londres, Angleterre : University Press of New England.
- Johnson, M. P. (2014). Les types de violence familiale. Dans M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier & E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes. Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp. 15-31). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Kabile, J. (2012). « Pourquoi ne partent-elles pas? » Les obstacles à la sortie de la situation de violence conjugale. *Pouvoir dans la Caraïbe*, 17, 159-196.
- Katz, E. (2016). Beyond the Physical Incident Model : How Children Living with Domestic Violence Are Harmed By and Resist Regimes of Coercitive Control. *Child Abuse Review*, 25, 46-59.
- Kernic, M. A., Wolf, M. E., Holt, V. L., McKnight, B., Huebner, C. E., & Rivara, F. P. (2003). Behavioral Problems Among Children Whose Mothers are Abused by an Intimate Partner. *Child Abuse and Neglect*, 27, 1231-1246.
- Kettner, P. M., Moroney, R. M., & Martin, L. L. (1990). *Designing and Managing Programs. An Effectiveness-Based Approach*. Californie, États-Unis : Sage Publications Inc.
- Kirkman, M., Keys, D., Bodzak, D., & Turner, A. (2015). « I Just Wanted Somewhere Safe » : Women Who Are Homeless with Their Children. *Journal of Sociology*, 51(3), 722-736.
- Labarre, M., & Roy, V. (2015). Paternité en contexte de violence conjugale : regards rétrospectif et prospectif. *Enfance, Familles, Générations*, 22, 27-50.
- Lamers-Winkelmann, F., Willemsen, A., & Visser, M. (2012). Adverse Childhood Experiences of Referred Children Exposed to Intimate Partner Violence : Consequences for Their Wellbeing. *Child Abuse and Neglect*, 36, 166-179.
- Lansford, J. E. (2009). Parental Divorce and Children's Adjustment. *Perspective on Psychological Science*, 4(2), 140-152.
- Lapierre, S., & Côté, I. (2011). On n'est pas là pour régler le problème de violence conjugale, on est là pour protéger l'enfant : la conceptualisation des situations de violence conjugale dans un centre jeunesse du Québec. *Service social*, 57(1), 31-48.
- L'Écuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale de contenu : méthode GPS et concept de soi*. Québec, Canada : Les presses de l'Université du Québec.
- Lee, S. J., Bellamy, J. L., & Guterman, N. B. (2009). Fathers, Physical Child Abuse, and Neglect : Advancing the Knowledge Base. *Child Maltreatment*, 14(3), 227-231.

- Lemelin, J.-P., Provost, M. A., & Tarabulsky, G. M. (2012). *Développement social et émotionnel chez l'enfant et adolescent, tome 1 : Les bases du développement*. Québec, Canada : Les presses de l'Université du Québec.
- Le Moigne, J. L. (2012). *Les épistémologies constructivistes*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Lépine, R., Saint-Jacques, M.-C., Champoux, L., & Lessard, G. (2011). *Comment faire? Une collecte de données efficace et sécuritaire auprès des jeunes et des familles*. Québec, Canada : Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque.
- Lessard, G., & Alvarez-Lizotte, P. (2015). The Exposure of Children to Intimate Partner Violence : Potential Bridges Between Two Fields in Research and Psychosocial Intervention. *Child Abuse and Neglect*, 48, 29-38.
- Lessard, G., Chamberland, C., & Damant, D. (2005). Complexité et défis de l'intervention auprès des familles qui vivent une double problématique de violence. *Intervention*, 122, 80-89.
- Lessard, G., Damant, D., Brabant, L. H., Pépin-Gagné, J., & Chamberland, A. (2009). L'exposition à la violence conjugale. Dans M.-E. Clément, & S. Dufour (dir.), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (pp. 79-92). Québec, Canada : Les Éditions CEQ.
- Lessard, G., Drouin, M.-E., Germain, A.-S., Alvarez-Lizotte, P., & Turcotte, P. (2014). Concerted Practice-Based Actions in Intimate Partner and Family Violence : When the Children's Well-Being Is the Central Concern. *Social Sciences*, 3, 650-671.
- Lessard, G., Flynn, C., Turcotte, P., Damant, D., Vézina, J.-F., Godin, M.-F., Paradis, F., Delisle, R., Alcedo, Y., Juneau, L., Rock, L., & Rondeau-Cantin, S. (2010). Child Custody Issues and Co-Occurrence of Intimate Partner Violence and Child Maltreatment : Controversies and Points of Agreement Amongst Practitioners. *Child and Family Social Work*, 15(4), 492-500.
- Lessard, G., Lavergne, C., Chamberland, C., Damant, D., & Turcotte, D. (2006). Conditions for Resolving Controversies Between Social Actors in Domestic Violence and Youth Protection Services : Toward Innovative Collaborative Practices. *Children and Youth Services Review*, 28(5), 511-534.
- Lessard, G., & Paradis, F. (2003). La problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection : recension des écrits. Québec, Canada : Institut national de la santé publique.
- Levendosky, A. A., Huth-Bocks, A. C., Shapiro, D. L., & Semel, M. A. (2003). The Impact of Domestic Violence on the Maternal-Child Relationship and Preschool-Age Children's Functioning. *Journal of Family Psychology*, 17(3), 275-287.

- Lindsay, M. (2014). *Actes de violence perpétrés par des ex-conjoints au Canada*. Ottawa, Canada : ministère de la Justice du Canada.
- Lowry, S. M., & Trujillo, O. (2008). *Cross-System Dialogue. An Effective Strategy to Promote Communication Between the Domestic Violence Community, Child Welfare System, and the Courts*. Nevada, États-Unis : National Council of Juvenile and Family Court Judges.
- Luthar, S. S., Cicchetti, D., & Becker, B. (2000). The Construct of Resilience : A Critical Evaluation and Guidelines for Future Work. *Child Development*, 71(3), 543-562.
- Mace, G. & Petry, F. (2000). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. Québec, Canada : Presses de l'Université Laval.
- Martinez-Torteya, C., Bogat, G. A., von Eye, A., & Levendosky, A. A. (2009). Resilience Among Children Exposed to Domestic Violence : the Role of Risk and Protective Factors. *Child Development*, 80(2), 562-577.
- Maslow, A. H. (1970). *Motivation and Personality*. New York, États-Unis : Harper & Row, Publishers, Inc.
- Mayer, R., & Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques & D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 159-190). Québec, Canada : Gaëtan morin éditeurs.
- Mayer, R., & Ouellet, F. (2000). L'évolution de la recherche sociale au Québec (1960-2000). Le cas du champ des services sociaux. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques & D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 9-37). Québec, Canada : Gaëtan morin éditeurs.
- Mayer, R., & Saint-Jacques, M.-C. (2000). L'entrevue de recherche. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques & D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 115-133). Québec, Canada : Gaëtan morin éditeurs.
- McAlister Grove, B., Van Horn, P., & Lieberman, A. F. (2007). Deciding on Fathers' Involvement in Their Children's Treatment After Domestic Violence. Dans J. L. Edelson, & J. Williams (dir.), *Parenting by Men Who Batter : New Directions for Assessment and Intervention*. New York, États-Unis : Oxford University Press.
- McCain, H. M. N., Mustard, J. F., & Shanker, S. (2007). *Early Years Study 2. Putting Science into Action*. Ontario, Canada : Council for Early Child Development.
- McDonald, R., Jouriles, E. N., Ramisetty-Mikler, S., Caetano, R., & Green, C. E. (2006). Estimating the Number of American Children Living in Partner-Violent Families. *Journal of Family Psychology*, 20(1), 137-142.

- McKillip, J. (1987). *Need Analysis. Tools for the Human Services and Education*. Californie, États-Unis : Sage Publications Inc.
- McTavish, J. R., Macgregor, J. C. D., Wathen, C. N., & MacMillan, H. L. (2016). Children's Exposure to Intimate Partner Violence : an Overview. *International Review of Psychiatry*, 12(35), 504-518.
- Miles, M. B., Huberman, A. M., & Saldaña, J. (2014). *Qualitative Data Analysis : a Methods Sourcebook* (3^e édition). Californie, États-Unis : Sage Publications.
- Moe, A. M. (2009). Battered Women, Children, and the End of Abusive Relationships. *Affilia : Journal of Women and Social Work*, 24(3), 244-256.
- Moylan, C. A., Herrenkohl, T. I., Sousa, C., Tajima, E. A., Herrenkohl, R. C., & Russo, M. J. (2010). The Effects of Child Abuse and Exposure to Domestic Violence on Adolescent Internalizing and Externalizing Behavior Problems. *Journal of Family Violence*, 25(1), 53-63.
- Mucchielli, A. (2005). Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains. *Recherche qualitative et production de savoirs, hors série*(1), 7-40.
- Mullender, A., & Hague, G. (2005). Giving a Voice to Women Survivors of Domestic Violence through Recognition as a Service User Group. *British Journal of Social Work*, 35, 1321-1341.
- Mullender, A., Hague, G., Imam, U., Kelly, L., Malos, E., & Regan, L. (2002). *Children's Perspectives on Domestic Violence*. Londres, Angleterre : Sage Publications.
- Nadeau, M.-A. (1988). *L'évaluation de programme. Théorie et pratique*. Québec, Canada : Les presses de l'Université Laval.
- Organisation mondiale de la Santé (2010). Preventing Intimate Partner and Sexual Violence Against Women : Taking Action and Generating Evidence. Genève, Suisse : Organisation mondiale de la Santé.
- Osofsky, J. D. (2005). Treating Young Children Exposed to Violence and Trauma. *The Brown Child and Adolescent University Behavior Letter*, 21(2), 1-3.
- Ouellet, F., & Mayer, R. (2000). L'analyse des besoins. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques & D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 257-285). Québec, Canada : Gaëtan morin éditeurs.
- Ouimette, J. (2011). *Guide d'intervention auprès des enfants, des adolescentes et adolescents exposés à la violence faite aux femmes*. Ontario, Canada : Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.

- Paradis, L. (2012). *L'enfant, une éponge... L'enfant exposé à la violence conjugale. Son vécu, notre rôle*. Québec, Canada : Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale.
- Paul, O., & Zaouche Gaudron, C. (2017). Symptômes de stress post-traumatique chez les enfants exposés à la violence conjugale : le rôle des conflits de loyauté. *Revue canadienne des sciences du comportement*, 49(1), 32-40.
- Peris, T. S., Goeke-Morey, M. C., Cummings, E. M., & Emery, R. E. (2008). Marital Conflict and Support Seeking by Parents in Adolescence : Empirical Support for the Parentification Construct. *Journal of Family Psychology*, 22(3), 633-642.
- Pires, A. (1997). *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique*. Montréal, Canada : Gaëtan morin éditeur.
- Ponsioen, J. A. (1962). *Social Welfare Policy. Contribution to Theory*. La Haye, Pays-Bas : Mouton & Co.
- Potter, D., Nasserie, T., & Tonmyr, L. (2015). A Review of Recent Analyses of the Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect. *Health Promotion and Chronic Disease Prevention in Canada. Research, Policy and Practice*, 35(8), 119-129.
- Poupart, J. (1981). La méthodologie qualitative en sciences humaines : une approche à découvrir. *Apprentissage et socialisation*, 4(1) 41-47.
- Pringle, M. K. (1979). *Les besoins des enfants*. Londres, Angleterre : Hutchinson & co., Ltd.
- Prochaska, J. O., Norcross, J. C., & Diclemente, C. C. (2013). Applying the Stages of Change. *Psychotherapy in Australia*, 19(2), 10-15.
- Quéniart, A. (2002). La paternité sous observation : des changements, des résistances mais aussi des incertitudes. Dans F. Descarries, & C. Corbeil, *Espaces et temps de la maternité* (pp. 501-522). Montréal, Canada : Les éditions Remus-ménage.
- QSR International Pty Ltd (2016). *NVivo 11 Pro for Windows. Getting Started Guide*. Récupéré le 15 juin 2017 de <http://download.qsrinternational.com/Document/NVivo11/11.3.0/en-US/NVivo11-Getting-Started-Guide-Pro-edition.pdf>
- Racicot, K., Fortin, A., & Dagenais, C. (2010). Réduire les conséquences de l'exposition de l'enfant à la violence conjugale : pourquoi miser sur la relation mère-enfant? *Les cahiers internationaux de psychologie sociale*, 86, 321-342.
- Rinfret-Raynor, M., Dubé, M., Drouin, C., Maillé, N., & Harper, E. (2008). Violence conjugale postséparation en contexte d'exercice des droits d'accès aux enfants. Dans S. Arcand, D. Damant, S. Gravel, & E. Harper (dir.), *Violences faites aux femmes* (183-207). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.

- Rivett, M., & Kelly, S. (2006). « From Awareness to Practice » : Children, Domestic Violence and Child Welfare. *Child Abuse Review*, 15, 224-242.
- Rogers, M. J., & Holmbeck, G. N. (1997). Effects of Interparental Aggression on Children's Adjustment : The Moderating Role of Cognitive Appraisal and Coping. *Journal of Family Psychology*, 11(1), 125-130.
- Sadlier, K. (2015). Défis et ressources parentales chez la victime et l'auteur de la violence dans le couple. Dans K. Sadlier (dir.), *Violences conjugales : un défi pour la parentalité* (pp. 35-54). Paris, France : Dunod.
- Savard, N., & Gaudron, C. Z. (2011). Point de repère pour examiner le développement de l'enfant exposé aux violences conjugales. *La revue internationale de l'éducation familiale*, 1(29), 13-35.
- Scott, K. (2010). *Caring Dads Theory Manual*. Toronto, Canada : Caring Dads.
- Slabbert, I. (2017). Domestic Violence and Poverty : Some Women's Experiences. *Research on Social Work Practice*, 27(2), 223-230.
- Stanley, N., Miller, P., & Richardson, F. (2012). Engaging with Children's and Parent's Perspective on Domestic Violence. *Child and Family Social Work*, 17, 192-201.
- Stanley, N., Miller, P., Foster, H. R., & Thomson, G. (2011). A Stop-Start Response : Social Services' Interventions with Children and Families Notified following Domestic Violence Incidents. *British Journal of Social Work*, 41, 296-313.
- Stark, E. (2014). Une re-présentation des femmes battues. Contrôle coercitif et défense de la liberté. Dans M. Rinfret-Raynor, É. Lésieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier, & E. Harper (dir.), *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp. 33-52). Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- Statistique Canada (2016). *La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014*. Québec, Canada : ministre de l'Industrie.
- Stover, C. S., & Margos, D. (2013). Fatherhood and Intimate Partner Violence : Bringing the Parenting Role into Intervention Strategies. *Professional Psychology : Research and Practice*, 44(4), 247-256.
- Strega, A., Fleet, C., Brown, L., Dominelli, L., Callahan, M., & Walmsley, C. (2008). Connecting Father Absence and Mother Blame in Child Welfare Policies and Practice. *Children and Youth Services Review*, 30, 705-716.
- Swanson, C., Lee, C.-B., Sansone, F. A., & Tatum, K. M. (2013). Incarcerated Fathers and Their Children : Perceptions of Barriers to Their Relationships. *The Prison Journal*, 93(4), 453-474.

- Trudel, L., Simard, C., & Vonarx, N. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire? *Recherches qualitatives, Hors Série*(5), 38-45.
- Turcotte, D. (2000). Le processus de la recherche sociale. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques & D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 39-68). Québec, Canada : Gaëtan morin éditeurs.
- van Rooij, F. B., van der Schuur, W. A., Steketee, M., Mak, J., & Pels, T. (2015). Interparental Violence : Similarities and Discrepancies Between Narratives of Mothers and Their Children. *Journal of Child and Family Studies*, 24, 3350-3362.
- Wendt, S. (2010). Building and Sustaining Local Co-Ordination : an Australian Rural Community Responds to Domestic and Family Violence. *British Journal of Social Work*, 40, 44-62.
- Wilmshurst, L. (2013). *Clinical and Educational Child Psychology : an Ecological-Transactional Approach to Understanding Child Problems and Intervention*. Oxford, Angleterre : John Wiley & Sons, Ltd.
- Wolfe, D. A., Crooks, C. V., Lee, V., McIntyre-Smith, A., & Jaffe, P. G. (2003). The Effects of Children's Exposure to Domestic Violence : a Meta-Analysis and Critique. *Clinical Child and Family Psychology Review*, 6(3), 171-187.
- Yegidis, B. L., & Weinbach, R. W. (2006). Research Design Classifications. Dans B. L. Yegidis, & R. W. Weinbach, *Research Methods for Social Workers* (2^e édition) (pp. 107-138). Boston, États-Unis : Pearson Education Inc.

Annexes

Annexe A. Contact avec les gestionnaires

Bonjour,

je m'appelle Pamela Alvarez-Lizotte et je suis étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval. Je vous contacte aujourd'hui, car dans le cadre de ma maîtrise en service social, je réalise une recherche qui s'intitule *Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents*. Elle s'inscrit en continuité avec une recherche dont vous avez probablement entendu parler et à laquelle vous avez peut-être participé qui s'appelle *Agir ensemble pour le mieux-être des enfants exposés à la violence conjugale et familiale*. L'objectif de ma recherche est d'identifier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale en m'intéressant au point de vue des parents. Elle vise aussi à mieux comprendre l'opinion des parents à propos des services et de l'aide informelle que leur enfant a reçus ou aurait dû recevoir selon eux en lien avec la situation de violence conjugale. Comme certains de vos clients sont parents et que ma recherche leur offre l'opportunité de donner leur point de vue à propos du vécu de leur enfant, je me demandais si vous étiez intéressé à m'aider à recruter des participants. Pour vous donner une idée, je cherche des mères/pères qui ont vécu dans une dynamique de violence conjugale au cours des cinq dernières années. Les parents doivent avoir au moins un enfant âgé de 12 ans ou moins et ils doivent parler le français. S'ils répondent à ces trois critères, ils seront invités à participer à un entretien individuel qui durera environ une heure trente et qui prendra la forme d'une entrevue. Au cours de cette rencontre, les parents seront aussi invités à remplir un court questionnaire. L'implication de votre organisme dans le recrutement consisterait à identifier les parents qui répondent aux critères d'inclusion de la recherche. Si les parents choisissent cette option, les intervenants seront aussi invités à me transmettre les coordonnées des parents afin que je les contacte pour discuter plus longuement de mon projet avec eux. Dans le cas où vous êtes intéressé à m'aider à recruter, je peux me rendre sur votre lieu de travail pour expliquer aux intervenants en quoi consiste la recherche ainsi que pour leur expliquer ses critères d'inclusion. Au cours de cette rencontre, je pourrai remettre un document qui résume les informations essentielles de mon projet. De plus, je vous propose de faire une rencontre avec le personnel de l'organisme une fois que ma recherche sera terminée afin de présenter les résultats de la recherche. Avez-vous des questions en lien avec les informations que je viens de vous transmettre? [Réponse] Souhaitez-vous prendre un temps de réflexion avant de m'indiquer si vous souhaitez que l'organisme participe ou non au recrutement de la recherche? [Réponse] Je vous propose de vous rappeler au moment qui vous convient ou de vous écrire un courriel pour connaître votre réponse. Est-ce que cela vous convient? [Réponse] Préférez-vous que je vous contacte par téléphone ou par courriel? [Réponse] Si vous souhaitez, je peux aussi vous faire parvenir l'aide-mémoire que j'ai confectionné à l'intention des intervenants pour vous aider à prendre une décision éclairée. [Réponse] Si vous avez des questions, vous pouvez me contacter au [numéro de téléphone]. Mon nom est Pamela Alvarez-Lizotte. Merci beaucoup de m'avoir accordé du temps!

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2014-200 / 11-11-2014

Annexe B. Premier contact en personne avec les intervenants

Bonjour,

je m'appelle Pamela Alvarez-Lizotte et je suis étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval. Je vous rencontre aujourd'hui, car dans le cadre de ma maîtrise en service social, je réalise une recherche qui s'intitule *Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents*. Elle s'inscrit en continuité avec une recherche dont vous avez probablement entendu parler et à laquelle vous avez peut-être participé qui s'appelle *Agir ensemble pour le mieux-être des enfants exposés à la violence conjugale et familiale*. L'objectif de ma recherche est d'identifier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale en m'intéressant au point de vue des parents. Elle vise aussi à mieux comprendre l'opinion des parents à propos des services et de l'aide informelle que leur enfant a reçus ou aurait dû recevoir selon eux en lien avec la situation de violence conjugale. Comme certains de vos clients sont parents et que ma recherche leur offre l'opportunité de donner leur point de vue à propos du vécu de leur enfant, je me demandais si vous étiez intéressé à m'aider à recruter des participants. Pour vous donner une idée, je cherche des mères/pères qui ont vécu dans une dynamique de violence conjugale au cours des cinq dernières années. Les parents doivent avoir au moins un enfant âgé de 12 ans ou moins et ils doivent parler le français. S'ils répondent à ces trois critères, ils seront invités à participer à un entretien individuel qui durera environ une heure trente et qui prendra la forme d'une entrevue. Au cours de cette rencontre, les parents seront aussi invités à remplir un court questionnaire. Lorsqu'un parent est intéressé à participer à la recherche, mais qu'il ne peut pas se libérer pour y participer puisqu'il doit s'occuper de ses enfants, une personne pourra m'accompagner lors de l'entretien pour s'occuper des enfants dans une pièce distincte de celle où je rencontrerai le parent si ce dernier le souhaite. Si vous acceptez, votre implication dans le recrutement consisterait à identifier les parents qui répondent aux critères d'inclusion de la recherche et, si les parents le souhaitent, à me transférer les coordonnées des parents pour que je les contacte. J'ai aussi réalisé un aide-mémoire qui explique plus en détail ce que je viens de vous dire afin de vous aider à identifier et à recruter les parents. Avez-vous des questions? [Réponse] Si vous êtes intéressés à m'aider à recruter des parents, vous pouvez venir me voir lorsque la rencontre sera terminée. Je pourrai alors vous donner l'aide-mémoire et le regarder avec vous. Si vous souhaitez réfléchir davantage avant de décider si vous voulez participer ou non au recrutement, ou si vous avez des questions, vous pouvez me contacter au [numéro de téléphone]. Vous pouvez aussi prendre une copie de l'aide-mémoire afin d'en prendre connaissance, cela vous aidera à faire un choix éclairé. Par ailleurs, je vous propose de faire une rencontre une fois que ma recherche sera terminée afin de vous présenter les résultats de la recherche. Je vous remercie pour le temps que vous m'avez accordé!

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2014-200 A-2 / 04-03-2015

Annexe C. Document d'informations à remettre aux intervenants

- TITRE DE LA RECHERCHE :** Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents
- ÉTUDIANT-CHERCHEUR :** Pamela Alvarez-Lizotte (étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval)
- CONTEXTE DU PROJET :** Projet de maîtrise dirigé par Geneviève Lessard, professeur à l'École de service social de l'Université Laval.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET :

Le projet de recherche vise à étudier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale en s'intéressant au point de vue des parents.

Les parents seront invités à participer à une rencontre d'une durée d'environ 1h30 qui prendra la forme d'une entrevue et où les parents seront invités à remplir un court questionnaire. Plus précisément, la rencontre portera sur les éléments suivants :

- Le vécu des parents concernant la violence conjugale;
- le vécu des enfants exposés à la violence conjugale;
- les besoins des enfants exposés à la violence conjugale;
- l'opinion des parents concernant les services ou l'aide informelle que leur enfant a reçus (ou aurait dû recevoir selon eux) en lien avec la violence conjugale.

Les parents qui peuvent participer au projet doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Avoir un enfant qui est âgé de 12 ans ou moins;
- avoir vécu dans une dynamique de violence conjugale au cours des cinq dernières années;
- parler le français.

Si un parent souhaite participer à la recherche, mais qu'il est difficile pour lui de se libérer pour y participer puisqu'il doit s'occuper de ses enfants, une personne peut m'accompagner à la rencontre dans le but de s'occuper des enfants dans une pièce distincte de celle où je discuterai avec le parent.

VOTRE RÔLE EN TANT QU'INTERVENANT :

Votre collaboration dans cette recherche consiste à participer au recrutement des parents. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Identifier les parents qui sont admissibles à la recherche;
- leur parler du projet si vous considérez qu'ils sont à l'aise de discuter de leur vécu familial et qu'il n'y a pas d'enjeux de sécurité associés à leur participation au projet;
- respecter la procédure suivante lorsque vous parlez du projet à un parent :

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : N° d'approbation 2014-200 A-2 / 04-03-2015

- Après avoir présenté la recherche aux parents, demandez-lui s'il est intéressé par le projet. Si la réponse est négative, n'insistez pas.
- Dans le cas où le parent manifeste son intérêt à participer au projet, dites au parent que deux options s'offrent à lui pour prendre contact avec l'étudiante :
 - Vous pouvez donner au parent les coordonnées de Pamela Alvarez-Lizotte (étudiante à la maîtrise en service social) afin qu'il contacte lui-même l'étudiante pour manifester son intérêt envers la recherche.
 - Vous pouvez donner les coordonnées du parent à Pamela Alvarez-Lizotte (étudiante à la maîtrise en service social) afin que cette dernière contacte le parent à propos de la recherche.
- Mentionnez au parent qu'il peut cesser sa participation à la recherche à tout moment. La prise de contact avec l'étudiante ne constitue donc pas un engagement à participer à la recherche.

REMERCIEMENTS :

Votre collaboration est précieuse pour la réalisation de mon projet de recherche. Je tiens donc à vous remercier pour le temps et l'attention que vous acceptez de consacrer au recrutement des participants. Une fois que la recherche sera terminée, et si vous êtes intéressés, je m'engage à faire un retour auprès de vous et de vos collègues dans le but de présenter les résultats de la recherche.

COORDONNÉES DE PAMELA ALVAREZ-LIZOTTE (étudiante à la maîtrise en service social) :

Pour me faire parvenir les coordonnées d'un parent admissible à la recherche ou si vous avez des questions, vous pouvez me contacter au [numéro de téléphone] ou à l'adresse courriel suivante : [adresse courriel].

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2014-200 A-2 / 04-03-2015

Annexe D. Document d'information à remettre aux parents



Titre de la recherche :

LES BESOINS DES ENFANTS EXPOSÉS À LA VIOLENCE CONJUGALE : LA PERSPECTIVE DES PARENTS

Étudiant-chercheur :

PAMELA ALVAREZ-LIZOTTE
(étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval)

Contexte du projet :

Projet de maîtrise dirigé par Geneviève Lessard, professeur à l'École de service social de l'Université Laval.

Nature du projet :

Le projet de recherche vise à étudier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale en s'intéressant au point de vue des parents.

Remerciements :

Votre collaboration est précieuse pour la réalisation de mon projet de recherche. Je tiens donc à vous remercier pour l'intérêt que vous y portez. Pour vous remercier de participer à la recherche et si vous manifestez votre intérêt à cet effet, je m'engage à vous faire parvenir un résumé de la recherche.

Votre implication comme parent :

Si vous êtes intéressé, votre participation à cette recherche consiste à participer à une rencontre d'une durée d'environ une heure trente qui prendra la forme d'une entrevue et où vous serez invité à remplir un court questionnaire. Plus précisément, la rencontre portera sur les éléments suivants:

- » Votre vécu concernant la violence conjugale;
- » l'exposition de votre enfant à la violence conjugale;
- » les besoins de votre enfant en contexte de violence conjugale;
- » votre opinion concernant les services ou l'aide informelle que votre enfant a reçus (ou aurait dû recevoir selon vous) en lien avec la violence conjugale.

Vous pouvez participer au projet si vous :

- » avez un enfant qui est âgé de 12 ans ou moins;
- » avez vécu dans une dynamique de violence conjugale au cours des cinq dernières années;
- » parlez le français.

Un montant de 15 \$ vous sera remis afin de compenser les frais encourus par votre participation.

Si vous souhaitez participer à la recherche, mais qu'il est difficile de vous libérer pour y participer puisque vous devez vous occuper de vos enfants, une personne peut m'accompagner à la rencontre dans le but de s'occuper de vos enfants dans une pièce distincte de celle où nous discuterons.

COORDONNÉES :

Si vous êtes intéressé à participer à la recherche ou si vous avez des questions, vous pouvez me contacter au **418-656-2131 poste 8320** ou à l'adresse courriel suivante : **pamela.alvarez-lizotte.1@ulaval.ca**

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
No d'approbation 2014-200 A-2 / 04-03-2015

Annexe E. Document d'information à remettre aux intervenants

- TITRE DE LA RECHERCHE :** Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents
- ÉTUDIANT-CHERCHEUR :** Pamela Alvarez-Lizotte (étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval)
- CONTEXTE DU PROJET :** Projet de maîtrise dirigé par Geneviève Lessard, professeur à l'École de service social de l'Université Laval.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET :

Le projet de recherche vise à étudier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale en s'intéressant au point de vue des parents.

Les parents seront invités à participer à une rencontre d'une durée d'environ 1h30 qui prendra la forme d'une entrevue et où les parents seront invités à remplir un court questionnaire. Plus précisément, la rencontre portera sur les éléments suivants :

- Le vécu des parents concernant la violence conjugale;
- le vécu des enfants exposés à la violence conjugale;
- les besoins des enfants exposés à la violence conjugale;
- l'opinion des parents concernant les services ou l'aide informelle que leur enfant a reçus (ou aurait dû recevoir selon eux) en lien avec la violence conjugale.

Les parents qui peuvent participer au projet doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

- Avoir un enfant qui est âgé de 12 ans ou moins;
- avoir vécu dans une dynamique de violence conjugale au cours des cinq dernières années;
- parler le français.

Si un parent souhaite participer à la recherche, mais qu'il est difficile pour lui de se libérer pour y participer puisqu'il doit s'occuper de ses enfants, une personne peut m'accompagner à la rencontre dans le but de s'occuper des enfants dans une pièce distincte de celle où je discuterai avec le parent.

VOTRE RÔLE EN TANT QU'INTERVENANT :

Votre collaboration dans cette recherche consiste à participer au recrutement des parents. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Identifier les parents qui sont admissibles à la recherche;
- leur parler du projet si vous considérez qu'ils sont à l'aise de discuter de leur vécu familial et qu'il n'y a pas d'enjeux de sécurité associés à leur participation au projet;
- respecter la procédure suivante lorsque vous parlez du projet à un parent :

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : N° d'approbation 2014-200 A-2 / 04-03-2015

- Après avoir présenté la recherche aux parents, demandez-lui s'il est intéressé par le projet. Si la réponse est négative, n'insistez pas.
- Dans le cas où le parent manifeste son intérêt à participer au projet, donnez-lui le *Document d'informations à remettre au parent* et dites-lui qu'il peut contacter l'étudiante à partir des coordonnées qui y sont indiquées.
- Mentionnez au parent qu'il peut cesser sa participation à la recherche à tout moment. La prise de contact avec l'étudiante ne constitue donc pas un engagement à participer à la recherche.

REMERCIEMENTS :

Votre collaboration est précieuse pour la réalisation de mon projet de recherche. Je tiens donc à vous remercier pour le temps et l'attention que vous acceptez de consacrer au recrutement des participants. Une fois que la recherche sera terminée, et si vous êtes intéressés, je m'engage à faire un retour auprès de vous et de vos collègues dans le but de présenter les résultats de la recherche.

COORDONNÉES DE PAMELA ALVAREZ-LIZOTTE (étudiante à la maîtrise en service social) :

Si vous avez des questions ou pour toutes autres raisons, vous pouvez me contacter au [numéro de téléphone] ou à l'adresse courriel suivante : [adresse courriel]

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2014-200 A-2 / 04-03-2015

Annexe F. Courriel à l'intention des parents

Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents

Un mémoire de maîtrise en service social s'intéressant aux besoins des enfants exposés à la violence conjugale est en cours. Pour réaliser la recherche, des parents qui ont les caractéristiques suivantes sont recherchés :

- Avoir un enfant qui est âgé de 12 ans ou moins;
- Avoir vécu dans une dynamique de violence conjugale à un moment ou à un autre au cours des cinq dernières années;
- Parler le français.

Si vous êtes intéressés, la participation à la recherche consiste en une rencontre individuelle d'une durée d'environ 1h30 qui prendra la forme d'une entrevue et au cours de laquelle vous serez invité à remplir un court questionnaire. La rencontre portera sur les thèmes suivants :

- Votre vécu concernant la violence conjugale;
- L'exposition de votre enfant à la violence conjugale;
- Les besoins de votre enfant en contexte de violence conjugale;
- Votre opinion concernant les services ou l'aide informelle que votre enfant a reçus (ou aurait dû recevoir selon vous) en lien avec la violence conjugale.

Pour avoir davantage d'informations ou pour participer à l'étude, vous pouvez communiquer avec Pamela Alvarez-Lizotte, étudiante à la maîtrise en service social, au [numéro de téléphone] ou à l'adresse courriel suivante : [adresse courriel]

*Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval
(numéro d'approbation : 2014-200-A-3/08-06-2015)*

Annexe G. Premier contact téléphonique avec les parents

Bonjour,

je m'appelle Pamela Alvarez-Lizotte et je suis étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval. Votre intervenant _____ m'a contactée et m'a dit que vous aimeriez avoir davantage d'informations sur mon projet de recherche qui s'appelle *Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents*. [Réponse] L'objectif de ma recherche est d'identifier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale en m'intéressant au point de vue des parents. Il est très important de mieux comprendre votre point de vue à cet effet pour favoriser le développement des services qui sont adaptés aux besoins des enfants et de leurs parents. La recherche vise donc aussi à mieux comprendre votre opinion à propos des services et de l'aide informelle que votre enfant a reçus ou aurait dû recevoir selon vous en lien avec la situation de violence conjugale. Si vous décidez de participer à ma recherche, votre implication consiste à participer à une rencontre d'environ une heure trente qui prendra la forme d'une entrevue et où vous serez invité à remplir un court questionnaire. Au cours de cette rencontre, différents thèmes seront abordés, soit la violence conjugale, l'exposition de votre enfant à la violence conjugale, les besoins de votre enfant et les services ou l'aide informelle qu'il a reçus ou aurait dû recevoir selon vous en contexte de violence conjugale. Votre intervenant vous a approché parce qu'il croyait que vous répondiez aux critères d'inclusion pour cette étude. Maintenant, j'aimerais m'en assurer en vous posant une question : avez-vous un ou des enfants qui sont âgés de 12 ans ou moins? [Réponse du parent] Vous répondez donc aux critères d'inclusion de la recherche. Si vous souhaitez participer à la recherche, mais qu'il est difficile de vous libérer pour y participer puisque vous devez vous occuper de vos enfants, une personne peut m'accompagner à la rencontre dans le but de s'occuper de vos enfants dans une pièce distincte de celle où nous discuterons. Avant de me dire si vous êtes intéressé ou non à participer à la recherche, je me demandais si vous souhaitez prendre un temps de réflexion. [Réponse] Je vous propose de vous rappeler au moment qui vous convient ou de vous écrire un courriel pour connaître votre réponse. Est-ce que cela vous convient? [Réponse] Préférez-vous que je vous contacte par téléphone ou par courriel? [Réponse] Si vous souhaitez, je peux aussi vous faire parvenir le formulaire de consentement à la recherche qui comprend plusieurs informations à propos de votre participation. Ce document vous aidera à prendre une décision éclairée. Souhaitez-vous que je vous envoie ce document? [Réponse] Si vous avez des questions, vous pouvez me contacter au [numéro de téléphone]. Mon nom est Pamela Alvarez-Lizotte. Merci beaucoup de m'avoir accordé du temps!

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval :
N° d'approbation 2014-200 A-2 / 04-03-2015

Annexe H. Formulaire d'engagement à la confidentialité

Titre de l'étude : Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents.

Étudiant-chercheur : Pamela Alvarez-Lizotte (étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval).

Contexte du projet : Projet de maîtrise dirigé par Geneviève Lessard, professeure à l'École de service social de l'Université Laval.

Engagement : Dans l'exercice de mes fonctions, soit assurer la surveillance d'enfants durant environ 1h30, j'aurai accès à l'identité des participants à la recherche. En signant ce formulaire, je m'engage à :

- assurer la confidentialité de l'identité des participants ou de toute autre donnée permettant d'identifier un participant;
- ne pas conserver de copie des documents contenant des données confidentielles.

Je, soussigné, _____, m'engage à assurer la confidentialité des données auxquelles j'aurai accès.

Accompagnateur à l'entretien

Date : _____

Étudiant-chercheur

Date : _____

Numéro d'approbation du Comité d'éthique à la recherche de l'Université Laval : 2014-200 A2 / 04-03-2015 (no CÉRUL du projet), le 04 mars 2015.

Si j'ai des questions à propos de la recherche, je peux contacter l'étudiant-chercheur Pamela Alvarez-Lizotte au [numéro de téléphone].

Annexe I. Formulaire de consentement

Titre de la recherche : Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents

117 de 5

Formulaire de consentement

Présentation du chercheur

Cette recherche est réalisée dans le cadre du projet de maîtrise de Pamela Alvarez-Lizotte, dirigée par Geneviève Lessard de l'École de service social à l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages, risques et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude

La recherche a pour but d'étudier les besoins des enfants exposés à la violence conjugale en explorant le point de vue des parents.

Déroulement de la participation

Votre participation à cette recherche consiste à participer à une rencontre, d'une durée d'environ une heure trente, qui prendra la forme d'une entrevue et où vous serez invité à remplir un court questionnaire. Plus précisément, la rencontre portera sur les éléments suivants:

- Votre vécu concernant la violence conjugale;
- l'exposition de votre enfant à la violence conjugale;
- les besoins de votre enfant en contexte de violence conjugale;
- votre opinion concernant les services ou l'aide informelle que votre enfant a reçus (ou aurait dû recevoir selon vous) en lien avec la violence conjugale.

Pour rapporter le plus fidèlement possible votre point de vue dans la recherche ainsi que pour faciliter le travail du chercheur, l'entretien sera enregistré à moins d'avis contraire de votre part.

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : N° d'approbation 2014-200 / 11-11-2014

Avantages, risques ou inconvénients possibles liés à votre participation et compensation

Le fait de participer à cette recherche vous offre l'occasion de vous faire entendre en tant que parent concernant le vécu de votre enfant. Plus spécifiquement, vous pourrez partager votre point de vue à propos des besoins de votre enfant et des services ou de l'aide informelle qu'il a reçus (ou aurait dû recevoir selon vous) en contexte de violence conjugale. Vous aurez aussi l'occasion de réfléchir à votre vécu concernant la violence conjugale et au vécu de votre enfant qui est associée à ce contexte familial. La discussion sera entièrement confidentielle.

Un montant de 15 \$ vous sera remis afin de compenser les frais encourus par votre participation à ce projet de recherche.

Il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. À la fin de ce formulaire, vous trouverez une liste de ressources aptes à vous aider en lien avec la violence conjugale vécue. Les ressources présentées offrent toutes des services de soutien psychosocial gratuits.

Participation volontaire et droit de retrait

Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir le chercheur dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits.

Confidentialité et gestion des données

Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants:

- les noms des participants ne paraîtront dans aucun rapport;
- les divers documents de la recherche seront codifiés et seul le chercheur aura accès à la liste des noms et des codes;
- les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- les matériaux de la recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés dans un classeur barré situé dans un local sous clé et dans un ordinateur protégé par un mot de passe. Ils seront détruits cinq ans après la fin de la recherche, soit en septembre 2019;
- il se peut que la recherche fasse l'objet de publications dans des revues scientifiques. Le cas échéant, aucun participant ne pourra y être identifié;

Ce projet a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval : N° d'approbation 2014-200 / 11-11-2014

- un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature.

Dans un souci de protection, le ministère de la Santé et des Services sociaux demande à tous les comités d'éthique désignés d'exiger que le chercheur conserve, pendant au moins un an après la fin du projet, la liste des participants de la recherche ainsi que leurs coordonnées, de manière à ce que, en cas de nécessité, ceux-ci puissent être rejoints rapidement.

De plus, en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse*, le chercheur sera dans l'obligation de faire un signalement à la *Direction de la protection de la jeunesse* s'il a des motifs raisonnables de croire que la sécurité et le développement d'un enfant sont compromis.

Remerciements

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Signatures

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Les besoins des enfants exposés à la violence conjugale : la perspective des parents ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que le chercheur m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant, de la participante

Date

Un court résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. **Les résultats ne seront pas disponibles avant le 1^{er} septembre 2015. Si cette adresse changeait d'ici cette date, vous êtes invité(e) à informer le chercheur de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse (électronique ou postale) à laquelle je souhaite recevoir un court résumé des résultats de la recherche est la suivante :

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients du projet de recherche au participant. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature du chercheur

Date

Renseignements supplémentaires

Si vous avez des questions sur la recherche, sur les implications de votre participation ou si vous souhaitez vous retirer de la recherche, veuillez communiquer avec Pamela Alvarez-Lizotte (étudiante à la maîtrise en service social), au numéro de téléphone suivant : [numéro de téléphone], ou à l'adresse courriel suivante : [adresse courriel].

Plaintes ou critiques

Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320
2325, rue de l'Université
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6
Renseignements - Secrétariat : (418) 656-3081
Ligne sans frais : 1-866-323-2271
Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Ressources d'aide psychosociale en violence conjugale

AutonHommie

1575, 3^e avenue
Québec (QC), G1L 2Y4
Tél. au Québec : 418-648-6480
Ligne sans frais : 1-855-648-6464
Fax. : 418-525-9709
Courriel : direction@autonhommie.org

Groupe d'aide aux personnes impulsives

273, rue du Parvis
Québec (QC), G1K 6G7
Tél. : 418-529-3446
Fax. : 418-529-7566
Courriel : infos@legapi.com

Maison pour femmes immigrantes

Case postale 9846
Québec G1V 4C3
Tél. : 418-652-9761
Fax. : 418-652-8257

SOS violence conjugale

Service téléphonique offert 24h sur 24 et 7 jours sur 7
Ligne sans frais : 1-800-363-9010
Courriel : sos@sosviolenceconjugale.ca

Violence-Info

Case postale 40007
Québec G1H 7J6
Tél. : 418-667-8770
Fax. : 418-667-3232
Courriel : accueil@violenceinfo.com

Copie du participant

Annexe J. Guide d'entrevue

Prise de contact :

Présentations et remercier le parent d'accepter de participer à l'entretien.
Remettre la compensation financière au parent.

Introduction au projet :

Expliquer le but de la recherche ainsi que le déroulement de l'entrevue.
Présenter, faire lire et faire signer le formulaire de consentement.
Dire au parent qu'il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses, puisque ce qui m'intéresse c'est son point de vue.
Rappeler au parent qu'il peut prendre une pause ou arrêter l'entretien à n'importe quel moment.

Entretien :

Thème 1 : Situation familiale

- J'aimerais que vous me parliez de votre famille, de sa composition et de ses membres.
 - Qui sont ses membres?*
 - Quelle est sa composition (parents séparés versus ensemble, famille intacte, recomposée ou monoparentale)?*
 - Est-ce que tous les membres de la famille vivent ensemble?*
 - Qui a la garde des enfants?*
- Parlez-moi de la relation que vous entretenez avec votre conjoint (ex-conjoint)?
- Parlez-moi de la relation que vous entretenez avec vos enfants?
- Parlez-moi de la relation que votre conjoint (ex-conjoint) entretient avec vos enfants?
- Parlez-moi de la relation que vos enfants entretiennent entre eux?

Lorsque le parent a plus d'un enfant, faire l'intervention suivante : Vous m'avez dit que vous avez ___ enfants. Si cela vous convient, j'aimerais que pour la suite de l'entretien vous me parliez uniquement de _____ (l'enfant dont la date de naissance se rapproche le plus de la date de l'entrevue sera sélectionné).

Thème 2 : Expérience d'exposition des enfants à la violence conjugale selon la perspective des parents

- Pouvez-vous me raconter un exemple typique de violence vécue entre vous et votre conjoint?
- Que pensez-vous que votre enfant sait ou comprend de cette violence?
 - Que faisait votre enfant lorsqu'il y avait une situation de violence entre vous et votre conjoint (ex-conjoint)?*
 - Quels étaient ses réactions ou comportements lorsqu'il était témoin d'une scène de violence conjugale?*
 - Quels étaient ses réactions ou comportements à d'autres moments de la vie familiale?*
- Avez-vous remarqué des changements dans les réactions, comportements ou émotions de votre enfant à la maison?
 - Si oui, quels sont ces changements?*

- Avez-vous remarqué des changements dans les réactions, comportements ou émotions de votre enfant à l'école?
Si oui, quels sont ces changements?
- Avez-vous remarqué des changements dans les réactions, comportements ou émotions de votre enfant ailleurs qu'à la maison ou à l'école?
Si oui, quels sont ces changements?
- Voyez-vous des différences dans les réactions observées chez vos ___ enfants?
(Poser cette question lorsque le parent a plus d'un enfant)
Si oui, quelles sont ces différences?

Thème 3 : Besoins des enfants exposés à la violence conjugale selon la perspective des parents

- Considérant le vécu de votre enfant, de quoi a-t-il le plus besoin selon vous?
Dans quelle mesure ces besoins sont-ils exprimés par votre enfant?
Voyez-vous des différences entre vos enfants à propos de leurs besoins? (Poser cette question lorsque le parent a plus d'un enfant)
Si oui, quelles sont ces différences?
Voyez-vous des différences entre vos enfants à propos de la façon dont ils expriment leurs besoins? (Poser cette question lorsque le parent a plus d'un enfant)
Si oui, quelles sont ces différences?
- Vous m'avez parlé du besoin de _____ qu'a votre enfant. Comment ou par qui croyez-vous que ce besoin peut être comblé? (Cette question sera posée pour chaque besoin identifié par les parents)
- Quels services ou quelle aide informelle votre enfant a-t-il reçus en lien avec la situation de violence conjugale que vous vivez (ex : vous, famille, amis, école/garderie, DPJ, maison d'hébergement, ...)?
En quoi consistait le soutien que _____ a apporté à votre enfant (cette question sera posée pour chaque service ou aide informelle que l'enfant a reçus)?
Dans quelle mesure le soutien que _____ a apporté à votre enfant a-t-il permis de répondre aux besoins que vous avez précédemment identifiés (cette question sera posée pour chaque service ou aide informelle que l'enfant a reçus)?
- Quels services ou quelle aide informelle votre enfant aurait-il dû recevoir selon vous afin de répondre aux besoins que vous avez précédemment identifiés?
Comment ces services ou cette aide informelle auraient-ils permis de répondre aux besoins de votre enfant?
- Si vous aviez une baguette magique, que souhaiteriez-vous pour que les besoins de votre enfant soient comblés?

Conclusion :

Nous avons maintenant presque terminé la rencontre, car il ne vous reste que le court questionnaire à compléter. Mais avant, j'aimerais savoir si vous avez des commentaires à ajouter sur l'entrevue. Avez-vous des suggestions à me faire pour mes futurs entretiens?

Remercier le parent pour sa participation et lui donner le questionnaire.

Annexe K. Questionnaire autoadministré

du répondant : _____

Ce court questionnaire vise à recueillir des informations sur votre relation avec votre conjoint (ou ex-conjoint) ainsi que des informations sociodémographiques. Dans leur ensemble, ces réponses aideront à mieux comprendre votre contexte familial et à situer les informations recueillies au cours de l'entrevue dans ce contexte. Le temps requis pour remplir le questionnaire est d'environ dix minutes.

Relation conjugale

Voici une liste de comportements que votre conjoint ou vous-même avez peut-être adoptés durant votre relation. Pour répondre à chaque énoncé, veuillez vous référer aux 12 derniers mois, ou à la dernière année où vous avez été en couple avec votre ex-conjoint, pour indiquer à quelle fréquence chacun de vous a adopté ces comportements. En vous référant à la légende ici-bas, encerclez le nombre qui correspond le mieux aux actions que vous avez adoptées envers votre conjoint (ex-conjoint) ainsi qu'aux actions que votre conjoint (ex-conjoint) a adoptées envers vous.

0 = jamais; 1 = rarement; 2 = parfois; 3 = souvent; 4 = toujours

	J'ai agi comme tel envers mon conjoint					Mon conjoint a agi comme tel envers moi				
	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Interpeller l'autre en lui donnant des noms désagréables	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Menacer de quitter la relation	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Briser les possessions de l'autre lors d'épisodes de colère ou de contrariété	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Rabaisser l'autre en public	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Vouloir savoir où est allé l'autre et à qui il a parlé lorsque vous n'étiez pas ensemble	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Dire à l'autre qu'il ment ou qu'il est confus	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Contrôler l'argent de l'autre	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Tenter de limiter les activités que réalise l'autre à l'extérieur de la relation	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Se venger sur les animaux	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Tenter d'amener l'autre à faire des choses qu'il ne veut pas faire	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Tenter de rendre l'autre jaloux	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Menacer de blesser l'autre	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Rabaisser l'autre lorsqu'il prend trop de place dans les décisions	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Tenter de restreindre le temps que l'autre passe avec sa famille ou ses amis	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Surveiller les agissements de l'autre	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4
Avoir des secrets à propos de son propre	0	1	2	3	4	0	1	2	3	4

argent		
Être méchant ou impoli avec les amis ou la famille de l'autre	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
Menacer de divulguer de l'information gênante ou compromettante sur l'autre	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
Dire à l'autre qu'il devient fou	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
Être jaloux et avoir des soupçons à l'égard de l'autre	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
Rendre difficiles les tentatives de l'autre à travailler ou à étudier	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
Refuser de partager l'argent ou de répartir les dépenses de façon équitable	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
Lancer des regards méchants ou faire des gestes qui amènent l'autre à se sentir mal ou idiot	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4
Menacer de se blesser soi-même	0 1 2 3 4	0 1 2 3 4

Caractéristiques du répondant

Âge : _____

Sexe :

Féminin Masculin

Niveau de scolarité :

Diplôme au secondaire non obtenu Secondaire ou l'équivalent
 Cégep ou l'équivalent Universitaire : 1^{er} cycle
 Universitaire : 2^e ou 3^e cycle

Revenu familial annuel brut :

Moins de 5 999\$ 6 000\$ à 9 999\$ 10 000\$ à 19 999\$
 20 000\$ à 29 999\$ 30 000\$ à 39 999\$ 40 000\$ à 49 999\$
 50 000\$ à 59 999\$ 60 000\$ et plus

État civil :

Marié Vivant en union libre Célibataire Séparé Divorcé
 Veuf ou veuve

Quels sont les services sociaux que vous avez utilisés :

Caractéristiques de l'enfant

Date de naissance : _____

Sexe :

Féminin Masculin

Nombre d'enfants dans la fratrie : _____

Rang de l'enfant dans la fratrie :

Aîné Deuxième Troisième Quatrième Autre : _____

Année de scolarité :

Maternelle 1^{ère} année 2^e année 3^e année 4^e année
 5^e année 6^e année Secondaire 1 Secondaire 2 Autre : _____

Quels sont les services sociaux que votre enfant a utilisés :

Merci d'avoir participé à la recherche! Votre participation à mon projet de recherche a été très précieuse. Je tiens donc à vous remercier pour le temps que vous avez accepté de consacrer au projet ainsi que pour l'ouverture dont vous avez fait preuve tout au long de la rencontre.

Pamela Alvarez-Lizotte

Étudiante à la maîtrise en service social de l'Université Laval

Annexe L. Exemples d'incohérences entre les résultats obtenus aux entretiens individuels et au questionnaire autoadministré

Tableau 6

Exemples d'incohérences entre les résultats obtenus aux entretiens individuels et au questionnaire autoadministré

Participants	Entrevue		Questionnaire autoadministré		Incohérences
	Nombre d'extraits associés au contrôle coercitif subi ou exercé	Nombre d'extraits associés à la résistance violente subie ou exercée	Nombre d'items cochés pour le contrôle coercitif exercé (souvent ou toujours) / nombre total d'items	Nombre d'items cochés pour le contrôle coercitif subi (souvent ou toujours) / nombre total d'items	
Père 2	6	3	2 / 24	-	<p>Durant l'entretien, le père a expliqué qu'il était toujours en couple et que la violence conjugale exercée avait diminué dans le temps. Or, le questionnaire ne tient compte que du vécu associé aux 12 derniers mois, période qui ne semble pas refléter pleinement l'expérience de violence conjugale du participant :</p> <p>C'est parce que tout l'aspect de la violence, je pourrais dire qu'il y en a toujours, mais ça diminué beaucoup. [...] maintenant ça va quand même bien. Je lui ai demandé depuis cet été et il n'y a pas une fois qu'elle dit que... (Père 2)</p>
Père 4	12	-	3 / 24	1 / 24	<p>Durant l'entretien individuel, le père a expliqué que la violence conjugale a principalement été vécue après la séparation. Comme le questionnaire ne documente pas cette période, il ne semble pas refléter pleinement son vécu :</p> <p>Un moment donné [après la séparation], je ne sais pas pourquoi j'ai commencé à attendre. J'étais devant chez elle [et] j'attendais de voir si quelqu'un arrivait. [...] Des fois « estic », j'allais rôder. Pourquoi, je ne le sais pas. J'étais tout seul chez nous [et] je me disais « [Elle] est avec quelqu'un ». Je n'étais même plus avec et il fallait encore que je le sache. Je ne sais pas pourquoi et c'est ça que je faisais. Je ne la suivais pas, mais je passais tout le temps [devant chez elle pour voir s'il y avait un gars]. (Père 4)</p> <p>Par ailleurs, le père a rapporté dans le questionnaire autoadministré que son ex-conjointe lui a souvent dit qu'il était fou. Ce comportement est identifié comme une stratégie de contrôle par le questionnaire autoadministré, alors que l'analyse de l'entretien individuel soulève plutôt l'hypothèse que ce comportement permettait à la femme de résister à la violence dont elle est victime. Comme le père n'a pas parlé de ce comportement durant l'entretien, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.</p>

Participants	Entrevue		Questionnaire autoadministré		Incohérences
	Nombre d'extraits associés au contrôle coercitif subi ou exercé	Nombre d'extraits associés à la résistance violente subie ou exercée	Nombre d'items cochés pour le contrôle coercitif exercé (souvent ou toujours) / nombre total d'items	Nombre d'items cochés pour le contrôle coercitif subi (souvent ou toujours) / nombre total d'items	
Mère 4	16	3	-	8 / 24	<p>Cette mère a été victime de violence conjugale postséparation, vécu qui n'est pas documenté par le questionnaire. Durant l'entretien, elle indique aussi qu'elle a usé de violence pour résister à la violence subie. Le questionnaire autoadministré ne permet toutefois pas de documenter ce vécu :</p> <p>Dans ces deux années-là j'ai développé... et c'est plate, parce que je suis devenue tellement agressive. À force de te faire agresser « non-stop » et c'était régulier, je suis devenue aussi agressive câline. Vraiment, j'étais à bout. Vraiment, c'est du « grugeage » jusqu'à tant que je pogne les nerfs. (Mère 4)</p>
Mère 5	15	-	1 / 24	6 / 24	<p>Le questionnaire autoadministré ne semble pas bien discerner le vécu de cette femme. D'abord, elle a été victime de violence conjugale postséparation, vécu qui n'est pas considéré dans le questionnaire. Étant immigrante, elle a aussi été victime de formes de violence qui ne sont pas considérées dans le questionnaire. C'est notamment le cas de la violence spirituelle qu'elle a subie :</p> <p>[...] je me disais « Peut-être qu'il aime préparer ses recettes. Il ne veut pas manger ce que je prépare. ». Malheureusement, quand j'avais vu les messages textes, c'était sous prescription [du marabout et de sa famille] : il ne faut pas qu'il mange ma nourriture, que moi je ne suis pas une bonne femme pour lui, que je peux le tuer. S'il veut vivre une bonne vie, il faut qu'il se sépare de moi... C'est là que je me suis rendu compte « Ah bon, c'est ça ». (Mère 5)</p> <p>Enfin, la mère a rapporté dans le questionnaire autoadministré qu'elle a souvent menacé son ex-conjoint de le quitter. Encore une fois, ce comportement est identifié comme une stratégie de contrôle par le questionnaire autoadministré, alors que l'analyse de l'entretien individuel soulève plutôt l'hypothèse que ce comportement permettait à la mère de résister à la violence dont elle était victime. Il s'agit toutefois d'une hypothèse, car la mère n'a pas parlé de ce comportement durant l'entretien individuel.</p>